# 89ème Congrès de l’ANETT : l’attractivité touristique

## Sommaire

[Journée du 16 mai 2019 3](#__RefHeading___Toc11673016)

[Ouverture du congrès 3](#__RefHeading___Toc11673017)

[Stéphan ROSSIGNOL 3](#__RefHeading___Toc11673018)

[Maire de la Grande Motte 3](#__RefHeading___Toc11673019)

[Allocution de la Vice-Présidente du Conseil Départemental de l’Hérault 4](#__RefHeading___Toc11673020)

[Allocution de Sébastien PLA, Conseiller Régional 5](#__RefHeading___Toc11673021)

[Allocution du Président de l’ANETT 8](#__RefHeading___Toc11673022)

[L’attractivité touristique : l’objectif de 100 millions de touristes étrangers en France en 2020, une ambition à la hauteur de l’ANETT 11](#__RefHeading___Toc11673023)

[Le tourisme de demain se construit aujourd’hui 25](#__RefHeading___Toc11673024)

[Introduction 25](#__RefHeading___Toc11673025)

[Philippe SUEUR, Président de l’ANETT 25](#__RefHeading___Toc11673026)

[L’enjeu de l’hébergement touristique 26](#__RefHeading___Toc11673027)

[Hébergements classiques et nouveaux concepts d’hébergement 26](#__RefHeading___Toc11673028)

[Complémentarité ou concurrence entre hébergement classique et nouveaux concepts d’hébergement 33](#__RefHeading___Toc11673029)

[Débat avec la salle 44](#__RefHeading___Toc11673030)

[Rénovation et remise en marché de l’immobilier de loisirs 49](#__RefHeading___Toc11673031)

[Débat avec la salle 57](#__RefHeading___Toc11673032)

[L’or bleu ou l’eau – Un enjeu planétaire majeur 60](#__RefHeading___Toc11673033)

[Introduction 60](#__RefHeading___Toc11673034)

[Les travaux des Assises de l’Eau 63](#__RefHeading___Toc11673035)

[L’eau est l’avenir d’un territoire 65](#__RefHeading___Toc11673036)

[La problématique de la sûreté de la ressource en eau 66](#__RefHeading___Toc11673037)

[L’eau, un enjeu majeur 68](#__RefHeading___Toc11673038)

[Témoignages 71](#__RefHeading___Toc11673039)

[Journée du 17 mai 2019 78](#__RefHeading___Toc11673040)

[Le tourisme de demain se construit aujourd’hui 78](#__RefHeading___Toc11673041)

[Introduction 78](#__RefHeading___Toc11673042)

[Philippe SUEUR 78](#__RefHeading___Toc11673043)

[Président de l’ANETT 78](#__RefHeading___Toc11673044)

[Table ronde : Quelle visibilité pour les stations classées de demain ? 79](#__RefHeading___Toc11673045)

[Un nouveau classement des stations : Est-ce une réponse pour demain ? Comment les valoriser ? 79](#__RefHeading___Toc11673046)

[Frédéric BATTISTELLA 79](#__RefHeading___Toc11673047)

[Adjoint au chef du Bureau des destinations touristiques – Direction Générale des Entreprises 79](#__RefHeading___Toc11673048)

[Témoignages 83](#__RefHeading___Toc11673049)

[Lydie DEMENÉ 83](#__RefHeading___Toc11673050)

[Maire de Port-des-Barques, Charente Maritime 83](#__RefHeading___Toc11673051)

[Patrick BOUVET 85](#__RefHeading___Toc11673052)

[Maire d’Uvernet-Fours, Alpes de Haute Provence 85](#__RefHeading___Toc11673053)

[Echanges avec la salle 86](#__RefHeading___Toc11673054)

[Table ronde : Quelles opportunités pour financer les projets touristiques ? 91](#__RefHeading___Toc11673055)

[Rappel du cadre juridique de la taxe de séjour 91](#__RefHeading___Toc11673056)

[Élie HEITZ 91](#__RefHeading___Toc11673057)

[Adjoint au chef de Bureau de la fiscalité locale 91](#__RefHeading___Toc11673058)

[Restitution d’une étude sur les délibérations 93](#__RefHeading___Toc11673059)

[Annie PORCHERON 93](#__RefHeading___Toc11673060)

[Rédactrice – Direction Générale des Collectivités Locales 93](#__RefHeading___Toc11673061)

[Témoignages d’élus 95](#__RefHeading___Toc11673062)

[Xavier ROSEREN 95](#__RefHeading___Toc11673063)

[Député de la Haute-Savoie 95](#__RefHeading___Toc11673064)

[Erven LÉON 101](#__RefHeading___Toc11673065)

[Maire de Perros-Guirec (22) 101](#__RefHeading___Toc11673066)

[Hugues SARTRE 102](#__RefHeading___Toc11673067)

[Directeur Exécutif chez GEO PLC qui accompagne les collectivités locales dans les travaux de rénovation et les dossiers de financement des travaux 102](#__RefHeading___Toc11673068)

[Vincent BOURSIER 103](#__RefHeading___Toc11673069)

[Responsable de l’appui au développement commercial à la CDC Banque des Territoires 103](#__RefHeading___Toc11673070)

[Michel POUDADE 104](#__RefHeading___Toc11673071)

[Maire des Angles (66) : la diversification de la station de ski avec la construction d’un centre aqua ludique en lien avec la Caisse d’Epargne Languedoc-Roussillon 104](#__RefHeading___Toc11673072)

[Christopher JONES 105](#__RefHeading___Toc11673073)

[Délégué aux Affaires Territoriales de la FDJ qui est partie prenante de l’attractivité des territoires au travers de la Mission Patrimoine 105](#__RefHeading___Toc11673074)

[Ludovic PERO 106](#__RefHeading___Toc11673075)

[Directeur des affaires publiques, Primagaz France 106](#__RefHeading___Toc11673076)

[Claire PLACES, 107](#__RefHeading___Toc11673077)

[Edenred 107](#__RefHeading___Toc11673078)

[Clôture du congrès 109](#__RefHeading___Toc11673079)

[Stéphan ROSSIGNOL 109](#__RefHeading___Toc11673080)

[Maire de la Grande-Motte 109](#__RefHeading___Toc11673081)

[Philippe SUEUR 109](#__RefHeading___Toc11673082)

[Président de l’ANETT 109](#__RefHeading___Toc11673083)

## Journée du 16 mai 2019

## Ouverture du congrès

### Stéphan ROSSIGNOL

#### Maire de la Grande Motte

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental de l’Hérault, Monsieur le Conseiller Régional président de la Commission Tourisme, représentant Carole DELGA, Présidente de la région Occitanie, c’est pour moi un réel plaisir que de vous souhaiter la bienvenue à la Grande-Motte au 89ème Congrès de l’Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, qui a commencé hier soir et va se poursuivre jusqu’à demain.

Nous nous trouvons dans le Palais des Congrès, qui porte le nom de l’architecte en chef de la Grande-Motte, Jean BALLADUR. La Grande-Motte est issue d’une mission d’Etat, lors des Trente Glorieuses, alors que nous avions un Etat bâtisseur. La mission d’aménagement du littoral du Languedoc Roussillon, plus communément appelée mission RACINE, s’est vu confier par le Général DE GAULLE la création de nouvelles stations le long de ce littoral. Il n’existait aucune station touristique susceptible d’y accueillir des touristes, hormis sur la Côte d’Azur. Les touristes se rendaient en Espagne, sans s’arrêter. En effet, il n’y avait pas de villes et de stations touristiques. La mission RACINE a eu pour mission de créer de nouvelles villes, en particulier la Grande-Motte, le Cap d’Agde et cinq autres stations, qui se sont étalées sur le littoral jusqu’à la côte catalane.

La Grande-Motte a été choisie comme terre proche de Montpellier, sur un territoire où l’on ne trouvait que des marécages, du sable, des dunes et beaucoup de moustiques. Un organisme a été mis en place, une entente interdépartementale de démoustication, puis le choix de l’architecte a été opéré par Pierre RACINE et s’est porté sur un jeune philosophe, un jeune poète parisien, devenu architecte sur le tard, Jean BALLADUR, qui s’est vu donner carte blanche pour construire une cité de toutes pièces. Il revenait d’un voyage au Mexique, à Teotihuacan. Ce sont les pyramides aztèques qui l’ont inspiré, par leur positionnement par rapport au soleil et par les espaces verts qui les entouraient.

Il a construit cette cité des pyramides, une cité de béton qui a longtemps souffert d’une image négative. Pourtant, si vous avez le temps de visiter cette ville et de découvrir toute cette architecture assez magnifique, cette dernière a été reconnue par le Ministère de la Culture et s’est vu accorder le label Patrimoine du XXème siècle par ce dernier. Ce label nous a été accordé sur la totalité de la ville, ce qui constitue une première.

Le Conseil Régional d’Occitanie nous a accordé un autre label, puisque, parmi 40 autres sites d’Occitanie, la Grande-Motte a été la seule ville contemporaine à obtenir le label Grand Site Occitanie.

C’est une ville de béton, mais aussi une ville très verte, dans un écrin de verdure, puisque le rapport est de 70 % d’espaces verts pour 30 % de bâti. Ce point est souvent méconnu. Avec mon adjointe, nous avons présenté une rose et sommes entrés dans le cercle fermé des villes de France, qui ont une rose au nom de la ville. Elle a été conçue par le rosiériste Meilland. La rose de la Grande-Motte est une rose blanche avec un cœur d’or, qui nous positionne, je l’espère, pour obtenir la quatrième fleur des Villes et Villages Fleuris.

La Ville voit sa population permanente (9 000 habitants) passer à 100 000 habitants pendant l’été. J’en profite pour saluer mon voisin, Maire du Grau-du-Roi. Comme le Cap d’Agde, Port-Camargue a été construit à côté du Grau-du-Roi. Nous sommes deux stations situées à proximité voyant leur population multipliée par dix pendant l’été.

La Grande-Motte offre 94 000 lits, 12 hôtels, dont un hôtel cinq étoiles et cinq hôtels quatre étoiles, et propose un million de nuitées marchandes par an et un million de nuitées résidentielles. Il en résulte la problématique de l’immobilier de loisir. Je salue Emilie BONNIVARD, rapporteure du budget tourisme à l’Assemblée Nationale, qui, hier, est venue auditer des professionnels sur cette problématique de l’immobilier de loisir. Cinquante après sa création, ce dernier nécessite des investissements et des renouvellements. C’est ce que nous faisons. La station de la Grande-Motte a été retenue par le Gouvernement parmi 13 stations de montagne et du littoral dans le cadre d’une expérimentation pour être des stations pilote en matière de rénovation de l’immobilier de loisir.

La Grande-Motte a cinquante ans d’histoire, puisqu’elle a accueilli ses premiers habitants en 1968. Nous venons de célébrer ses cinquante ans l’année dernière. C’est une ville jeune, dont la structure monte actuellement en gamme. Cela nous a amenés à créer une marque, la marque LGM by La Grande Motte, qui nous positionne sur une marque de qualité.

J’espère que vous allez passer un excellent séjour à la Grande-Motte et que ce congrès, 89ème du nom, se déroulera dans d’excellentes conditions. Mes services et l’Office du Tourisme font tout pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Merci encore à Philippe SUEUR, à l’équipe de l’ANETT, conduite par Géraldine LEDUC, d’avoir choisi la Grande Motte pour ce congrès. Je vous souhaite une très belle journée et un très bon congrès.

*(applaudissements)*

##### Allocution de la Vice-Présidente du Conseil Départemental de l’Hérault

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental de l’Hérault

Merci. Monsieur le Président de l’ANETT, Monsieur le Maire de la Grande-Motte, Monsieur le Député de l’Hérault, Monsieur le Représentant de Carole DELGA de la région Occitanie, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les acteurs du tourisme, élus ou professionnels du tourisme, je me dois tout d’abord d’excuser Kléber MESQUIDA, qui n’a pu être présent aujourd’hui et m’a demandé de le représenter.

Cette prise de parole est l’occasion de mieux faire connaître le département et les politiques qui y sont menées en matière touristique et les dynamiques à l’œuvre pour accroître cette attractivité. Le département de l’Hérault est aujourd’hui la première destination touristique d’Occitanie et se situe à la quatrième place au niveau national. En termes de fréquentation, cela représente 40 millions de nuitées et près 43 500 emplois directs et indirects. C’est pourquoi le département a souhaité soutenir cette économie touristique primordiale pour l’Hérault, très touché par les difficultés sociales. La création d’emplois est un fort enjeu pour notre département. Nous avons donc adopté des priorités dans le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs, courant de 2017 à 2021. Par cette stratégie, nous souhaitons renforcer l’attractivité du département et gagner des parts de marché sur la concurrence méditerranéenne, et ainsi passer du quatrième niveau national au troisième niveau national.

Par ailleurs, concernant le schéma départemental de développement des ports et des filières maritimes, la stratégie adoptée récemment a un objectif spécifique s’agissant du littoral. Notre stratégie repose sur trois priorités :

* devenir une destination oenotouristique leader en Europe (le Guide du Routard va sortir une édition spéciale sur l’oenotourisme dans l’Hérault),
* s’affirmer comme la première destination grand site en France,
* mettre le nautisme en offre touristique,

Le développement des opportunités autour de l’itinérance douce doit nous permettre de valoriser ces trois priorités. Je pense notamment à l’Euro Vélo 8, un itinéraire cyclable européen reliant Athènes à Cadix, passant par la Grande-Motte. Par ailleurs, le caractère incontournable du digital doit être pris en compte afin d’anticiper les évolutions de l’économie du tourisme. A ce titre, le département a lancé un plan ambitieux sur le Très Haut Débit, dans toutes les zones rurales et l’arrière-pays.

Il faut aussi souligner le travail accompli par l’Agence de Développement Touristique de l’Hérault, notamment avec les territoires sur l’animation numérique du travail. Nous souhaitons en outre préserver nos paysages et patrimoines remarquables. La Grande-Motte en est un bon exemple.

Enfin, notre stratégie touristique insiste sur la nécessité de travailler sur une offre durable de qualité, car la qualité de l’accueil reste un enjeu majeur. A titre d’exemple, une étude est engagée sur la démarche sur les ports ouverts à tous, concernant quatre ports maritimes et deux ports fluviaux, dans l’optique d’une meilleure accessibilité.

Au-delà de ces actions globales, des objectifs plus spécifiques concernent le littoral. Le département entend protéger, préserver et valoriser les 90 kilomètres de côtes qui accueillent près de 50 % de cette fréquentation touristique. Le schéma des filières maritimes et touristiques prévoit aussi une action pour développer et structurer toute l’offre nautique. Il s’agit de faire émerger des pôles de nautisme territoriaux en s’appuyant sur le label national France Stations Nautiques. Les réflexions ont démarré et se poursuivront avec les différentes stations du littoral.

Hérault Littoral a pour ambition de fixer le cap sur dix ans pour répondre aux nombreux défis à venir et de faire du littoral un écrin protégé reliant l’arrière-pays à la mer, absorbant l’afflux touristique et participant au rayonnement économique du territoire.

Enfin, une action est entreprise avec tous les partenaires pour la nécessaire requalification des stations littorales et de leur immobilier de loisir. En effet, si l’offre d’hébergement est importante, elle est constituée à 78 % de résidences secondaires qui doivent être réhabilitées. C’est pourquoi nous ne pouvons que nous réjouir de savoir que dans le cadre de France Tourisme Ingénierie, la Grande-Motte a été retenue, faisant partie des 13 stations-pilotes. Le département sera attentif au suivi de ce dossier.

En conclusion, j’insisterai sur le secteur fédérateur transversal que représente le tourisme. Une communication et un marketing réussis doivent permettre d’accroître encore l’attractivité de nos territoires.

*(applaudissements)*

##### Allocution de Sébastien PLA, Conseiller Régional

Sébastien PLA, Conseiller Régional

Monsieur le Président de l’ANETT, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Député, Monsieur le Maire, chers amis, Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus en Occitanie. Je voudrais commencer par excuser la Présidente de Région, Carole DELGA, qui me demande de la remplacer et qui souhaite vous faire part de l’honneur que vous lui faites d’avoir choisi l’écrin de la Grande-Motte et la région Occitanie pour l’organisation de votre congrès. Vous ne vous êtes pas trompés : le Maire a souligné que la Grande-Motte constituait un patrimoine du XXème siècle, une ville extraordinaire, une des stations les plus dynamiques de ce territoire.

Je me suis récemment rendu au Cap d’Agde. Vous n’imaginez pas la dynamique de ce territoire ! Les Maires doivent attendre que la Région leur parle de financement, parce que les projets sont nombreux, mais je tiens à vous féliciter, parce qu’en Occitanie, les élus membres de votre association sont des investisseurs nés. Leur travail paie, puisque notre région est l’une des régions leaders en matière touristique. C’est aussi un plaisir personnel, puisque je suis Maire, comme vous, d’une petite commune touristique de l’Aude. 150 habitants y vivent, mais nous recevons 200 000 touristes chaque année. J’ai plaisir à lire vos publications, que je reçois régulièrement. Je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, pour le travail d’influence que vous menez auprès des pouvoirs publics pour défendre les intérêts des communes touristiques et des stations classées.

Le tourisme est un formidable outil d’aménagement du territoire, un levier majeur pour favoriser l’attractivité et le développement économique de nos territoires, mais il reste un secteur très concurrentiel, nécessitant d’innover régulièrement, d’inventer de nouveaux processus et de nouveaux modes pour rester compétitifs. L’innovation touristique est le fil rouge de l’ambition de la nouvelle grande région Occitanie, parce que l’innovation ne doit pas permettre de faire jeu égal avec la concurrence, mais de nous mener devant et d’avoir un coup d’avance. C’est pourquoi nous devons régulièrement investir dans les nouveaux processus. Nous comptons dès lors sur la capacité des acteurs professionnels et privés à produire de nouvelles offres attractives, novatrices et compétences, mais aussi sur la capacité des territoires et des communes à concevoir des écosystèmes favorables à l’accueil des clientèles et des investisseurs. Il s’agit de réunir public et privé autour d’une même ambition, d’un même objectif, le développement économique, et non de les opposer.

Le rôle de la région est de soutenir le développement des entreprises et de garantir l’aménagement équilibré de son territoire. Pour éclairer mon propos, je vais vous donner une preuve de l’engagement de la région en faveur des territoires et des communes : les Grands Sites Occitanie sud de France constituent le phare de la politique touristique de la région. Ils constituent la sélection d’un patrimoine exceptionnel à forte notoriété, le vaisseau amiral qui emporte tout le territoire et sa population dans une dynamique d’attractivité touristique, une sorte d’aimant autour duquel se structure une stratégie de développement concertée. Il est en effet essentiel d’y associer la population. En Occitanie, nous essayons de combiner l’authenticité et la modernité, la vie locale et la vie touristique. Les Grands Sites constituent une collection de 40 hauts lieux patrimoniaux de la culture de notre région et représentent, par leur qualité et leur diversité, l’illustration de ce que notre région a de meilleur en matière de tourisme, autour de richesses patrimoniales, culturelles, naturelles ou historiques remarquables, et jouissant d’une belle notoriété, réparties harmonieusement sur le territoire. Cette région est un pays, plus grand que l’Irlande ou que l’Autriche. Le littoral méditerranéen est un littoral touristique tirant la région depuis très longtemps, mais la montagne l’est aussi. Nos villes, Toulouse et Montpellier, sont des éléments très forts. Enfin, il existe des zones rurales très attractives en matière de tourisme, à l’image de l’Aude.

Les Grands Sites Occitanie sont 40 projets de territoire visant à structurer des destinations touristiques d’excellence. Quand on parle de tourisme, on parle d’infrastructures, de Très-Haut débit, d’accessibilité. L’ensemble de l’écosystème de l’aménagement du territoire en dépend. Notre région est une destination touristique très prisée, disposant d’atouts indéniables : 220 kilomètres de littoral, la quasi-totalité de la chaîne des Pyrénées, 45 stations de ski, 8 sites UNESCO, deux parcs nationaux, 7 parcs naturels régionaux, un parc marin, 4 600 monuments historiques, 30 stations thermales et le premier vignoble de France en surface. C’est pourquoi nous recevons, chaque année, près de 30 millions de visiteurs en Occitanie. Nous sommes la première région de destination des clientèles françaises et la quatrième région en matière d’accueil des touristes étrangers.

L’économie touristique n’est donc pas neutre en Occitanie, puisqu’elle représente près de 14 milliards d’euros de chiffre d’affaires, soit 10 % de l’économie régionale et 108 000 emplois, juste derrière l’industrie agroalimentaire, l’agriculture, mais devant l’aéronautique. Imaginez donc ce que pèse le tourisme pour notre territoire.

Pour conforter ces chiffres, nous parions sur la mer. Nous avons lancé le plan Littoral 21, avec la Caisse des Dépôts et l’Etat, doté d’un budget d’un milliard d’euros. Les dépenses ont ainsi commencé sur certaines stations, comme le Cap d’Agde. Ce plan vise à accompagner la modernisation et le développement des stations du littoral, à structurer l’offre touristique d’excellence et à promouvoir l’innovation énergétique (projets d’éoliens off-shore). Pour notre région, la Méditerranée constitue un réel atout depuis l’Antiquité. C’est un carrefour de civilisation. Le littoral et ses infrastructures jouent un rôle primordial, puisque 60 % de l’attractivité régionale dépend du littoral. La croissance bleue est évidemment un levier économique majeur pour notre région.

Nous parions également sur la montagne, soutenue par un plan d’investissement Montagne de 820 millions d’euros, pour moderniser nos stations, désenclaver nos vallées et développer le tourisme sur l’ensemble de l’année, et pas uniquement un tourisme neige.

Ensuite, nous avons l’ambition de viser l’excellence, ce qui nécessite de trouver des investisseurs et des partenaires financiers. Nous mettons en place un fonds de tourisme avec la BEI, qui sera doté de 100 millions d’euros pour soutenir une sélection de grands projets d’envergure, portés par les collectivités publiques ou par des entreprises souhaitant investir dans notre région.

Carole DELGA a fixé aux élus de la Région un objectif très ambitieux : faire figurer la région Occitanie dans le top 10 des régions touristiques européennes à l’horizon 2021. Cela signifie que nous devons être en capacité de générer un peu plus de cinq millions de nuitées marchandes supplémentaires et d’attirer deux millions de touristes et de visiteurs de plus, pour atteindre 32 millions de visiteurs. Cet objectif nécessite l’implication de tous, quels que soient le lieu et la situation de vos communes sur l’ensemble du territoire de l’Occitanie. Ce n’est plus un tourisme de masse, mais un tourisme au cœur du développement territorial, pluriel, qualitatif, diffus sur l’ensemble du territoire régional et durable que nous visons. Les visiteurs recherchent l’authenticité, qui est l’âme de notre région. C’est notre accent, notre culture, notre hospitalité, qui forgent notre slogan, « *bienvenue en Occitanie, le territoire de l’Occitalité* ». C’est pour cela que nous déployons le label Qualité Tourisme Sud de France, qui valorise une offre régionale qualifiée, reflétant la diversité des territoires de la destination Sud de France et mettant en avant ses pépites.

C’est pour cela également que nous nous battons pour les deux lignes à grande vitesse. Nous en avons besoin, car nous avons besoin de développer nos ports, de développer nos aéroports, car l’accessibilité à notre région doit encore être améliorée. Nous sommes encore en retard par rapport à d’autres régions. S’il y a des programmes d’investissement majeurs envisagés au niveau du Gouvernement, pensez à la région Occitanie. Elle en a besoin.

Nous agissons pour devenir, à l’horizon 2050, la première région d’Europe à énergie positive. Le réchauffement est une certitude, mais aussi une menace pour notre environnement. Il est aussi un effet négatif pour notre économie touristique littorale. De nombreuses infrastructures sont ainsi menacées de disparition. C’est aussi pourquoi nous accompagnons le développement et la compétitivité des entreprises. La région consacre 14 millions d’euros pour soutenir le développement de l’hébergement et de structures réceptives au niveau des entreprises privées. Nous finançons plusieurs accélérateurs de start-ups et avons lancé le campus européen de l’innovation touristique à Montpellier, qui se déroule chaque année à l’Arena.

L’Occitanie fait de l’innovation et du développement de l’attractivité sa priorité pour sa politique touristique. Nous sommes donc en phase avec le thème de votre congrès, l’attractivité. Nous avons posé les jalons d’un nouveau tourisme, d’un tourisme du XXIème siècle, plus inclusif, en nous appuyant sur les territoires, sur leurs entreprises et sur leurs habitants. Proximité, réactivité et solidarité sont des principes au cœur de l’action régionale. J’y ajouterai la concertation, puisque le schéma construit a été le fruit d’une démarche ascendante de concertation. 13 réunions de concertation ont été organisées. Le projet de développement touristique de la Région est partagé et porté par tous. Il convient de le souligner. La Région est là pour s’appuyer sur les forces vives du territoire, et non pour imposer sa politique.

Les territoires ont des talents, des richesses et des besoins propres. La Région a souhaité faire du sur-mesure et accompagner les uns, les autres en fonction de leur positionnement, proposer des dispositifs de soutien adaptés, accompagner le développement et être au plus près des attentes des citoyens. Elle travaille chaque jour à améliorer la qualité de l’accueil pour nos touristes et la qualité de vie. Lorsqu’on développe la qualité de l’accueil pour nos touristes, on développe aussi le cadre de vie pour les citoyens. Le vivre ensemble est une valeur centrale, à laquelle il faut revenir. Notre rôle est d’agir en ce sens. C’est le sens de l’action que nous menons pour développer l’attractivité et l’accueil des touristes, tout en associant la population locale, de sorte qu’elle prescrive la destination, qu’elle soit fière d’habiter en Occitanie et propose de l’Occitalité.

J’en ai terminé avec mon allocution. Je vous souhaite un très bon congrès à la Grande Motte, en région Occitanie.

*(applaudissements)*

Frédéric BERETTA

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller Régional.

Stéphan ROSSIGNOL

Je remercie Sébastien PLA pour ses propos, mais dans le feu de l’action, je n’ai pas parlé du territoire sur lequel nous sommes. Nous nous trouvons dans un magnifique territoire, le Pays de l’Or, où on peut trouver des anguilles. Le territoire est composé de plusieurs stations balnéaires, dont Carmaux et Palavas-les-Flots, magnifique village de pêche et d’une plaine accueillant l’aéroport de Montpellier. Ce dernier se trouve sur le territoire de l’agglomération du pays de l’Or. C’est donc un territoire vaste, riche, avec une production agricole et viticole. Nous goûterons ainsi quelques vins du Pays de l’Or.

Frédéric BERETTA

La parole est à Philippe SUEUR, président de l’ANETT.

##### Allocution du Président de l’ANETT

Philippe SUEUR, Président de l’ANETT

Mesdames et Messieurs, je salue avec un grand plaisir et une grande joie les parlementaires ici présents, et en particulier, Madame la Députée, Emilie BONNIVARD. En effet, la rapporteure spéciale du budget du tourisme ne reste pas dans son bureau. Elle se déplace. Dans le monde politique qui regardait le tourisme de loin, c’est une révolution. Merci.

Monsieur le Conseil Régional, président de la Commission Tourisme de la Région Occitanie, merci de vos propos. Par vos propos, par votre conviction, nous comprenons que l’Occitanie est une région d’hospitalité et que l’ANETT avait bien raison de venir y tenir son congrès. Nous n’y sommes pas venus depuis longtemps. Nous nous efforçons d’équilibrer la localisation de nos congrès et nous venons avec bonheur chez vous.

Merci, Madame la Présidente du Conseil Départemental, pour votre présence et pour les mots que vous avez exprimés.

Mesdames, Messieurs les Maires, nous sommes ravis de vous réunir. Je salue également la présence de deux présidents importants dans le cadre de notre mission : Christian MOURISARD, président des Offices de Tourisme de France, qui tenait son Assemblée Générale à Montpellier hier, et Christian MANTEI, président d’Atout France. Ils participeront tous les deux à la table ronde. Vous pourrez donc les écouter.

Monsieur le Maire, Stéphan ROSSIGNOL, votre volonté était de nous réunir ici. Nous sommes en véritable découverte. Merci de la qualité de cet accueil, de cette organisation. L’équipe de Géraldine LEDUC est arrivée lundi matin, pour tout mettre en place. Nous découvrons la Grande-Motte. Nous en avions entendu parler, mais c’est une véritable révélation. Stéphan ROSSIGNOL a rappelé qu’en 1963, la mission RACINE a été initiée par le Général de GAULLE, s’intégrant dans cet esprit de planification souple, pour imposer des projets stratégiques structurant et transformant les territoires. Ici, ce n’était que de l’eau et du sable, et, grâce à un grand architecte, Jean BALLADUR, proposant une architecture révolutionnaire, forte, porteuse de sens, d’un urbanisme politique au sens antique, presque de la cité idéale, le territoire a été transformé. Nous avons l’impression d’être ici au cœur du Brasilia du tourisme. Nous sommes heureux d’y être.

Sébastien PLA évoquait 30 millions de touristes sur la région Occitanie. 300 000 touristes s’étaient rendus sur cette côte en 1963. Le nombre de touristes a donc été multiplié par cent, ce qui est énorme. C’est le fruit de notre travail.

Nous avons aussi une pensée pour notre président, Marc FRANCINA, que vous avez connu, rencontré, avec qui vous avez été en communion, en sympathie, en convivialité. Marc nous a quittés à l’automne dernier. C’était un Maire visionnaire. Je ne vais pas faire l’homélie de sa mémoire. Emmanuel MAQUET l’a excellemment fait en Assemblée Générale. Je souhaite simplement rappeler quelques traits de son portrait. Il est l’exemple même du Maire visionnaire, fusionnel avec sa commune, et notamment quand elle est touristique. Sa commune était Evian-les-Bains. Je salue celle qui lui a succédé, Josiane LEI. S’il était en pleine action, il est toujours resté très réaliste. Son action locale l’a propulsé au Parlement de 2003 à 2017. Emmanuel rappelait combien de combats il a pu mener sur les grandes questions. Il était en veille permanente sur le cadre juridique et politique du tourisme, trop souvent malmené. Il a souvent tempêté contre une intercommunalité, qui n’était pas cohérente sur certains territoires, ce qui n’est pas vrai sur d’autres. Nous nous rappelons avec émotion, et avec amitié, son accent chaleureux, son humour, son humanité. C’était un ami, et c’était un capitaine du tourisme.

Un congrès suppose de réunir sur de grandes questions. Plusieurs tables rondes vont ainsi se succéder. Je souhaite seulement rappeler quelques enjeux. Le premier enjeu est celui d’une économie qui est la première économie française, représentant près de 8 % du PIB, soit 164 milliards d’euros, dont un tiers viennent de l’étranger. Jusqu’à présent, cette économie première, cette industrie, apparaissait comme une économie de cueillette. Il suffisait de cueillir les fruits. Désormais, il convient de se réveiller. Nous ne sommes plus en roue libre. Une prise de conscience s’est opérée. Les professionnels ont toujours été actifs, de même que les institutionnels et les collectivités. Toutefois, au niveau des politiques et des administrations, cette conscience n’existait pas. C’est désormais le cas. Nous devons l’amplifier de façon à renforcer cette dynamique qui repose sur une exigence d’emplois (1,3 million d’emplois directs et 3 millions d’emplois indirects). C’est aussi une image de marque à entretenir pour la France. C’est un partage. Un mot a été utilisé par Sébastien PLAT : hospitalité. Il s’agit aussi de la fierté de partager notre culture, nos patrimoines, matériels ou immatériels. Il faut dépasser ce paradoxe évoqué par BARNU et HAMMOUCHE dans *les Cahiers de l’Ecole des Mines*. L’Espagne a su le dépasser il y a cinquante ans. Ce sera une des questions soulevées par ce congrès sur l’attractivité.

Un Président doit remercier à tous ceux qui ont participé à cette organisation et l’ont financée. Outre la Maire et l’Office de Tourisme, il convient de citer le Conseil Régional, le Conseil Départemental et nos partenaires. Nous comptons désormais 19 partenaires, dont 11 sont présents dans les stands. A l’issue de la table ronde de la matinée, nous irons leur rendre visite. Place maintenant au débat, place aux idées. Merci à vous.

*(applaudissements)*

Frédéric BERETTA

Merci, Monsieur le Président, merci, Madame, merci Messieurs.

*Une courte vidéo est diffusée sur la Grande-Motte.*

## L’attractivité touristique : l’objectif de 100 millions de touristes étrangers en France en 2020, une ambition à la hauteur de l’ANETT

*La table ronde est animée par Frédéric BERETTA.*

*Témoin : Christian MANTEI, Président d’Atout-France*

Participants :

*Philippe SUEUR, Président de l’ANETT,*

*Emmanuel MAQUET, Secrétaire Général de l’ANETT et Député de la Somme,*

*Christian MOURISARD, Président d’Offices de Tourisme de France,*

*Émilie BONNIVARD, Députée de la Savoie,*

*Philippe HUPPÉ, Député de l’Hérault,*

*Patrick VIGNAL, Député de l’Hérault.*

Frédéric BERETTA

Je vais demander à de nouvelles personnes de venir nous rejoindre pour cette première table ronde.

Monsieur le Président d’Atout France, je vais commencer par une première question. Comment se porte la France en matière d’attractivité ?

Christian MANTEI

En 2018, elle se porte très bien, mais un peu moins bien en 2019. On peut invoquer l’impact négatif de la crise des Gilets Jaunes, mais pas uniquement. Certaines économies mondiales émettrices de flux touristiques sont en difficulté. Des interrogations surgissent en Europe. Cependant, l’investissement perdure et a progressé. Le tourisme est une économie de l’offre. La croissance s’obtient par l’investissement, qui est la consommation de demain. Il faut aussi ausculter la France sous l’angle de l’investissement, lequel progresse dans tous les secteurs du tourisme. En 2017 et en 2018, nous arriverons à 15 milliards d’euros d’investissement. La consommation a également progressé. D’après la Banque de France, les dépenses des touristes étrangers auraient augmenté de 5 à 6 %. Le rythme est donc globalement satisfaisant.

Que reste-t-il à faire ? Quelles sont les marges de progrès ? Il ne faut pas contenter de bilans, même positifs, surtout à l’échelle nationale. La croissance nationale est l’addition des croissances territoriales. Elle ne se décrète pas au niveau national. Le tourisme est très décentralisé, y compris sous l’angle du voyageur. Les Maires sont les premiers acteurs du tourisme et portent son développement, avec les territoires, les départements et les régions. Les croissances s’additionnent, même s’il y a parfois des croissances négatives, qui font la croissance nationale.

C’est aussi une économie mondiale, mais dans cette économie mondiale, il existe des marchés spécifiques.

Frédéric BERETTA

Le Conseil Interministériel du Tourisme avait fixé des ambitions visant à optimiser les potentialités nationales. Il considérait que le tourisme était insuffisamment exploité pour l’économie française. Où en sommes-nous ? La progression est-elle manifeste ?

Christian MANTEI

Il y a une progression, mais il reste encore à faire avec des défis et des enjeux fondamentaux, comme le développement durable, une meilleure intégration dans les sites. Vous l’avez souligné : il faut aussi mieux prendre en compte les souhaits des habitants citoyens électeurs, qui se sont invités à la table du développement touristique assez récemment. S’il faut investir, il convient d’entreprendre cette démarche en étant à l’écoute des habitants. Je connais de grandes régions, en France, qui peinent à aboutir dans le portage des grands projets touristiques en raison des réticences des habitants, alors même que le potentiel naturel et patrimonial existe. De nombreux projets pourraient aboutir, et pourtant, les blocages sont manifestes.

Il y a vingt ans, on ne parlait que de clients, dans les congrès des agences de voyages, de l’hôtellerie, des Offices de Tourisme. Puis l’habitant s’est invité, ainsi que l’employé. Lorsque 100 000 à 150 000 emplois ne trouvent pas preneurs dans l’hôtellerie et la restauration, c’est un véritable enjeu. Nous en sommes là. Il convient de porter l’effort sur l’emploi et sur les employés, et pas uniquement en termes de formation. Les emplois, mais aussi les territoires, doivent être attractifs pour les employés. L’investisseur ne vient que s’il y a un exploitant. Ce dernier doit pouvoir dégager des marges pour payer des loyers à l’investisseur s’il y a des employés. *In fine*, la satisfaction du client repose sur l’employé. L’enjeu relatif à l’emploi est donc majeur.

Frédéric BERETTA

Cet enjeu de l’emploi porte sur la formation, l’accompagnement, peut-être sur des aides un peu spécifiques concernant l’hébergement des saisonniers.

Christian MANTEI

Oui, toute la chaîne de création de valeurs est concernée. J’en fais partie et j’en suis en quelque sorte l’élu local. Sur les documents d’urbanisme, il faut intégrer l’hébergement des employés et des saisonniers.

Frédéric BERETTA

Dans la salle, vous pourrez intervenir si vous avez des questions. Nous vous apporterons un micro. Je souhaite m’adresser à Madame la Députée. Vous siégez à la Commission des Finances de l’Assemblée Nationale. Vous êtes rapporteure spéciale du budget du Tourisme. Qu’en est-il de votre analyse de la situation quant à l’attractivité de notre pays ? Avons-nous suffisamment de moyens pour nous inscrire dans un tourisme offensif, et non plus dans un tourisme de cueillette ?

Emilie BONNIVARD

C’est le cœur de la question, je crois. Mon rôle, en tant que rapporteure du budget du tourisme pour la Commission des Finances, est d’évaluer l’effort qui est réalisé sur le budget de l’Etat pour le tourisme, que ce soit pour la structuration des offres, pour l’investissement économique et pour la promotion. Cette analyse me conduit à identifier deux budgets. En premier lieu, le budget de la mission économie intégrait naguère une ligne dédiée au tourisme. En second lieu, le budget de la mission affaires étrangères intègre réellement le budget dédié au tourisme.

J’ai constaté qu’au fil des années, il n’y avait plus de ligne budgétaire à part entière dédiée au tourisme au sein de la mission économie. C’est une erreur. Il existe un budget pour l’industrie, pour la filière industrielle (245 millions d’euros), pour le commerce et l’artisanat (60 millions d’euros), mais plus aucun budget pour le tourisme. Ce sont des choix politiques qui décident de réorienter différemment la prise en charge du tourisme. En revanche, il existe un budget de 32 millions d’euros, stable au cours des dernières années, pour l’opérateur de l’Etat en matière de promotion touristique, Atout France. En l’occurrence, nous avons de la chance, puisque nous disposons d’un opérateur extrêmement performant et bénéficions ainsi d’un effet levier. Sur la base de ce budget limité de la part de l’Etat, nous avons un effet levier sur d’autres financements publics et privés extrêmement important en matière de promotion. Il s’agit de l’effort consenti par les régions, en lien avec les CDT et les départements, et par les opérateurs privés (entreprises).

Si l’Etat venait à retrouver son envie d’Etat stratège, d’Etat investisseur en matière touristique, nous pourrions démultiplier notre performance. Soit l’Etat décide de se retirer en misant sur la promotion et en investissant dans l’ingénierie, laissant ainsi les collectivités locales sur le devant de la scène en matière d’aménagement touristique, soit l’Etat décide d’être à nouveau un Etat stratège investisseur aux côtés des acteurs locaux pour construire une attractivité, une offre touristique encore plus importante pour l’avenir.

Au niveau national, notre Gouvernement considère le tourisme, puisque certains outils sont mis en place, comme France Ingénierie Tourisme. Pour moi qui proviens d’un territoire montagneux, où le territoire s’est construit dans le cadre du plan Montagne mis en place dans les années 70, je suis nostalgique. A l’époque, l’Etat avait construit une offre touristique et permis à des territoires de s’organiser et de construire de véritables filières autour du tourisme. J’aimerais que l’Etat retrouve cette ambition autour de la filière touristique, qui représente 8 % de notre PIB. Le tourisme mérite davantage, même si nous pouvons saluer les efforts réalisés.

*(applaudissements)*

Frédéric BERETTA

Merci. Un message clair, avec une opposition claire entre le choix dans un investissement dans l’ingénierie et le choix d’un Etat stratège plus investisseur. Les territoires ne souhaitent-ils pas être présents sur ces deux niveaux ?

Emilie BONNIVARD

Je le pense totalement. Les deux sont nécessaires. Je souhaite rappeler la puissance de la décision politique lorsqu’elle est claire. J’ai attentivement écouté le Conseiller Régional en charge du Tourisme au sein de la région Occitanie, ainsi que Stéphan ROSSIGNOL. Ce dernier m’a indiqué qu’un investissement massif de 100 millions d’euros avait été initié dans le cadre de la rénovation de la station, ce qui a permis de lever 60 millions d’euros d’investissements privés. Lorsqu’une ambition politique se manifeste, avec un message clair et des moyens suffisants, par un grand emprunt ou différents moyens budgétaires, l’investissement privé devient considérable. *In fine*, il en résulte des recettes fiscales pour l’Etat. Souvent, nous n’y pensons pas, mais au final, l’Etat gagne en recettes à investir au départ aux côtés des acteurs privés et publics locaux.

Par rapport aux années 70, nous n’avons plus les mêmes besoins de la part d’un Etat stratège. La question de l’ingénierie et de l’optimisation est devenue centrale, mais nous pourrions aller plus loin.

Frédéric BERETTA

Vous évoquez le retour sur investissement. Messieurs les Présidents de l’ANETT et d’OTF, puisque nous parlions de transversalité, pourriez-vous revenir sur cette convergence de points de vue et sur la nécessité de travailler de manière proche pour devenir une véritable force de lobbying auprès des parlementaires ? Où en êtes-vous ?

Philippe SUEUR

Nous sommes véritablement en communion. C’est ce que nous avons dit publiquement hier lors de l’Assemblée Générale des Offices de Tourisme de France. Nous devons parler de la même voix, côte à côte, parce qu’il existe des représentations très différentes, soit territoriales, soit plus corporatives. S’agissant de l’attractivité, l’objectif n’est pas de défendre nos statuts, mais de penser l’avenir et de renforcer cette attractivité. Il convient d’être en anticipation, car l’attractivité repose sur des patrimoines et sur des services. Les patrimoines sont matériels. La France est un pays merveilleux, avec son Histoire, ses paysages, ses bâtiments, ses climats. S’y ajoute un patrimoine immatériel (culture, vin, gastronomie). Nous avons beaucoup à vendre, mais nous pensions que cela se faisait tout seul. Or il est indispensable d’en avoir les moyens réglementaires et politiques. La qualité du service et la qualité de l’accueil sont également essentielles, mais elles passent par la formation. Il existe des responsabilités nationales en la matière.

Sur le territoire du Val d’Oise et en Ile-de-France, l’aéroport de Roissy-Porte de France est le deuxième aéroport européen. Le personnel aéroportuaire, hormis le personnel de quelques compagnies aériennes et quelques salariés d’ADP, ne parle pas anglais. Roissy dispose de 8 000 chambres. Hormis à la réception, nul ne parle anglais. Au début de l’année 2015, un campus des métiers a été organisé pour les personnels aéroportuaires, afin de les former aux langues, à l’accueil et aux métiers du tourisme. En juin 2017, le protocole fondateur est signé, en présence de trois recteurs, de Valérie PECRESSE. Pourtant, ce campus n’est toujours pas ouvert aujourd’hui.

Frédéric BERETTA

C’est un bon exemple. Nous parlions de cette nécessité d’être réactif. Le terme a été employé, puisque nous nous inscrivons dans l’industrie touristique. Les collectivités territoriales doivent faire preuve de réactivité immédiate, lorsque les entreprises nécessitent un accompagnement. Monsieur MOURISARD, comment cela se traduit-il au travers du réseau des Offices du Tourisme de France ? La loi NOTRe a constitué un bouleversement. Les offices de tourisme sont-ils devenus majoritairement des services d’ingénierie, au même titre qu’Atout France ?

Christian MOURISARD

Effectivement, la loi NOTRe a quelque peu bouleversé le paysage touristique, puisqu’il existait 2 500 offices et syndicats d’initiative avant cette loi. Nous sommes passés à 1 500 offices de tourisme et 1 500 bureaux d’information. Le fait de conserver la dénomination « office du tourisme » est une bonne chose, car il s’agit d’une marque, pour nos concitoyens et pour l’accueil. Les offices ont évolué vers une forme de professionnalisation. D’ailleurs, leur 100ème congrès est programmé à l’automne. La préoccupation du tourisme ne date pas d’aujourd’hui et a démarré avec des bénévoles, dans le cadre des syndicats d’initiative. Nous avons su saisir une certaine mutation dans ce qui est attendu d’un Office du Tourisme, en particulier avec l’E-tourisme.

J’ai cependant un regret. Dans le cadre des agences départementales du tourisme et des offices du tourisme, nous employons 12 000 personnes et disposons d’une convention collective. Nous sommes donc un syndicat d’employeurs. C’est une réalité. Nous disposons également d’organismes de formation, des OPCO (anciennement OPCA). Malheureusement, via ces OPCO, nous allons payer le projet gouvernemental de retour à l’emploi, marqué par une diminution de 60 % de nos dépenses en matière de formation. C’est grave, et même très grave, parce que cela remet en cause des organismes, les fédérations régionales des offices du tourisme, en grande partie en charge de la formation de nos personnels. Pour ces organismes (OPCA), nous étions d’excellents employeurs, puisque les sommes représentaient 150 % des reversements obligatoires que nous faisions. Nous utilisions des fonds de formation que d’autres branches n’utilisaient pas. Nous avions travaillé avec Atout France sur le plan de formation MOC portant sur les nouvelles technologies pour travailler les langues et mieux connaître les publics que nous recevions, dans le cadre de la démarche qualité. Nous devons recevoir avec le souci d’une démarche forte de qualité l’ensemble des clientèles, qui voyagent de plus en plus et comparent de plus en plus. Le temps de la cueillette est terminé depuis un certain temps. J’ai particulièrement apprécié les propos de Madame la Députée. Je suis natif de la région, puisque j’habite Arles. Mes parents m’emmenaient en vacances à Palavas. Nous avons connu le temps des quatre pinèdes, des moustiques et des flamants. C’était un désert. Ce matin, en revenant d’Arles, je me suis dit qu’en considérant l’ensemble des normes, des règles, des protections, nous ne pourrions pas construire de telles structures aujourd’hui. Ce serait impossible. Sur le plan politique, nous devons nous donner les moyens. Il nous manque une réelle volonté politique. Je suis effaré du budget de l’Etat consacré au monde tourisme, alors qu’il représente 170 milliards d’euros. L’Etat investit 0,01 % de ce montant. C’est pourquoi nous nous rapprochons d’organismes comme l’ANETT pour avoir un moyen de pression et faire comprendre que le tourisme est un élément majeur du redressement économique et du vivre ensemble pour la France.

Concernant le tourisme, avec les Comités régionaux, les agences départementales, les offices de tourisme, nous envisageons la fusion des trois fédérations, pour avoir plus de poids auprès des autorités. L’émanation de la base doit être le socle d’une réflexion globale sur l’aménagement du territoire. Les Offices du Tourisme, comme les CRT, comme les agences départementales et comme Atout France, doivent être un élément majeur, premier auprès des élus des organisations comme l’ANETT. C’est en ce sens que nous repartirons sur un projet structurant touristique, après 60 années d’immobilisme.

*(applaudissements)*

Gilles D’ETTORE

Je suis Maire d’Agde et du Cap d’Agde, et président de la Communauté d’agglomérations Hérault Méditerranée. Je souhaitais rebondir sur vos propos, Madame la Députée, parce que l’heure est grave en matière touristique. Le tourisme représente 8 % du PIB. La mission RACINE, dans les années 60, a représenté des milliards de francs, que l’Etat a lui-même investis sur cette côte languedocienne pour créer sept stations balnéaires. Il s’agit du plus grand chantier mondial, que même les Américains ou les Chinois n’ont réussi à égaler. Aujourd’hui, rien n’est prévu dans le budget de l’économie touristique. On supprime les directeurs du tourisme en France, au lieu de supprimer les DDTN et les DREAL, qui nous « emmerdent » à longueur de journée, dès qu’on veut mettre en place un projet. Quel beau signal ! Je m’adresse au Nouveau Monde que vous représentez. J’espère que nous allons parvenir à réagir positivement dans ce pays. Je pense à la loi ELAN, dont nous attendions quelques résultats, ne serait-ce que pour le taux de logements sociaux (25 % dans nos stations balnéaires). Quelle belle idée, alors que nous accueillons 30 000 résidences secondaires ! Pour ma commune, les pénalités atteignent 1,5 million d’euros, alors que l’Etat devrait nous aider pour conduire des projets, comme celui que je mets en place à l’entrée du Cap d’Agde (40 millions d’euros d’investissement). La Région nous aide à hauteur de 3,3 millions d’euros, alors que l’Etat ne contribue qu’à hauteur de 200 000 euros. Voilà ce qu’il reste de la mission RACINE. Nous sommes passés de plusieurs milliards de francs d’investissements à 200 000 euros. J’ai presque l’impression de faire l’aumône. Cela traduit bien la situation actuelle.

Je m’étonne en outre de confier ce budget de promotion du tourisme au Ministère des Affaires Etrangères. Pourquoi pas au Ministère des Armées ? Nous devons nous réveiller. Les élus doivent agir. A Paris, on se moque du tourisme. C’est seulement lorsque les Champs-Elysées sont envahis par les Gilets Jaunes que l’on s’inquiète, alors que le tourisme se passe dans les territoires et qu’il faut accompagner les élus locaux. C’est cette décentralisation qui est nécessaire. Aujourd’hui, nous n’avons plus des ingénieurs d’Etat, mais des gens qui nous mettent des bâtons dans les roues. Nous le savons tous. Même quand nous refaisons une plage, il nous est demandé de compenser la plage refaite. Nous marchons complètement sur la tête. Pourtant, la France est l’un des plus beaux territoires du monde, l’un des plus attractifs. Le tourisme n’est pas délocalisable, mais nous sommes confrontés à une concurrence féroce. Outre notre patrimoine, l’innovation touristique est indispensable. Si nous n’innovons pas, nous allons mourir. Nous nous devons d’investir. Heureusement, les régions nous aident, mais l’Etat doit se réveiller. La situation actuelle me donne envie de pleurer. Nous enorgueillissons de ce que le tourisme représente 8 % du PIB. Que faire pour passer à 15 % du PIB, ce qui contribuerait à créer des emplois qui resteront en France ? De surcroît, nous devons remettre les langues étrangères au cœur des formations dans tous les territoires de ce beau pays qu’est la France.

*(applaudissements)*

Philippe SUEUR

Je suggère à Monsieur le Maire de revenir demain matin, car les fonctionnaires seront présents. Bravo pour ce coup de gueule, mais à demain ! Quant au Ministre, il sera présent ce soir.

Thierry DEL POSO

Je suis le Maire de Saint-Cyprien. Je suis à la fois heureux et mécontent. Je constate la présence d’une belle brochette d’intelligences collectives, dont Madame la Députée que j’ai eu le plaisir de rencontrer. Il est utile de se retrouver autour d’une table. En revanche, je souhaite rebondir sur les propos de Gilles. Pour un élu local gérant une station touristique, les règles d’urbanisme nous imposent de la mixité, de la densité et d’utiliser, avec la loi Littoral, d’utiliser le moins possible de terrains inondables. Si nous ajoutons les règles relatives aux logements sociaux, nous risquons de tuer les stations littorales et touristiques.

Les élus nationaux doivent avoir l’intelligence de comprendre qu’on ne peut pas appliquer les mêmes règles en matière d’urbanisme, de densité et de mixité, en bord de mer, dans des stations rurales, dans des stations touristiques, comme dans des zones plus urbaines. La préservation des territoires, la préservation des paysages et l’attractivité des espaces verts, comme à la Grande-Motte sont des éléments agréables. Envisager les pyramides de la Grande-Motte avec 30 % de logements sociaux constituerait une catastrophe touristique pour les habitants de la Grande-Motte et pour les touristes. C’est sur ce point que je souhaitais attirer l’attention de Madame la Députée. J’ai peur du pouvoir de la DDTM, des Préfets, de la DREAL, lorsque l’Etat entend se mêler de tels projets, car, à Paris, ils prétendent mieux connaître le littoral, la commune ou le département. Non, personne ne connaît mieux son département et sa commune que les élus locaux. Que l’Etat nous aide dans l’ingénierie, soit, mais qu’il accepte que les règles puissent être malléables en fonction de l’attractivité des territoires. Merci.

*(applaudissements)*

Gérald MARTINEZ

Je suis Maire d’une petite station village en montagne, et non sur la Côte d’Azur. L’attractivité du tourisme est le thème de notre table ronde. Je pense que le tourisme va se porter de plus en plus mal. En montagne, nous sommes confrontés à des prédateurs, les moustiques, les tiques, mais nous allons être confrontés à la déperdition de notre valeur première, l’agriculture et les éleveurs. Il est dommage de ne pas pouvoir retransmettre le film diffusé à l’Assemblée Nationale sur le mal-être de nos éleveurs dans les zones de montagne. Cela vous arrivera également, avec la prolifération du loup, parce que, lorsque vous n’aurez plus de taureau pour assurer l’attractivité de cette région, vous serez confrontés à cette problématique d’attractivité. Lorsque les moustiques vont revenir, c’est très désagréable. Cette problématique est très prégnante pour nous, dans les zones de montagne. Cela induit de réels problèmes sur le plan touristique.

L’impression prévaut que la biodiversité est formidable. Nous le pensons aussi, puisque nous avons réussi à la conserver. Elle existe encore aujourd’hui. Cela signifie que nous n’avons pas trop dégradé notre biodiversité en montagne, comme vous ici. L’urbanisme n’a pas dégradé la biodiversité à la Grande-Motte, puisque les espaces y représentent 70 % de l’espace. Il faut le faire remarquer à nos opposants qui nous taxent de réaliser une politique destructrice. Dans peu de temps, si le pastoralisme s’en va, il n’y aura plus rien pour accueillir les touristes. Toutes les résolutions prises, tous les discours sont évidemment importants, puisque nous travaillons pour attirer des touristes, mais cela suppose un cadre attractif. Lorsqu’il n’y aura plus d’entretien, plus de pâturages, nous pourrons apprendre à parler anglais, italien ou espagnol, mais les gens ne viendront plus chez nous. En effet, les informations montreront que la maladie de Lyme a progressé, que le Chikungunya a progressé, parce que l’entretien ne sera plus assuré. Les avalanches risquent de se multiplier. L’entretien des forêts ne se fera plus. Le tourisme repose d’abord sur nos populations locales, qui vivent sur place à l’année. Je remercie de m’avoir écouté. J’espère que vous allez prendre conscience de cette situation. Emilie, si vous pouviez diffuser ce film au cours du congrès, ce serait utile.

*(applaudissements)*

Jean-Pierre DAF

Je fais partie de l’Office du Tourisme d’Arles Camargue. Je souhaite revenir sur la problématique des langues étrangères et de l’anglais. Je travaille depuis plus de trente ans dans le tourisme, mais j’ai toujours entendu parler de cette problématique. Il y a 25 ans, lors d’une grande réunion nationale, j’avais soumis l’idée d’apprendre l’anglais dès la maternelle. Si, dès demain, les instituteurs sont recrutés avec un niveau d’anglais suffisant pour réaliser cet apprentissage, de nombreux problèmes seraient résolus. Ce n’est toujours pas fait, ce qui est dommage. Nous avons perdu 25 ans. C’est à ce niveau que nous devons nous efforcer de résoudre ce problème. En effet, nous sommes réellement handicapés au niveau des langues en France.

Frédéric BERETTA

Nous faisons tous un constat sur ces éléments impactants. Quel est le regard des professionnels du tourisme et des investisseurs ? La France reste une destination positive. Elle intéresse encore de nombreux investisseurs.

Christian MANTEI

Nous avons une force, la diversité. C’est une force en termes de marketing grâce au digital. C’était une faiblesse auparavant. J’enviais alors mon concurrent suisse, qui avait un positionnement clair. De la diversité, nous sommes passés au déséquilibre. A votre question, j’ai envie de répondre que nous surinvestissons dans certains territoires, alors que d’autres territoires sont en situation de sous-investissement par rapport au marché mondial, voire en désinvestissement. Je pourrais citer quelques départements qui accueillaient davantage d’hôtels il y a quelques années et qui sont de moins en moins internationalisés. Leur offre n’est pas suffisamment internationale. Nous constatons même une baisse de la part des touristes internationaux sur ces territoires. Nous devons y travailler.

A Paris et en Ile-de-France, 72 hôtels supplémentaires s’ouvriront dans les années à venir, soit 10 000 chambres supplémentaires. Nous n’allons pas investir l’argent public sur ces territoires. Nous devons intervenir là où la situation est difficile.

Philippe SUEUR

Nous devons tenir compte de la clientèle étrangère, de l’évolution de son comportement et de ses exigences. L’ensemble de l’hébergement touristique français a vieilli. Ainsi, les touristes chinois représentent une ressource énorme. 500 millions de Chinois ont notre niveau de vie, voire plus. Or le touriste chinois n’est pas le touriste japonais. En matière d’hôtellerie, il a de réelles exigences. Il souhaite une salle de bains remarquables et veut manger chinois le matin, ce qui s’avère compliqué pour un hôtelier.

Nous devons également anticiper la problématique du transport aérien, qui va évoluer. Le modèle économique du hub va s’émousser, voire se renverser, au profit du modèle du parc aéronautique. Les vols moyen-courriers deviennent des vols long-courriers à bas prix. L’augmentation du trafic sur les aéroports provinciaux est manifeste (13 % sur Nantes, 5 à 6 % sur Lyon, Toulouse, Nice). Il ne sera plus obligé de passer par Paris. Air Canada vient d’ouvrir une liaison Bordeaux-Montréal. La région Aquitaine doit immédiatement se mobiliser, car le produit et le prix vont changer. L’attractivité va s’en retrouver dopée.

Frédéric BERETTA

On ne s’adresse pas de la même manière à un touriste français et à un touriste étranger. Dans la démarche qualité territoriale, il m’est arrivé d’entendre des prestataires que les Chinois ne venaient pas chez nous pour manger chinois, mais local. N’est-ce pas une problématique de formation, d’accompagnement, de culture ?

Christian MANTEI

Le Chinois évolue très vite et s’adapte incroyablement bien. Vous avez devant vous quelqu’un qui a émis de nombreuses bêtises sur les Chinois il y a quinze ans. Je croyais que les Chinois se comporteraient de telle manière, mais je me suis trompé. Ils apprécient le vin, nos grands sites, nos savoir-faire, nos artisans. Toutefois, il convient de différencier le Chinois lors de sa première visite, souvent à Paris, voire sur les bords de la Seine, où se trouvent Notre-Dame, la Tour Eiffel, le Musée d’Orsay et le Louvre, et le Chinois qui revient en Europe, comme ce fut le cas pour les Japonais et les Américains il y a trente ans. Ce dernier se rend ailleurs et est intéressé par nos cultures. Il voyage moins en groupe et présente un réel potentiel. Il convient de s’intéresser à ces marchés prometteurs, créateurs de classes moyennes. La croissance mondiale du tourisme est portée par ces marchés en croissance dans le monde. Nous en bénéficions. Nous aurons le même sujet avec les Indiens. Atout France a essayé d’avancer sur ce marché et a entraîné des entreprises sur ce marché, mais elles ont moins envie d’y aller. En effet, pour un hôtelier, s’adapter aux besoins de la clientèle indienne représente un effort considérable.

Frédéric BERETTA

L’objectif est toujours d’atteindre 100 millions de touristes étrangers. Or il apparaît, dans certaines revues spécialisées, que tendraient à se développer le tourisme bashing et le rejet du tourisme de masse et du touriste étranger. Comment anticiper l’arrivée de ces flux supplémentaires ? Quelle solution trouver pour éviter les conflits d’usage entre les habitants et les visiteurs ?

Christian MANTEI

C’est un sujet mondial. L’OMT s’en préoccupe. Tous les pays du monde sont concernés. De très nombreux sites sont concernés, mais nous n’avons pas encore trouvé la solution. Venise y travaille. Nous y travaillons, car certains de nos sites sont très exposés. Le surtourisme a été très médiatisé l’été dernier dans la presse nationale. Les Gilets Jaunes ont depuis, en quelque sorte, apporté une solution. La crainte exprimée est de retrouver la fréquentation antérieure, avec cette crise des Gilets Jaunes. La question qui a été posée cet été en France est venue de l’expérience d’un journaliste à Gordes. Il avait été invité par ses amis, pour lui montrer ce qu’il se passait à Gordes en plein été. Il a eu envie de développer le sujet du surtourisme, repris par l’ensemble de la presse. Il en résulte une véritable question, essentiellement liée aux primovisiteurs. Ce sont les touristes qui viennent pour la première fois sur le territoire et doivent, lors du premier séjour, visiter le centre de Paris, les Châteaux de la Loire, Versailles et le Mont-Saint-Michel. Que faire pour profiter de cette manne de croissance mondiale de primovisiteurs issus des classes moyennes en pleine expansion ? Ces derniers ont besoin de voir ces sites, comme nous avions besoin, il y a soixante ans, de voir la mer. Que faire pour eux ? Lors des visites suivantes, le problème ne se pose plus.

Christian MOURISARD

Depuis quelque temps, comme le disait Christian, et comme nous l’avons vu à Paris, Bordeaux, Barcelone ou Berlin, le phénomène des centrales de réservation hôtelière a induit, pour nos villes touristiques, la perte de 800 à 1 200 locations traditionnelles. Cela pose problème. On ne peut pas dire que l’Etat agit de la mauvaise manière, dans la mesure où le programme de revitalisation des cœurs de ville est une excellente démarche. Toutefois, la déréglementation et l’ubérisation de cette forme de location n’ont pas été mesurées, d’autant plus que cette dernière ne tend pas vers la qualité, loin s’en faut. Les locations haut de gamme quittent ces plateformes pour privilégier des plateformes plus significatives au niveau de la qualité du produit et du prix. Certaines chambres peuvent être louées pour moins de 40 euros par nuit, ce qui induit une forme de concurrence déloyale. Nous sommes ainsi confrontés à une désertification de nos centres anciens, qui pose le problème de la désaisonnalité et de la sécurité. D’autres économies parallèles s’installent en ces lieux. Nous sommes donc amenés à accroître les budgets consacrés à la sécurité, pour déployer une police municipale et installer des caméras. Si le centre-ville est vivant, les problèmes de sécurité sont nettement moindres. Cela fait partie des facteurs importants pour nos concitoyens.

Nous allons ainsi instituer une Journée Ouverte des offices du tourisme pour favoriser l’appropriation par la population de ces derniers. L’office du tourisme est en premier lieu au service de ses habitants. Ce n’est pas simplement un contact avec des populations en provenance de l’extérieur et ayant besoin d’un renseignement. Les offices du tourisme devraient devenir des « super » conciergeries sur le plan des prestations de service. Ils sont généralement ouverts toute l’année et pourraient ainsi apporter des renseignements sur, par exemple, l’adresse du médecin de garde. Il faut lutter contre cet antagonisme entre le citoyen local et le tourisme. Lorsque nous travaillons pour les uns, nous travaillons pour tous. Une cité touristique ne devrait pas seulement être une cité touristique, mais une cité au sens premier du terme. Lorsque le Maire de la Grande-Motte essaie de gagner la quatrième fleur pour sa cité, cela profite avant tout aux résidents locaux.

Ce conflit d’usage existe, mais nous avons à entreprendre un travail de médiation avec nos populations locales. Sur le plan de la qualité de vie et du développement durable, le touriste pourrait devenir l’homme à combattre. Je ne le crois pas. Le tourisme doit reposer sur une volonté de partage, de connaissance de l’autre. C’est un atout supplémentaire. Dans la ville où j’habite, l’aspect sociologique de la population a fortement évolué, car ce sont des gens venus d’abord en tant que touristes, qui s’y sont ensuite installés. Le tourisme est une chance. Encore faut-il avoir le courage, en tant qu’élus, de dire à nos concitoyens de ne pas voir le touriste comme un ennemi à combattre ou comme une personne amenant uniquement de l’argent. Le tourisme est souvent présenté comme amenant des retombées économiques, mais il me semble essentiel de revenir à l’humain et de donner du sens aux choses. Ainsi, si nous prenons l’exemple de la Grande-Motte, l’obtention du label a permis de comprendre combien l’architecte était un visionnaire, qui a conçu le produit pour l’Homme. C’est ce qui a donné du sens à cette station. Pour valoriser ce sens, l’inscription au patrimoine du XXème siècle est une démarche significative. Ces exemples doivent être mis en avant, pour montrer que le tourisme ne se limite pas aux aspects économiques, mais revêt une dimension humaine. Il faut remettre l’Humain au centre, comme l’église au milieu du village.

Frédéric BERETTA

Vous avez évoqué le bien vivre ensemble et la nécessité de rendre les cœurs de ville attractifs. Philippe HUPPE, vous êtes membre de la Commission des Affaires Economiques et Président de l’Association Villes et Métiers d’Art. Vous avez participé à une mission sur l’ouverture des commerces le dimanche. Est-ce un atout en matière d’attractivité des communes touristiques ? Est-ce si important pour les touristes étrangers ?

Philippe HUPPE

Pour les grandes communes, oui. Je ne suis pas persuadé qu’à Figeac ou à Pézenas, l’ouverture des commerces le dimanche soit essentielle. Cela dépend de la commune. En revanche, pour Paris, Lyon ou les métropoles à forts flux touristiques, c’est important. Je ne suis pas persuadé que le commerçant parviendra à vivre parce qu’il ouvrira son magasin le dimanche. Le touriste ne vient pas dans l’optique de faire ses courses le dimanche. Mon rapport allait dans la préconisation d’une ouverture le dimanche dans les grandes villes, mais cette recommandation ne visait pas les touristes.

Je suis heureux des interventions de mes éminents collègues. Nous n’avions cependant pas évoqué l’humain, et les métiers d’arts. La restauration du patrimoine me semble essentielle pour le tourisme, aussi bien à la Grande-Motte qu’à Pézenas, à Arles ou dans d’autres villes. Le touriste vient voir un patrimoine. Encore faut-il qu’il existe un patrimoine visible. Qui dit restauration dit métiers d’arts. Nous pourrions songer à ce tourisme des métiers d’arts, et tout simplement au tourisme industriel. Je pense à la parfumerie Fragonard, en région PACA, qui accueille un million de visiteurs. Les touristes visitent la parfumerie, puis achètent des produits à la sortie. Sans ces touristes, la parfumerie n’existerait plus. Il en va de même pour la verrerie de Biot (300 000 visiteurs). Ces établissements vivent grâce aux visiteurs, y compris à Paris. Ils vivent du tourisme industriel. Le touriste vient parce que cette entreprise existe. Ses déambulations privées ou publiques sont source de revenus. Comment arriver à 100 millions de touristes ? Je pense que cela passe par les métiers d’arts.

Certes, j’ai un prisme particulier. Le Maire de Nancy m’avait signifié que je percevais trop le monde à travers l’excellence. Je crois que la France doit être vue à travers l’excellence. Sinon, nous n’atteindrons pas l’objectif de 100 millions de visiteurs. Si un jour, vous vous rendez sur les Champs-Elysées, dans l’établissement Longchamp, sachez que cette entreprise possède deux usines, dont une en Chine et une en France. Pourtant, les Chinois venant en France achèteront sur place des produits *Made In France*, parce qu’ils veulent acheter français, qui représente à leurs yeux l’excellence. Longchamp s’efforce ainsi de cacher que la moitié de leurs sacs sont fabriqués en Chine. Les Chinois viennent pour l’excellence française et pour le patrimoine français.

Frédéric BERETTA

Il ne faut donc pas le laisser tomber en désuétude. Patrick VIGNAL, vous êtes membre de la Commission des Affaires culturelles et de l’Education. Vous avez été professeur de natation et de judo, puis adjoint aux sports à la Mairie de Montpellier. Le monde du sport est donc votre environnement naturel. Considérant votre parcours, comment faire pour attirer une clientèle jeune, au-delà de l’action formidable menée par FAMILLE PLUS ?

Patrick VIGNAL

En préambule, vous avez fait un excellent choix en venant à la Grande-Motte. C’est une ville exceptionnelle. Stéphan ROSSIGNOL et son équipe ont l’ambition d’en faire à la fois une ville et une vitrine touristique. Mes collègues élus ont la parole facile. Ils s’expriment, ce qui me va bien.

Pour atteindre l’objectif de 100 millions de visiteurs, il faut résoudre un problème de formation. Il n’est pas possible que, dans les hôtels ou dans les restaurants, les gens ne parlent pas anglais, espagnol, italien, chinois ou japonais. Les visiteurs venant chez nous doivent avoir l’impression d’être chez eux. Dans les atouts dont nous disposons, il y a la Camargue. C’est pourquoi je défends son patrimoine immatériel, la course camarguaise et les traditions, qui représentent 50 millions d’euros d’économies. La région dispose de 220 kilomètres de plages, cinq portes, de villes extraordinaires (Agde, Palavas…). La France dispose du plus grand vignoble du monde. Quand nous proposons aux Chinois de manger une daurade avec du rosé, au bord de l’eau, je pense que nous disposons du bon outil. Comment faire de l’excellence ? Comment faire de l’humain ? Nous devons faire de l’humain dans l’urbain. Les gens venant à Arles doivent aller avec les habitants d’Arles. Il faut créer cette alchimie, car nous sommes citoyens du monde.

Pouvons-nous continuer à venir bronzer sur nos côtes ? Non, les gens veulent de l’émotion, du vivant. Je pense au canoë, au kite-surf, au paddle. Il faut proposer de l’émotion aux touristes du monde entier : de l’hébergement, de la restauration de bonne qualité, sans augmenter les prix pour les touristes, un langage commun. Lorsque j’étais adjoint à la mairie de Montpellier, nous avions organisé un festival des sports extrêmes. Nous avons accueilli 600 000 jeunes. J’avais vu ces manifestations aux Etats-Unis ou à Palavas. Cette manifestation a été installée au bord du Lez, ce qui a étonné les gens. Nous avons également programmé du Beach-Volley à la Comédie de Montpellier, où un championnat international a été organisé. Cet événement a nécessité 600 tonnes de sable. Lors de la Coupe du Monde de rugby, le panier moyen des Australiens était surtout lié à l’hébergement. De même, lors du Tour de France, le panier moyen des membres de la caravane était de 200 euros.

Dans notre région, nous avons trois qualités : le soleil (300 jours par an), le vent et la Méditerranée. Il convient de l’expliquer à nos gouvernants parisiens. Je soutiens Gilles D’ETTORE dans son propos. J’ai eu la chance d’être parlementaire lors de la précédente mandature. Le Ministre de l’Economie de l’époque, Emmanuel MACRON, est venu dans cette salle. Il connaît donc la Grande-Motte. J’espère que le Président de la République sera conscient de ces enjeux. Il y a quatre à cinq millions de chômeurs en France, en fonction des chiffres. Nous avons besoin de jeunes salariés pour la restauration. Pourquoi peinons-nous à les trouver ? Est-ce lié à la formation, à l’hébergement ? Nous bénéficions d’une agriculture extraordinaire, mais nous avons des difficultés avec les logements saisonniers. Je me bats pour que l’on puisse accepter les logements saisonniers pour les agricultures.

Une révolution doit être entreprise. Nous avons besoin de ce temps compliqué entre le citoyen, l’administration et le politique. Il faut revoir tout cela. Le politique doit reprendre sa place. Nous devons relancer l’économie, parce que la France est passée devant la Chine en matière d’attractivité. Nous devons vendre au plus haut niveau. Je souhaite assurer à Emilie qu’elle pourra compter sur nous, mais il faut faire notre travail de parlementaire pour avoir une France attractive. Le tourisme en fait partie. Vous évoquiez la revitalisation des centres-ville. C’est la première fois qu’un Gouvernement investit cinq milliards d’euros, mais ce n’est pas suffisant. Il faut en effet « ré-enchanter » les villes, y apporter de l’internet. Je ne m’oppose pas à l’ubérisation, mais ces sites doivent payer des taxes comme nos hôteliers. Les Japonais, Chinois et Américains pourront venir chez l’habitant, consommer et connaître nos coutumes.

La voile est extraordinaire. Port-Camargue est le plus grand port d’Europe. Le budget des marins est extraordinaire. Il faut donc développer cette activité voile, mais aussi la petite Camargue et les chevaux de Camargue. Nous avons tout pour réussir, mais il manque une volonté politique. Avec Philippe HUPPE et Emilie, nous devons monter au créneau pour expliquer à nos gouvernants que tout ne se décide pas à Paris. Nous avons une pépite d’or qu’il faut bien exploiter.

*(applaudissements)*

Frédéric BERETTA

Il faut donc une volonté politique. Emmanuel MAQUET, vous avez la responsabilité d’un collège de plus de 70 parlementaires. Pouvez-vous nous rappeler les actions de ce collège et la puissance que vous représentez auprès des chambres ?

Emmanuel MAQUET

Ce collège est une idée que nous avions exprimée il y a deux ans. Nous avons essayé de lui donner corps avec le renouvellement de l’Assemblée Nationale. Nous essayons d’être en veille sur l’ensemble des textes, car il n’existe pas un grand texte sur le tourisme en France, mais plusieurs textes dans lesquels certaines initiatives impactent notre domaine économique. Nous devons donc être extrêmement vigilants. Sur la loi ELAN, nous sommes régulièrement montés au créneau sur ce quota de logements sociaux. Nous avons essayé de faire passer quelques amendements, en vain malheureusement. Nous essayons de faire en sorte que notre voix soit entendue. Nous entreprenons en outre quelques initiatives de PPL sur ce sujet. L’idée est de vous en rendre compte et d’engager des échanges. Nous nous réunissons le plus régulièrement possible, mais ce n’est pas évident, eu égard aux agendas des parlementaires. Nous le faisons deux à trois fois par an. Nous avons cependant trouvé la bonne méthode, puisque nos collaborateurs sont associés à ce groupe de travail, ce qui permet d’en assurer la continuité. Voilà comment nous essayons d’organiser ce groupe. Nous en sommes à la deuxième année d’existence. Cela répond à notre volonté de soutenir la politique française quand elle va dans le bon sens ou de la freiner si ce n’est pas le cas. Je suis l’élu d’un territoire où des plans de prévention des risques extrêmement contraignants ont été imposés, ce qui freine toute initiative sur le littoral. Tous ces sujets doivent être abordés. C’est pourquoi nous devons travailler ensemble.

Il existe huit groupes parlementaires à l’Assemblée, mais sur ces sujets, nous ne sommes pas forcément dans un cadre politicien. La réflexion est transversale. Nous avons besoin d’être rassemblés.

Frédéric BERETTA

Avez-vous l’impression d’être entendus ?

Emmanuel MAQUET

Insuffisamment. N’importe quel parlementaire vous répondrait la même chose. Nous nous inscrivons dans le cadre législatif. Nous réagissons aux textes qui nous sont proposés. Toutefois, si plusieurs parlementaires interviennent sur le même sujet, cela prend plus de poids. Parfois, nous obtenons satisfaction.

Frédéric BERETTA

Par le biais de l’ANETT, vos adhérents vous font-ils remonter les attentes du terrain ?

Emmanuel MAQUET

A l’occasion du Grand Débat, nous avons consulté l’ensemble des adhérents. Nous avons eu des remontées sur les problématiques touristiques dans ce cadre.

Frédéric BERETTA

Je propose maintenant d’ouvrir un échange avec la salle sur les sujets que nous avons abordés. Nous n’avons pas pu évoquer tous les sujets relatifs à l’attractivité touristique, notamment l’innovation.

Un intervenant

Je tiens à souligner la qualité de la France, de ses paysages, mais je suis inquiet en raison de l’implantation des éoliennes sur nos paysages. Je pense que c’est un véritable sujet, car, dans mon département de la Somme, 690 éoliennes sont installées ou en voie d’être installées. Elles ont un impact extrêmement fort sur l’attractivité de notre territoire français.

Par ailleurs, nous espérons accueillir 100 millions de touristes, mais le panier moyen dépensé par touriste est également fondamental. Nous devons développer ce fonds de commerce. La qualité de l’accueil permettre de répondre à ces enjeux.

*(applaudissements)*

Richard PACCAUD

Je suis Maire d’une petite commune de l’Ain, Ars-sur-Formans, renommée pour le fameux curé d’Ars. Concernant le discours tenu sur les éoliennes, je suis vraiment surpris. Nous savons qu’il faut faire un choix au niveau des énergies. Les centrales nucléaires posent de nombreux problèmes et ne constituent pas une solution d’avenir. Si nous voulons garder nos énergies, nous devons trouver des solutions. Selon moi, les éoliennes font partie d’un paysage qu’il faut accepter. Cela se passe très bien dans des pays comme l’Allemagne. Au niveau des touristes, il n’en résulte pas systématiquement un rejet.

Un intervenant

Je ne voulais pas entrer sur le fond du sujet, mais dans le département de la Somme, le nombre d’éoliennes installées est suffisant. Il ne faut pas aller trop loin. 690 éoliennes ont été installées dans la Somme. Ce département a très largement contribué aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l’énergie. Chacun doit pouvoir y contribuer.

*(applaudissements)*

Jean-François BAY

Je suis vice-président de l’Hôtellerie de plein air Nationale et adjoint au maire d’Argelès-sur-Mer, commune dévolue au camping, mais pas uniquement. Je suis accompagné par son Maire, Antoine PARRA. Je suis également très impliqué dans les partenariats public-privé, puisque j’ai occupé des postes dans les ADT, les OT, les OTI et les CRT. J’ai apprécié l’ensemble de vos interventions, que j’ai pu juger en tant que professionnel représentant une filière très impliquée dans les communes. Je souligne la pertinence et le réalisme de vos propos, qui s’inscrivent dans le concret. Si les professionnels pouvaient parler, ils utiliseraient vos mots.

Pour répondre aux questions relatives au développement et à l’objectif de 100 millions de visiteurs, il existe tout un arsenal de solutions. Dans ma filière, l’hôtellerie de plein air a souvent été une activité mal vécue, subie, anarchique. Nous avons notre part de responsabilité, mais nous évoluons vers une plus grande intégration. Ce n’est pas parfait, mais nous y travaillons.

Nous représentons 125 millions de nuitées, soit 35 % de la capacité d’accueil de l’hôtellerie de plein air. Nous pensons que parvenir à un développement dans le cadre d’un tourisme durable, raisonnable et acceptable ne peut reposer que sur un travail collectif. Nous n’accusons personne. Nous sommes ouverts et proactifs avec l’Etat, dans le cadre du CIT, avec nos élus locaux, nos présidents de communautés de communes, avec les préfets, pour avancer dans ce sens d’un tourisme durable. Dans de nombreux cas, concernant les établissements de plein air, de nombreux maires ont accordé des délégations de service public à de petits établissements de 50 à 100 places qui peinent à vivre. Or ce sont des secteurs de développement social et économique raisonnables, équilibrés. Ce sont des tremplins pour corriger la problématique de désertification de ces territoires.

Quelles sont les solutions pour avancer ? A mon sens, c’est très simple. L’hôtellerie de plein air représente 125 millions de nuitées et un potentiel d’accueil très important, mais inutilisé. Certains établissements sont rachetés à des prix élevés par le monde de la finance, qui y trouve donc un intérêt financier. Ce secteur a donc un avenir. Si, malgré 20 % d’investissement chaque année en moyenne et 32 % de visiteurs étrangers accueillis chaque année, nous n’arrivons pas à avancer suffisamment vite et de manière suffisamment efficace, c’est parce que nous n’arrivons pas à travailler ensemble pour ôter les freins et les obstacles évoqués tout à l’heure par Monsieur D’ETTORE. Je lui donne entièrement d’accord avec lui, mais je vais être moins virulent. Nous sommes demandeurs d’avancées vers un tourisme durable, raisonnable et raisonné, résilient aux risques naturels et aux freins sociaux, mais il faut amener de la souplesse et de la discussion et laisser des ouvertures. Certains marchés se développent. Des investissements lourds y sont opérés. Des objectifs majeurs sont fixés. Nous avons les produits pour les atteindre. Des gens sont force de proposition, notamment de grands chefs d’entreprise. Pourtant, nous sommes ralentis, voire freinés, ce qui ne va pas dans le but recherché.

Frédéric BERETTA

Une dernière intervention, puis nous vous proposerons d’aller déjeuner.

Jean-Luc COUSQUER

Je suis président de l’Office du Tourisme métropolitain de Montpellier et adjoint au Maire, que je représente ici. Ces discussions ont été riches, à l’image des échanges que nous organisons dans les milieux politiques et professionnels. Elles montrent qu’une profession et des élus sont mobilisés autour d’un secteur qui représente un élément très important de l’équilibre social et économique au niveau national. Il me semble qu’un des indicateurs les plus sensibles serait qu’au niveau de l’Etat et du Gouvernement, un seul interlocuteur identifié soit désigné, afin de pouvoir traiter et discuter avec nous des différents problèmes (éoliennes, taxe de séjour, grands espaces naturels). Actuellement, nous devons solliciter six, sept, huit directions différentes pour obtenir des réponses. Si nous voulons instituer une politique touristique qui correspond à sa force économique et politique au niveau national, les leviers correspondants doivent être mis en place au niveau de l’administration.

*(applaudissements)*

Frédéric BERETTA

Merci à vous toutes et à vous tous pour les questions posées. Nous vous souhaitons un bon appétit et vous invitons tout de suite à aller faire le tour des stands avec les partenaires, en délégation officielle. Je vous rappelle qu’un jeu-concours est organisé par Primagaz avec un lot à gagner. Le tirage sera effectué ce soir. Il s’agit d’un questionnaire à remplir. Nous nous retrouvons à 14 heures 30 pour la suite du programme.

## Le tourisme de demain se construit aujourd’hui

### Introduction

#### Philippe SUEUR, Président de l’ANETT

[*Début de l’enregistrement*] …dans d’autres domaines, par exemple des applications de réalité augmentée, pour des promenades historiques ou naturelles. Nous avons là des outils qu’il faut bien intégrer et mettre en place. Ce matin, lorsque nous avons parlé d’attractivité, nous avons oublié de dire que nous ne sortons pas assez de France. Si nous faisions du tourisme institutionnel et économique à travers le monde, nous réaliserions que cela bouge beaucoup et très vite. Cela bouge fort, et le retour est parfois un peu désespérant, alors que nous sommes souvent à l’origine de concepts ou technologies que nos amis étrangers ont su développer.

De nouvelles technologies ou applications ont néanmoins été développées au service de nos touristes et visiteurs. Nous avons ainsi rencontré l’association AGIR et Rêve de Scènes Urbaines, qui proposent des pass de transport et des capacités qui font la ville touristique, la cité touristique, la station touristique, intelligent.

Je vous souhaite une belle rencontre.

*Applaudissements.*

Frédéric BERETTA

Merci. Je vous rappelle les temps forts de l’après-midi. Nous démarrerons par l’enjeu de l’hébergement touristique. Nous parlerons de la rénovation et de la remise en marché de l’immobilier de loisirs. Nous terminerons sur l’or bleu, un enjeu planétaire.

Nous terminerons à 17 heures 30, ce qui vous permettra de découvrir La Grande-Motte. Je vous rappelle le diner de ce soir, à La Dune, sur la plage.

Je voudrais également que nous saluions et applaudissions le Conseil municipal des jeunes de La Grande-Motte, qui est présent parmi nous. Bonjour les jeunes, soyez les bienvenus. Nous espérons que vous écouterez attentivement et surtout participerez à ces échanges.

##### L’enjeu de l’hébergement touristique

###### Hébergements classiques et nouveaux concepts d’hébergement

*Table ronde animée par Frédéric BERETTA*

*Intervenants :*

* *Xavier DEBBASCH, Dirigeant d’Airweb,*
* *José-Michaël CHENU, Directeur général adjoint de VINCI,*
* *Alain LAURIER,*
* *Jean-Virgile CRANCE, Président du Groupement National des Chaînes Hôtelières (GNC),*
* *Jean-François BEY, Vice-président délégué de la FNHPA, Président de la Fédération régionale Languedoc-Roussillon et Adjoint au Maire d’Argelès-sur-Mer (66),*
* *Didier GILLET, Maire de Montbrun-les-Bains (26) et Administrateur de VVF Villages,*
* *Laurent MORICE, Président de Camping-car Park,*
* *Antoine JOUTEAU, Directeur général du Bon Coin.*

Frédéric BERETTA

Je vais demander à différentes personnes de me rejoindre sur scène, puisque nous allons parler de déplacements à faciliter : Xavier DEBBASCH, CEO de TixiPass ; Jean-Virigle CRANCE, Président du Groupement National des Chaînes Hôtelières ; Jean-François BEY, Vice-président délégué de la Fédération nationale de l’Hôtellerie de Plein-Air, Président de la Fédération régionale Languedoc-Roussillon et Adjoint au Maire d’Argelès-sur-Mer ; Didier GILLET, Maire de Montbrun-les-Bains et Administrateur de VVF Villages ; Laurent MORICE, Président de Camping-car Park ; et Antoine JOUTEAU, Directeur général du Bon Coin.

Le premier intervenant sera le représentant de Rêve de Scènes Urbaines, la startup de Vinci. Je ne sais pas où il est. Nous allons commencer par Xavier DEBBASCH, CEO de TixiPass.

L’application TixiPass

Xavier DEBBASCH

Bonjour à tous. Je représente la société Airweb, qui édite l’application TixiPass. TixiPass est une application qui a pour objectif de faciliter les déplacements dans les zones urbaines ou interurbaines. Le concept est simple. Il suffit de télécharger l’application sur son smartphone iOS ou Android. Vous pouvez alors choisir le réseau de transport ou le réseau interurbain dans lequel vous souhaitez vous déplacer. Puis, vous achèterez votre titre de transport, en choisissant dans une gamme tarifaire proposée dans l’application. Une fois que vous aurez acheté votre titre, vous pourrez voyager avec votre smartphone qui remplace le titre de transport.

Cette idée vient d’un constat : un voyageur occasionnel ou un touriste, quand il arrive dans une zone où il souhaite rester un peu de temps, ne connaît pas ou n’utilise que très peu les transports en commun. Il faut en effet savoir comment est dessiné le réseau, quelle est la gamme tarifaire, et souvent tout est affiché en français. L’application est multilingue et permet de faciliter l’accès à ces réseaux de transport pour un voyageur occasionnel ou régulier.

Frédéric BERETTA

Le souci est souvent celui des liaisons, lorsqu’on arrive à un aéroport ou une gare. Je prends un exemple concret d’une cible de clientèle étrangère qui choisit de venir en France pour visiter des monuments particuliers. Parvient-on à trouver les opérateurs sur le terrain au travers de votre solution ?

Xavier DEBBASCH

Aujourd’hui, nous travaillons avec une trentaine de réseaux de transport, et d’autres arrivent. Je vous donne un exemple. Vous souhaitez aller à Ajaccio. Vous prenez l’avion de Paris. Avant même votre départ, avec votre smartphone, vous pourrez acheter le titre de transport pour la navette de l’aéroport d’Ajaccio à la ville d’Ajaccio. Une fois que vous serez arrivé à Ajaccio, vous pourrez acheter votre titre pour les transports en commun de la ville durant votre séjour.

Frédéric BERETTA

Nous parlons uniquement d’opérateurs de transports en commun, ou cela peut-il être aussi des opérateurs individuels ?

Xavier DEBBASCH

Il faut voir l’application comme un outil de vente de droits d’accès. Cela peut donc aller au-delà du transport en commun. Il peut s’agir de pass pour accéder à des musées, des monuments, des infrastructures de collectivité diverses et variées. En fait, nous pouvons distribuer tout type de titre. Mais effectivement, le transport remporte un certain succès.

Frédéric BERETTA

Le transport est en quelque sorte la porte d’entrée facilitatrice. Derrière, vous pouvez décliner un certain nombre d’activités en billetterie.

Xavier DEBBASCH

Absolument. Avec certaines collectivités, nous déployons actuellement des pass qui permettent à la fois de prendre des transports en commun et d’accéder à des activités touristiques telles que le Futuroscope ou l’aquarium à La Rochelle.

Frédéric BERETTA

Parvient-on à répondre à toutes les problématiques liées aux déplacements sur les territoires ? Souvent, sur des territoires à forte fréquentation touristique, en pleine saison qu’elle soit estivale ou hivernale, lorsqu’on sollicite ne serait-ce qu’un taxi – c’est une expérience personnelle –, on s’entend dire : « désolé, je ne suis pas disponible » ou « cette course ne m’intéresse pas parce qu’elle est trop courte ». Comment faites-vous pour répondre à cette problématique de l’usager sur le terrain ?

Xavier DEBBASCH

L’idée est plutôt de faciliter un déplacement responsable, de type « transport en commun ». Comment facilitons-nous cette situation ? Nous permettons à n’importe qui de préparer son voyage. La situation classique est la suivante. J’arrive à la gare, je voudrais bien prendre les transports en commun mais je ne sais pas où sont les arrêts, combien cela coûte, tout est écrit en français. On prend donc un taxi. L’idée de l’application est d’être un compagnon qui permettra aux usagers de préparer leur voyage et donc d’anticiper toutes ces problématiques qui se poseront lorsqu’ils arriveront.

Frédéric BERETTA

C’est un compagnon de séjour mais surtout un élément de rassurance puisque tout est préparé et verrouillé à l’avance. Pas de mauvaise surprise lorsqu’on est sur le territoire touristique.

Xavier DEBBASCH

Pas de mauvaise surprise. Les titres sont des titres officiels qui sont acceptés par les conducteurs et les contrôleurs.

Frédéric BERETTA

Votre approche comporte aussi une dimension durable et de respect de l’environnement, puisque vous préconisez et favorisez les transports en commun, plutôt que le transport individuel.

Xavier DEBBASCH

C’est exactement cela. L’objectif, à la base même du concept, est de faciliter l’utilisation des transports en commun, dans une logique responsable.

Frédéric BERETTA

Merci pour votre témoignage.

Rêve de Scènes Urbaines

Frédéric BERETTA

Rencontre avec Rêve de Scènes Urbaines. Nous avions déjà échangé l’année dernière à ce sujet, avec votre intervention. Où en est-on cette année ?

José-Michaël CHENU

Effectivement, l’année dernière, j’avais eu le plaisir d’être invité à votre congrès et j’avais pu parler de cette aventure dans laquelle nous nous sommes embarqués à la demande de l’Etat. C’est une aventure, en réalité, qui a été créée par l’Etat pour répondre à plusieurs des problèmes que vous avez évoqués ce matin : des métiers de la ville qui travaillent en silo, des gens qui coopèrent peu, une valorisation difficile à l’export, etc. Depuis quelques années, l’Etat français essaye d’y remédier en demandant aux industriels de travailler d’une nouvelle manière, en coopérant et au service des villes, et inventer finalement des « modes de faire » qui permettent de progresser et de remettre sur le devant de la scène les industriels de l’urbain.

Plusieurs tentatives ont été opérées. Le déclenchement a été l’achat par Bercy de deux simulateurs numériques il y a quatre ou cinq ans. Ils permettaient de faire des tests à Astana au Kazakhstan et à Santiago du Chili. Les acteurs avaient fabriqué des outils multicritères qui permettaient aux villes de faire des choix en comprenant les conséquences en termes de développement durable. Il y a trois ans, des appels à projets ont été lancés. Ils s’appelaient « démonstrateurs industriels ville durable ». Le groupe Vinci, avec Veolia et Artelia, a proposé de créer une structure associative qui permettait aux acteurs de la ville de coopérer, au profit d’une stimulation des territoires, et d’un territoire en particulier puisque nous avons démarré avec Plaine Commune. Depuis, nous avons l’autorisation d’étendre notre « terrain de jeu » et de travailler avec un réseau de villes partenaires.

Nous avons créé une association Loi 1901 qui regroupe une centaine d’acteurs publics et privés. Ces acteurs coopèrent pour tenter de bien comprendre les projets de territoire et proposer des innovations intéressantes. Les territoires étudient ces innovations, les acceptent ou non, et demandent à ces acteurs le passage au prototype et à la mise en œuvre.

Dans la première période, nous avons rencontré le territoire de Plaine Commune, qui accueillera notamment le village des Jeux Olympiques. Sur ce territoire, les acteurs ont déjà proposé 450 idées. Une quarantaine ont été retenues et une quarantaine sont en phase de développement, autour des enjeux d’une ville comme Plaine Commune. Plaine Commune est une ville très typique de l’Ile-de-France mais aussi du monde entier. En effet, c’est une ville qui est enfermée entre des frontières très cadrées, qui est condamnée à muter sur elle-même. Finalement, le thème choisi pour ce démonstrateur est la reconstruction de la ville sur la ville, avec les enjeux du développement durable qui sont bien évidemment premiers. Les acteurs en question sont les suivants : dans le monde académique, des pôles de compétitivité, le CEA, le BRGM et autres ; de grands acteurs du CAC 40, mais aussi toute une série de PME et de startups qui ont rejoint l’association et qui proposent des idées. C’est ce sujet que nous souhaitions illustrer aujourd’hui.

Ces startups ont formulé des propositions et sont aujourd’hui en phase de développement ou de mise en œuvre des projets. Tout à l’heure, nous prendrons deux exemples caractéristiques à la fois de l’intérêt de la démarche et de la lourdeur et des difficultés que représentent ces expériences. Notre aventure continue à proliférer de manière extrêmement positive, sur tous les thèmes de la ville durable. Nous avons aujourd’hui des partenariats avec une dizaine de villes en France et nous commençons à structurer une démarche export avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l’Economie. Le démonstrateur a ainsi été référencé dans ce qui s’appelle le contrat stratégique de filière. Aujourd’hui, nous sommes la « base matière » d’une aventure où la France essaye d’exporter vers dix-huit pays cibles cette technologie de l’urbain.

Je n’en dirai pas plus. Cela fonctionne très bien. C’est même un peu surprenant. Il y a un vrai besoin de coopération entre acteurs. Il y a une véritable valorisation facile de notre technologie à l’export. Nous sommes très bons en technologies. Si je peux me permettre de le dire d’une façon un peu brutale, nous sommes très mauvais en vente. En effet, durant de nombreux voyages, nous vendons la ville à la française. Les interlocuteurs qui sont intéressés disent : « Nous vous voyons une fois, puis nous ne vous voyons jamais. Vous ne travaillez pas du tout les uns avec les autres. Les Allemands, nous les voyons une fois et nous n’arrivons plus à nous en défaire. Ils traitent les contrats. » Nous sommes très naïfs. Nous faisons un voyage et nous pensons qu’ils viendront nous voir. Ils veulent voir des choses en France qui sont très intéressantes, notamment toutes les villes de tourisme que vous représentez, mais pas uniquement. Ils sont intéressés par la technologie de l’urbain au sens large et nos filières de formation, notamment les écoles d’ingénieurs, des sujets de coopération autour de la santé, de la sécurité. Sur tous ces thèmes, les Français sont excellents, mais il convient de progresser sur la vente et la mise en valeur de ces technologies. Nous avons commencé et nous sommes un peu dépassés par le succès. Nous avons produit un livre, qui sera traduit en anglais par le Ministère des Affaires Etrangères et qui accompagnera la démarche dans les ambassades et dans les clubs locaux de la ville durable que le Medef a mis en place. Nous avons maintenant des partenariats avec Business France pour porter la démarche à l’export. C’est une initiative assez intéressante.

Parmi les lieux que les étrangers veulent visiter en France, figurent les grandes villes de tourisme que vous représentez. Principalement les grandes mais pas uniquement, puisqu’ils sont enchantés quand ils visitent les châteaux de la Loire, quand ils se rendent à Bordeaux. Le sommet Afrique-France sera organisé à Bordeaux l’année prochaine. Des gens sont en train de réserver des places parce qu’ils sont intéressés de voir Bordeaux, de voir ce qu’est la France. Mais nous ne savons finalement pas assez bien la vendre. C’est ce que cette aventure nous fait découvrir. Nous découvrons qu’il est intéressant de coopérer entre nous, que les filières ont une excellente réputation à l’export, qu’il y a beaucoup de bonnes surprises à rencontrer des startups, le monde académique, des écoles et autres, mais que nous avons toute une structuration de démarche à finaliser pour progresser. Il n’y a donc que du bon, mais que des difficultés.

Nous vous donnons deux exemples de startups que nous avons fait émerger et qui vivent des aventures, chacune de leur côté. Je passe la parole à Alain LAURIER et à Fabien. Alain va raconter sa vie d’investisseur.

L’immobilier mobile de Cubicom

Alain LAURIER

Bonjour à tous. Je suis ravi d’être là. Cela me rappelle mes années de lycée et de classe préparatoire au Lycée Joffre, place de la Comédie. C’est toujours un grand plaisir de revenir à Montpellier. J’ai toujours travaillé dans le développement touristique, mais j’avais une casquette de l’Etat. Ce matin, nous avons parlé des « vilains représentants » des DDT et des DDE…

Frédéric BERETTA

Vous en faites partie ?

Alain LAURIER

Je ne suis resté que huit ans et comme je le subissais de l’intérieur, j’ai démissionné. Mais c’était il y a longtemps. J’ai été propulsé pour m’occuper de développement touristique en tant que délégué détaché auprès des communes. C’était le domaine skiable des Trois Vallées. J’ai pu travailler sur Méribel, Courchevel, etc.

Nous avons parlé aussi de logements sociaux. Je vous présente rapidement mon parcours. Il y a une trentaine d’années, j’ai fait les premiers logements sociaux dans une ville, un secteur assez tendu, au cœur de Saint-Tropez, après en avoir faits à Courchevel. Après, quand on m’a dit qu’il était très difficile de faire des logements sociaux, je me suis dit : « que racontez-vous ? » J’ai donc créé une entreprise en 2000, qui est la société PERL. Je suis sorti maintenant de la société PERL, que peut-être certains connaissent. Elle a mis au point un schéma de cofinancement du logement social par l’épargne privée. Là encore, c’est faire se rencontrer des mondes qui s’ignoraient complètement : des bailleurs sociaux d’un côté, qui avaient des difficultés pour construire quand le terrain est cher ; de l’épargne privée qui allait s’investir sur des sujets tels que l’assurance-vie ou autre. J’ai donc fait se rencontrer ces deux mondes, au travers de cette société PERL. Nous avons réalisé 12 000 logements au total dans les zones très tendues, du centre-ville de Paris au Cap d’Antibes, en passant par plein d’autres endroits.

Toutes les vies ont des fins. Cette société a donc été rachetée, et je me suis tourné vers des aventures beaucoup plus industrielles. Je soutiens la démarche de la société Cubicom. Comme vous le voyez ici, Cubicom est une démarche qui consiste à aller au bout de la construction modulaire en béton, la préfabrication d’éléments, de manière à pouvoir développer une filière sèche. On se rend compte que les chantiers aujourd’hui, dans un certain nombre de villes et notamment dans les communes touristiques, sont très polluants. Les gens en veulent de moins en moins. Il faut, non pas comme la construction automobile créer des chaînes de fabrication hyper complexes, mais faire en sorte, avec le BIM et la maquette numérique, que tout le monde se parle en amont. Ce sont en fait des cubes qui sont assemblées. Ces éléments pèsent au maximum trente tonnes, une fois terminés, et sont sur semi-remorque. Il s’agit en fait d’une construction modulaire, qui peut être posée sur des semelles ou de simples appuis au sol. Ce serait presque de « l’immobilier mobile ». Ces modules peuvent être redéplacés au terme de plusieurs années de vie locale. Ce peut être des constructions sur des terrains qui éventuellement sont mobilisés pendant un certain temps – huit ans, dix ans –, et qui peut-être au terme de dix ans devront trouver une autre affectation. On peut donc redéplacer ces modules. C’est du béton fibré : il n’y a pas d’armature au béton, mais des fibres métalliques. C’est donc recyclable. Ce sont des bétons très minces qui sont aujourd’hui plus qu’expérimentés puisque, dans le cadre des Jeux Olympiques, à Paris, nous envisageons avec d’autres partenaires la réalisation d’une usine de préfabrication des panneaux. Nous travaillons avec une société belge qui a intégré toute la chaîne de corps d’état secondaire. Nous souhaitons bien sûr aller à l’export avec cette démarche. Nous avons déjà des discussions avec le Ministère du Logement du Royaume d’Arabie Saoudite, qui nous intéresse sur des sujets très volumineux à réaliser chez eux. C’est une technique qui permet de résoudre, sur des communes touristiques, des sujets d’habitat pour les saisonniers, de logements locatifs pour des familles, sans pour autant devoir vendre le terrain. On peut s’implanter sur un terrain qui peut être restitué au bout d’une dizaine d’années, après avoir réalisé ce genre d’ensemble.

Frédéric BERETTA

J’ai deux questions sur ce produit. Peut-on imaginer qu’il puisse y avoir non pas plusieurs usagers, mais plusieurs usages ? Un usage d’habitation par exemple au départ, et puis peut-être un usage d’accueil d’entreprises dans un second temps.

Alain LAURIER

Bien sûr. C’est entièrement paramétrable dès l’origine, avec les bureaux d’études et les architectes. On peut réaliser des crèches, des bureaux d’équipements sportifs, etc. Les bétons font juste cinq centimètres d’épaisseur. C’est en fait un peu le système d’une gaufre : on voit comment on peut assembler les différents modules, qui font en gros chacun 30 ou 32 mètres carrés au maximum. La structure tient très bien. Nous travaillons sur la tenue aux tremblements de terre ou à des évènements tels que les cyclones.

Frédéric BERETTA

Deuxième et dernière question : à partir du moment où l’on a l’assise sur un ou plusieurs fonciers différents, l’usage peut-il être locatif ou de propriété sans être propriétaire du sol ?

Alain LAURIER

Nous travaillons avec des bailleurs sociaux pour réaliser des ensembles de logements destinés à des salariés en formation professionnelle. Nous sommes sur des terrains qui sont juste mis à disposition par une collectivité territoriale pour une durée déterminée.

Frédéric BERETTA

D’accord.

José-Michaël CHENU

Il est intéressant de noter qu’il s’agit d’une startup qui a émergé depuis la plateforme Rêve de Scènes Urbaines. Une quarantaine de projets ont ainsi été développés. Alain le raconte de façon extrêmement commerciale, mais la vérité est que le garçon qui a monté cela et est actuellement en discussion avec la Banque Mondiale – le produit a été référencé par la Banque Mondiale – est venu nous voir un jour en disant : « Dans deux semaines, je dépose le bilan ». Au bout de dix-huit mois, sans aide, il était essoufflé, il n’y arrivait pas. C’est là qu’Alain est arrivé, en l’accompagnant en capital. Aujourd’hui, tout un écosystème se met en route parce que le dossier est référencé. C’est l’intérêt de la coopération. En même temps, cela montre la difficulté du startuper qui, à un moment, se retrouve complètement essoufflé et qui a besoin de relais pour pouvoir imaginer sortir son produit. C’est un des deux exemples que nous voulions vous montrer.

Le deuxième exemple est une autre startup qui est également accompagnée. Elle est assez technologique. Nous avons une bonne dizaine d’histoires comme celle-là à raconter.

Frédéric BERETTA

Nous ne prendrons que deux exemples cet après-midi.

José-Michaël CHENU

D’accord. Ces démarches font émerger des projets intéressants. C’est extrêmement positif. En même temps, il faut comprendre et accompagner, peut-être un peu plus au niveau de l’Etat – bien que l’Etat soit déjà très mobilisé. Tout un processus reste à accomplir pour pouvoir mieux valoriser l’excellence technologique à la française pour les villes. Nous ne la valorisons pas assez. Nous ne savons pas que nous sommes aussi bons. Pourtant, nous pouvons être fiers de nombreux projets, que les autres veulent nous acheter. D’ailleurs, on voit arriver aujourd’hui la menace chinoise. C’est une menace de concurrence à bas prix, mais aussi de volonté d’achat des technologies françaises. Il faut en être fier et savoir le partager.

Frédéric BERETTA

C’est aussi l’un des atouts pour l’attractivité de la France. Nous passons au deuxième exemple.

XtreeE : l’impression 3D au service de la construction

Fabien GARNIER

Bonjour. Je suis Fabien GARNIER. Je suis un des membres de l’équipe de Rêve de Scènes Urbaines. J’ai la lourde responsabilité aujourd’hui de remplacer Alain GUILLEN, qui est le fondateur de la startup XtreeE. Il s’excuse auprès de vous, mais il a eu un empêchement de dernière minute et ne peut pas être avec nous cet après-midi.

XtreeE est une startup qui emploie la technologie de l’impression 3D pour fabriquer des pièces en béton. Son objectif n’est pas bien évidemment de remplacer les techniques traditionnelles, mais plutôt de fabriquer des pièces, soit unique soit en petite série, qui ne pourraient pas être fabriquées avec les techniques traditionnelles, ou en tout cas dans des conditions beaucoup plus compliquées. Cette société a été créée en 2015, en partant d’un projet étudiant. Elle compte aujourd’hui neuf collaborateurs qui interviennent dans des domaines très différents. C’est une équipe pluridisciplinaire avec des architectes, des ingénieurs, des docteurs en matériaux, des spécialistes de robotique. Ils se sont associés à un certain nombre d’acteurs académiques (l’Ecole des Ponts, Arts et Métiers, le Centre scientifique et technique du bâtiment où ils sont incubés) et des industriels pour pouvoir développer leur technologie – l’industriel ABB qui fournit les têtes d’impression et des industriels du domaine du bâtiment et de la fabrication comme Vinci, Lafarge et Vicat. Ils sont adhérents de Rêve de Scènes Urbaines depuis l’origine. Cela leur a permis de tisser des relations, de monter des partenariats, mais aussi d’échanger avec les territoires pour comprendre ce que leur technologie pouvait apporter et quels usages pouvaient être mis en œuvre grâce à l’impression 3D. Je vais vous présenter, en quelques minutes, des exemples de ce qu’ils sont capables de fabriquer.

Le premier exemple est la fabrication de récifs coralliens. Ils sont imprimés en 3D et donc fabriqués en béton. Vous voyez le dépôt successif de matériau qui produit la pièce, dont nous voyons le résultat final sur l’image suivante. Ce sont des images qui sont prises à Marseille, d’un corail artificiel qui a été installé au fond de l’eau. Aujourd’hui, toute une faune et une flore se sont développées autour du site, qui abrite même des mérous. Alain m’a dit de vous dire qu’un gros projet est en cours au Cap d’Agde, avec l’installation cet été de cinquante massifs coralliens. Ce sera le plus grand massif corallien artificiel du monde.

Le deuxième exemple concerne le mobilier européen. Des bancs ont été conçus avec des designers allemands. Vous voyez que l’on parvient à fabriquer des objets uniques, qui sont vraiment conçus avec les clients et avec les territoires. Le deuxième exemple de mobilier urbain, ce sont également des bancs. Ils ont gagné un concours pour équiper des gares du Grand Paris. Le dernier exemple que nous voulions vous montrer est le suivant. C’est un pylône d’une douzaine de mètres de haut, qui abrite une antenne relais pour le téléphone. Dans les petites cavités, il abrite aussi de la flore et de la faune, et participe ainsi à la biodiversité. Le projet se situe en Martinique, sur une zone sismique susceptible d’être exposée à des vents de 300 kilomètres/heure. Ils sont assez confiants dans la solidité de l’ouvrage. Je reviens en arrière. C’est un objet de VRD. C’est un regard pour un déversoir d’orage. C’est une pièce unique qui a été dimensionnée avec une maquette 3D et imprimée en usine. Ensuite, on est venu la déposer directement sur le chantier. C’est une alternative aux techniques traditionnelles de coffrage, où l’on a besoin en général de quinze jours ou trois semaines pour réaliser les chantiers, avec toutes les nuisances que cela implique (éventuellement, un arrêt de voierie pendant trois semaines). Grâce à cette technique, en moins d’une semaine, nous parvenons à terminer le chantier.

Voilà quelques exemples. Je me ferai un plaisir d’être votre relais vis-à-vis de XtreeE si vous êtes intéressés.

Frédéric BERETTA

Merci.

José-Michaël CHENU

Voilà deux exemples. Là aussi, des difficultés très importantes : il y a eu besoin de fonds, de technologies, de coopération. Deux levées de fonds ont été successivement réussies. A un moment, des questions se posent : l’impression 3D est une démarche qui est en train de se développer partout, allons voir ce qui se fait de mieux dans le monde. Il y a notamment un pays qui est très intéressé par la filière sèche, la fabrication et l’industrialisation de la construction. Il s’agit de Singapour. Nous avons pu nous y rendre avec XtreeE et nous avons pu constater que nous avions une avance folle et qu’ils ne voulaient plus que nous repartions. Ils sont neuf dans l’équipe, Singapour a cinquante personnes à l’université. Pourtant, c’est la France qui a de l’avance. C’est le message que nous passons : une grande difficulté à valoriser l’excellence technologique et notamment à la traduire en business. En revanche, une avance absolument indéniable et une naïveté en matière de business international, que nous devons déjà identifier puis transformer en habileté et en prise de parts de marché.

Frédéric BERETTA

D’accord. Une action en tout cas à développer et à amplifier. Merci pour vos témoignages, Messieurs. Cela nous permet de rebondir sur l’enjeu de l’hébergement touristique.

###### Complémentarité ou concurrence entre hébergement classique et nouveaux concepts d’hébergement

Le Bon Coin

Frédéric BERETTA

Dans un premier temps, nous allons nous poser la question suivante : y a-t-il complémentarité ou concurrence entre hébergement classique et nouveaux concepts d’hébergement ? Je voudrais commencer par le directeur général du Bon Coin. Antoine JOUTEAU, vous êtes présent avec nous aujourd’hui. Je sais que vous avez un partenariat avec l’ANETT. Pourriez-vous nous en dire deux mots ? Face à ces constats en matière d’hébergement, nous savons que les plateformes électroniques répondent à une demande de la clientèle. Quel est votre sentiment sur ce sujet ? Est-ce concurrentiel par rapport à l’hébergement classique ? Est-ce complémentaire ? Comment travaillez-vous à ce sujet ?

Antoine JOUTEAU

Bonjour à tous. Merci de m’accueillir. Je vais peut-être d’abord présenter en quelques mots l’entreprise derrière Le Bon Coin. Le Bon Coin touche 28 millions de Français tous les mois, dans tous les secteurs d’activité : l’immobilier, l’automobile, l’emploi, les biens de consommation. C’est une entreprise française et européenne puisque nous appartenons à un groupe européen. Le Bon Coin emploie mille collaborateurs sur le territoire français. L’entreprise s’est développée très rapidement au cours des dix dernières années. Lorsque je l’ai rejointe il y a une dizaine d’années, nous étions cinq. J’ai donc vu la croissance exponentielle de ce groupe.

Le Bon Coin est présent aujourd’hui pour la raison suivante. Les Français consomment de manière différente depuis quelques années. Cela touche évidemment les objets de la vie quotidienne. Mais progressivement, les Français se sont mis également à louer leur maison ou leur appartement, et ont commencé à utiliser les plateformes. Dans l’univers de la location de vacances, Le Bon Coin est le numéro deux du marché. Il est un gros acteur puisque sur 700 000 à 800 000 logements mis en location saisonnière par an, Le Bon Coin en compte à peu près 200 000. L’année dernière, quatre millions de Français sont partis en vacances avec Le Bon Coin.

Aujourd’hui, le site touche des millions de gens. La stratégie du groupe vis-à-vis notamment de la location saisonnière est une attitude de territoire, de responsabilité. Pourquoi je parle de territoire ? Aujourd’hui, sur Le Bon Coin, vous pouvez soit faire des transactions de location classique – entre locataire et propriétaire, la transaction se déroule de la main à la main –, mais vous pouvez aussi utiliser notre service de réservation en ligne. Pourquoi sommes-nous un acteur responsable ? Parce que la fonction de la location de vacances est installée dans l’usage des Français, mais aussi parce que l’entreprise est responsable. Elle est tournée vers l’envie de faire grandir ces territoires, mais aussi de les respecter. Nous sommes une entreprise légaliste. Par exemple, nous avons appliqué tout de suite les lois concernant le blocage à 120 jours des biens loués, la collecte de la taxe de séjour, etc. C’est une entreprise qui est tournée vers le respect des règles du jeu, parce que nous pensons que la location de vacances notamment chez les particuliers apporte une partie non négligeable de l’activité touristique, que les plates-formes ont un rôle à jouer de régulation et qu’il faut être un acteur responsable pour cela.

Frédéric BERETTA

Il a été évoqué ce matin, et je pense que cela sera discuté cet après-midi, toute la difficulté que peuvent rencontrer les petits hôtels familiaux (classement en deux ou trois étoiles) sur les territoires touristiques. Comment vous positionnez-vous ? Comme une offre complémentaire ? N’avez-vous pas le sentiment d’être un peu concurrent ?

Antoine JOUTEAU

Non. D’abord, nous avons une attitude de discussion et de dialogue avec les hôteliers. Quand nous avons commencé à nous développer sur les locations de vacances, notre première action a été d’aller à leur rencontre pour justement comprendre leurs besoins et leurs contraintes. Aujourd’hui, rien que par ce dialogue, nous avons compris les situations de ce parc hôtelier. Notre attitude consiste plutôt à essayer de trouver des solutions avec eux. Nous avons entamé des discussions avec un certain nombre d’organismes professionnels sur le sujet. Nous avons ouvert une catégorie pour eux, qui est une catégorie gratuite. Nous sommes déjà dans une approche constructive.

Nous réfléchissons à des solutions plus adaptées. Aujourd’hui, Le Bon Coin est un site de particuliers, il n’est pas un site de professionnels. Mais nous pensons qu’il y a de la place pour tous les acteurs. Je pense que la place se fera uniquement si les acteurs, notamment les plates-formes comme la nôtre, sont responsables et éthiques vis-à-vis des acteurs déjà présents qui ont déjà des activités importantes.

Frédéric BERETTA

D’accord. Vous restez avec nous, nous allons alimenter le débat. Jean-Virgile CRANCE, vous êtes président du Groupement National des Chaînes Hôtelières. Vous regroupez un certain nombre de chaînes hôtelières françaises et étrangères. Nous avons parlé ce matin de la Chine. Vous pourriez peut-être faire un petit focus sur ce sujet. Puis, je vous poserai une question.

Les chaînes hôtelières

Jean-Virgile CRANCE

Bonjour. L’UMIH est le premier syndicat patronal des HCR. Je salue d’ailleurs Jacques MESTRE, qui est le président de région, très actif. Le GNC est un syndicat associé à l’UMIH depuis 1994. Il représente les chaînes hôtelières implantées en France, qu’elles soient d’origine française ou étrangère. L’hôtellerie de chaîne représente plus de 45 % du parc hôtelier. Il est le segment qui connaît le plus grand développement, versus une hôtellerie indépendante et parfois rurale pour laquelle des problématiques se posent. En plus de la présidence de ce syndicat, je travaille pour un des grands groupes qui fait partie du GNC, à savoir Louvre Hôtels, le deuxième groupe mondial d’hôtellerie avec des enseignes comme Campanile, Première Classe, Kyriad ou Golden Tulip, qui sont classées de 1 à 4 étoiles.

Frédéric BERETTA

Sur l’enjeu de l’hébergement touristique, quel message faites-vous passer en tant que représentant des chaînes hôtelières ?

Jean-Virgile CRANCE

La question est très large. En tout cas, ce qui a été dit est intéressant. Juste avant moi, les interventions ont touché à la fois au digital, à l’innovation, à l’investissement, à la construction et à la distribution. Tous ces sujets viennent aujourd’hui bouleverser notre économie touristique et en particulier hôtelière. Les chaînes aident d’ailleurs à avancer sur ce sujet de l’innovation. Quand il a été évoqué ce principe de construction modulaire, j’ai pensé à certains de mes adhérents qui travaillent sur ce type de projet pour répondre à des demandes très ponctuelles.

Frédéric BERETTA

Ce matin, nous parlions de la clientèle asiatique. Je présume que vous avez une fine connaissance des attentes de cette clientèle en matière d’hébergement.

Jean-Virgile CRANCE

La clientèle asiatique est de plus en plus importante. Le pouvoir d’achat en Chine tend à progresser fortement. Le nombre de Chinois étant très élevé et les frontières étant ouvertes, la clientèle asiatique se développe extrêmement vite. Ils sont très friands de notre culture et de notre savoir-faire. Ils veulent visiter notre pays. Christian MANTEI l’a très justement dit ce matin, l’image a beaucoup évolué. La réalité est qu’aujourd’hui ils apprécient notre vin, notre gastronomie, nos produits de luxe, mais aussi de plus en plus notre territoire. C’est aussi l’objectif que nous poursuivons, qui fait partie de l’aménagement du territoire, à savoir travailler sur d’autres destinations que les destinations phares. Je prends souvent l’exemple de Paris. Paris est la tête de gondole, avec deux ou trois autres destinations en France, mais il faut savoir leur faire découvrir le reste du terroir.

Il y a généralement besoin d’adapter le produit, le comportement, parce qu’ils ont aussi une autre façon de consommer. Ils s’adaptent de plus en plus, mais ils conservent une culture particulière. Notre groupe a d’ailleurs eu une expérience en la matière. Il y a quelques années, nous avons mis en place un partenariat pour adapter quelques éléments de produit, par exemple en proposant quelques produits chinois au petit-déjeuner. Cette initiative a été extrêmement appréciée. De même, en Chine, nous avons proposé des croissants au petit-déjeuner, et cela a également fait un tabac.

Frédéric BERETTA

Je prendrai un exemple très concret. En ma qualité de consultant tourisme, je passe beaucoup de nuits dans les chambres d’hôtel, notamment de chaînes hôtelières. Je n’ai pas toujours vécu de bonnes et belles expériences en termes de qualité d’hébergement. Où en est aujourd’hui l’évolution de l’offre hôtelière ? Faites-vous face à des difficultés pour réinvestir dans certaines unités ?

Jean-Virgile CRANCE

Le besoin de qualité est évident. Une des évolutions apportées par le digital est ce qu’on appelle la « e-réputation », le vote du client. Aujourd’hui, c’est une sanction immédiate. L’impact business est extrêmement important. D’ailleurs, nous travaillons beaucoup dans nos managements sur ces indicateurs, parce que nous savons qu’ils ont un effet direct sur le business. Cela aide plutôt à la montée en qualité de nos hôteliers et de nos opérateurs, puisque si vous n’êtes pas à la page, le client a bien souvent le choix.

La difficulté de notre métier d’hôtelier réside effectivement dans le poids de l’investissement. Les investissements sont très lourds au départ. On oublie qu’il faut réinvestir en cours de route, souvent plus vite qu’on ne le pensait. D’autre part, le consommateur est en recherche constante de nouveauté. Nous avons donc aussi besoin de faire évoluer les produits, sur des durées parfois assez courtes.

Frédéric BERETTA

Ce matin, nous avons parlé de recrutement et de formation pour les personnels dans les hôtels. Aujourd’hui, le personnel est-il suffisamment motivé, prêt à s’engager sur des plans de formation, y compris notamment pour les langues étrangères ? Nous savons que les maires en sont convaincus, mais qu’en est-il des opérateurs privés ? Etes-vous dans la même approche ?

Jean-Virgile CRANCE

En effet, un gros travail reste à accomplir. Nous sommes considérés comme un métier en tension. Cela dit, plusieurs branches d’activité en France le sont également, et il s’agit pour beaucoup de métiers manuels et de service. Nous avons besoin de valoriser nos métiers. Sans vouloir dévoiler de scoop, demain, le Comité interministériel du tourisme portera en particulier sur le sujet de l’emploi et la formation dans le tourisme. Il fait suite d’ailleurs au rapport de Frédérique LARDET, la députée qui doit nous rejoindre. Dans ce cadre, nous avons travaillé sur un projet de plate-forme digitale des métiers. C’est un sujet auquel nous croyons beaucoup. Cette plate-forme devrait nous permettre de valoriser nos métiers et donner de la transversalité. En effet, un des éléments de constat est que nous devons travailler de plus en plus ensemble.

Aujourd’hui, nous comptons beaucoup d’acteurs qui restent divisés, avec leur mode de fonctionnement. Je disais tout à l’heure que le GNC était associé à l’UMIH depuis 1994. Nous travaillons main dans la main parce que le débat entre les hôteliers indépendants et les hôteliers de chaîne n’a plus lieu d’être. Il n’y a plus d’opposition. Bien au contraire, nous sommes complémentaires et nous devons jouer la partie en commun. C’est le cas pour les acteurs du tourisme de façon globale. Si on prend l’exemple de la restauration, on constate aujourd’hui que des salariés passent d’une unité à l’autre. Je fais souvent le parallèle entre le client et le salarié. L’exemple de la restauration est assez probant, mais on le retrouve aussi dans l’hôtellerie. Il y a dix ans, un client descendait toujours dans le même type de restaurant. Il allait toujours dans des étoilés Michelin. Aujourd’hui, cette même typologie de client peut aller dans un étoilé Michelin le lundi, dans un *drive* le mardi, dans un restaurant traditionnel le mercredi et dans un autre type de restauration de chaîne le jeudi. En fait, le consommateur est aujourd’hui peut-être plus volage, mais surtout beaucoup plus agile et mobile. Il s’adapte en fonction de son besoin. Il cherche l’offre dont il a besoin par rapport à l’instant, dans le cadre d’un déplacement professionnel ou de loisirs, en solo ou en famille. Cela représente clairement une opportunité, mais aussi une difficulté en termes de traitement de la data.

Nous faisons le même constat au niveau de nos salariés. Aujourd’hui, ils passent d’une unité à l’autre, d’un type de restauration à l’autre, d’un type d’hôtellerie à l’autre. Nous avons donc besoin de donner de la visibilité, de montrer que nos métiers recrutent, que ce sont des métiers dans lesquels l’escalier social existe réellement. Je dis « l’escalier » et non « l’ascenseur » parce qu’il ne suffit pas d’appuyer sur un bouton pour que cela monte. Il faut tout de même un peu d’investissement et d’effort. Dans nos métiers, nous sommes capables de faire évoluer tous les jeunes qui ont un minimum de capacité, de la volonté et de la mobilité. Nous avons plein d’exemples dans nos établissements.

De façon plus globale, les métiers de service sont une des clés du succès de demain pour notre pays. Ce matin, il a été souligné à plusieurs reprises le poids de l’économie touristique en termes de PIB, de volumétrie d’affaires et d’emplois. Nous savons que nous sommes sur des activités non délocalisables. Sachant que le tourisme mondial augmente d’environ 5 % par an, nous disposons d’un levier et d’une marge de manœuvre conséquente. Nous sommes tout de même la première destination touristique mondiale, malheureusement pas en termes de dépenses. Cela peut d’ailleurs faire écho à des sujets qui ont été abordés ce matin, sur la politique touristique et l’investissement, y compris de l’Etat. Aujourd’hui, l’Espagne est passée devant la France en termes de dépenses touristiques. J’aime beaucoup les Espagnols mais la France possède tout de même un patrimoine et des atouts qui font qu’elle devrait être devant l’Espagne en termes de dépenses touristiques. Cela signifie aussi que nous avons encore sûrement beaucoup à accomplir.

L’hôtellerie de plein air

Frédéric BERETTA

Nous devrions, mais ce n’est pas le cas. Merci. Vous avez parlé de différents types d’hébergement. Cela me permet de rebondir. Jean-François BEY, vous êtes vice-président délégué de la Fédération Nationale de l’Hôtellerie de Plein Air, président de la Fédération régionale Languedoc-Roussillon et adjoint au maire d’Argelès-sur-Mer.

L’hôtellerie de plein air s’est considérablement transformée. Elle est devenue un hébergement touristique très professionnalisé, avec du produit non pas de luxe, mais en tout cas haut de gamme, pour répondre aux attentes des clientèles. L’hôtellerie de plein air n’est-elle pas en train de perdre son âme et de « chasser » une génération entière de campeurs habitués à un confort un peu plus sommaire ?

Jean-François BEY

Merci de le présenter comme cela ! L’entrée en matière est « cash » !

Merci de nous avoir invités. Bonjour à tous. Nous allons essayer d’adapter la présentation au public présent, c'est-à-dire des maires, des présidents ou des élus qui sont eux-mêmes en charge de la gestion d’établissements de plein air, ou qui en tout cas gèrent des établissements de plein air privés ou publics sur leur territoire.

L’hôtellerie de plein air est un mode d’hébergement beaucoup plus récent que l’hôtellerie classique. Elle a fait ses armes dans les années 60 et 70. A l’époque que l’on pourrait qualifier d’époque western – les années 60, 70 et 80 –, les congés payés, les vacances pour tous, les fermetures d’usine, les calendriers scolaires, faisaient que du sur-tourisme se créait dans certaines zones. C’était mal vécu par les populations locales et les élus. C’était le début d’une grande histoire. Nous sommes soixante ans après.

Je vais répondre à votre question, mais je dois tout de même dire que l’hôtellerie de plein air est un hébergement de pleine nature dont le succès est indéniable. Avec 125 millions de nuitées, 8 000 campings (sans compter les 1 000 campings sur aire naturelle, de tourisme à la ferme, sur aire de camping-car, etc.), nous sommes la première destination en Europe et la deuxième au monde. C’est une réalité sociale. Quand nous parlerons de l’étranger, nous ne sortirons pas de l’Europe parce que les extracontinentaux sont une partie infime de notre clientèle. Nous ne savons pas, pour l’instant, les attirer. Nous serions déjà très contents d’augmenter, dans ces 8 000 campings de France, le taux d’occupation. Si l’on regroupe toutes les nuitées effectuées en moyenne dans les terrains de camping de France, nous n’occupons que 35 % de notre potentiel d’accueil. Inéluctablement, nous sommes une des solutions pour atteindre l’objectif de cent millions de nuitées.

Les étrangers représentent environ 30 % d’occupation. Ce qui fait notre succès, c’est cette notion de proximité, qui va parfois jusqu’à la convivialité. Une des clés du succès est le rapprochement, l’échange humain. Le rapport qualité-prix accessible au plus grand nombre est évidemment un facteur de succès. Mais c’est aussi des gens qui ne se connaissent pas, des gens du Nord qui parlent aux gens du Sud, de l’Est ou de l’Ouest, ou aux étrangers. En 1980, nous avons connu un tournant qui est le début de la professionnalisation. Elle nous a été apportée par les Britanniques, les Hollandais et les Européens du Nord, avec leur système de *packaging* (inclusion du transport, de loisirs, de prises en charge, etc.) et surtout la proposition de matériel locatif. Nous travaillions en emplacement nu sur deux mois, et nous avons beaucoup appris avec l’arrivée de leurs *mobil-homes*, de chalets, etc. Nous sommes devenus moins amateurs. Aujourd’hui, il nous reste encore des marges de progression.

S’adapter à de nouveaux concepts est pour nous une difficulté, mais c’est possible par nature. Comme vous le disiez, Président, il faut s’adapter rapidement parce que le numérique a tout accéléré et les clients sont de plus en plus complexes. Ils sont multi-consommateurs, parfois au cours d’un même séjour, et nous devons répondre à leurs besoins. L’hôtellerie de plein air a une force : elle travaille sur du léger, de l’interchangeable, du déplaçable. Nous sommes partis de la tente et de la caravane, nous parlerons tout à l’heure du camping-car. Mais avec les mobil-homes, les chalets, etc., nous parlons bien de cette réactivité très forte que nous sommes capables d’avoir, et donc d’adaptation. Nous ferions une très grande erreur en nous éloignant de ce qui a fait notre succès et de ce qui le fait encore. Nous embrassons aujourd’hui des couches sociales et des populations extrêmement variées. Nous sommes capables, au sein d’un même établissement, d’avoir une mixité sociale volontaire. L’offre au sein d’un même établissement peut aller, et je caricature, de 30 euros à 300 euros la nuit. L’hôtellerie de plein air est évolutive. Elle possède une capacité à se réinventer. Elle est aussi une destination plus qu’un hébergement. Elle est le mode d’hébergement qui compte les plus longues durées de séjour en moyenne (6,4 % pour les locatifs et 4 % pour les emplacements nus). Elle est bien entendu une porte d’entrée vers les territoires.

Par ailleurs, les « petits campings » comme les petites communes sont confrontés à l’enjeu de la commercialisation, de la diffusion et donc de la fracture numérique. Vous en parliez tout à l’heure. Nous aurons l’occasion d’échanger sur ce point.

Il y a des vraies solutions, un grand optimisme. Ce n’est pas un hasard si de grandes masses financières arrivent aujourd’hui dans nos professions, soit pour exploiter, soit pour acquérir des hôtels de plein air. Si votre question avait été de savoir si le camping avait su évoluer avec les demandes des consommateurs européens, la réponse aurait été oui. L’hôtellerie de plein air a-t-elle perdu son âme ? La réponse est non. Bien entendu, une catégorie d’établissements est plus aseptisée, plus standardisée, à une échelle moins entendu. Mais elle correspond à une certaine clientèle. Pour autant, une très grande majorité d’établissements et de gestionnaires assoient au contraire leur offre sur ces valeurs de tourisme durable, humain, naturel, soucieux de l’intégration paysagère et de la préservation. Ils appuient même leur réputation et leur image – je pense notamment à Utopia – sur ces valeurs. Nous sommes convaincus que le jour où nous perdrons ces valeurs, nous nous égarerons d’un point de vue économique.

Frédéric BERETTA

Merci. C’était bien la réponse que j’attendais de votre part.

Les villages de vacances

Toujours dans cette offre d’hébergement diversifiée, je voudrais donner la parole à Didier GILLET, maire de Montbrun-les-Bains. Vous êtes administrateur de VVF Villages. Nous allons échanger à ce sujet. Les villages de vacances ont été créés pour aider les familles à partir en vacances. Eux aussi, ils ont évolué. Un constat doit tout de même être fait. Les aides sont en diminution, les structures sont parfois voire souvent vieillissantes. Quel est leur avenir ?

Didier GILLET

Bonjour à tous. Je voudrais excuser notre présidente, Martine PINVILLE, qui ne pouvait pas être là aujourd’hui, retenue par ailleurs. Je suis maire d’une petite commune, Montbrun-les-Bains, 430 habitants. Heureusement, nous avons un VVF et un village de vacances historiquement EDF racheté par Léo Lagrange. Ces villages vacances étaient destinés à leur origine à accompagner une population aux revenus modestes. Aujourd’hui, même si elles sont vieillissantes, je voudrais saluer les maires de l’époque qui ont la volonté de créer ce type de structure. Nos villages sont reculés. Comme je l’ai dit, Montbrun-les-Bains ne compte que 430 habitants. Si nous n’avions pas ces structures, nous aurions du mal à vivre. Ces cents hébergements dans un village comme le nôtre, en période d’activité touristique, multiplient la population par deux ou trois. Ils sont nécessaires à notre survie.

Je reviens sur VVF. Même si je ne suis pas spécialiste en matière de réservation, j’ai pu obtenir quelques chiffres. Je tiens à remercier Rebecca, ici présente. VVF a la volonté de maintenir cette activité d’accompagnement et de permettre à beaucoup de vacanciers de venir dans nos villages. En 2018, ce sont plus de 600 000 euros d’aide qui ont été consacrés à ces vacances, aux personnes dont le quotient familial est réduit (T1, T2, T3). Sur ces plus de 600 000 euros, 60 % sont consacrés à ceux qui figurent dans la tranche T1, 10 % dans la tranche T2 et 30 % dans la tranche T3. Aujourd’hui, la volonté est bien de continuer à accompagner cette population. VVF l’accompagne également dans le cadre des chèques-vacances, avec l’association. Depuis peu, nous avons aussi créé des structures autres, qui sont les Hypitipy, et que vous devez connaître certainement. Il s’agit de tentes meublées, avec une possibilité d’hébergement de six personnes, qui à des tarifs relativement bas (389 euros par semaine) permettent de répondre à une population dont les revenus sont modestes.

Je tire tout de même une sonnette d’alarme à propos de ces activités. VVF est présent dans votre village. Vous êtes certainement soit propriétaire du village vacances, soit VVF l’est en propre. Il faut vraiment qu’il y ait une activité dans le village. Par exemple, Montbrun-les-Bains est une station thermale. Si nous n’avions pas l’activité thermale, nos villages vacances auraient beaucoup de mal à vivre. Aujourd’hui, cela représente quasiment 70 % de leurs réservations. Si nous n’avions pas la station thermale, avec nos 2 700 curistes, nous aurions beaucoup de mal à vivre. Des questions doivent donc être posées sur les aides, mais aussi sur la vie de nos villages.

Frédéric BERETTA

Monsieur le Maire, je crois que votre village ne compte plus qu’un seul hôtel.

Didier GILLET

C’est cela.

Frédéric BERETTA

Nous parlons des différents modes d’hébergement cet après-midi, et de la problématique des investissements à envisager. Pensez-vous pouvoir conserver cet hôtel et éventuellement l’adapter à une cible de clientèle particulière, à savoir les curistes ?

Didier GILLET

C’est vrai qu’il ne reste plus qu’un hôtel. Nous en avions un autre historiquement, mais il a disparu il y a cinquante ans. La municipalité vient de le racheter en espérant pouvoir le réhabiliter. Aujourd’hui, nous n’avons qu’un seul hôtel. Evidemment, on ne vient pas à Montrbun pour l’hôtel, mais pour d’autres choses. Il s’agit d’un hôtel de neuf chambres, donc une petite structure. Ce sont des jeunes du village qui ont racheté cette structure il y a huit ans. C’est un hôtel familial, difficile à gérer au regard des investissements qui sont nécessaires. Aujourd'hui, des contraintes réglementaires leur imposent de répondre à ces normes d’accessibilité. Or, il n’est pas toujours facile de pouvoir y répondre. Nous sommes dans les normes. A chaque contrôle sécurité, j’essaye d’être présent, j’essaye de reporter l’échéance. Ce n’est pas toujours évident, mais cela passe pour l’instant. J’espère que cela durera encore longtemps, mais ce n’est pas toujours simple.

Dans nos villages, si nous avons encore des curistes et des touristes, c’est parce que nous les aimons. Je voudrais le dire aujourd’hui à l’assemblée. Nos villages vont contribuer pour atteindre les cent millions de touristes sur le territoire. Mais il faut que tous nos petits territoires se mobilisent et que l’on aime nos touristes et nos curistes quand ils viennent chez nous. Il faut que la population arrête de dire : « nous sommes bien comme ça, si les touristes viennent, ils nous dérangent un peu ». Si nous continuons comme cela, ils ne nous dérangeront plus du tout et notre ruralité sera mise à mal.

Frédéric BERETTA

Monsieur CRANCE, vous voulez réagir.

Jean-Virgile CRANCE

Je veux juste faire écho sur cette petite hôtellerie, qui est grande par son importance pour l’aménagement du tourisme. Plus de 300 hôtels ferment par an, c'est-à-dire quasiment un hôtel par jour en France. C’est terrible. Ces hôtels ont une fonction essentielle. C’est un des commerces qui permet aussi – la formule a été utilisée ce matin – le vivre-ensemble. C’est vrai que nous avons cette mission, dans ce monde du tourisme, de contribuer et d’aider à l’ouverture vers l’autre, de faire plaisir à l’autre et donc quelque part contribuer au vivre-ensemble. Dans cet hôtel au centre du village, il y a ou il y avait très souvent une activité de restauration et de bar. C’est un des seuls commerces qui est ouvert en permanence. Il a une fonction extrêmement importante dans la ville : il crée du lien. Avec cet hébergement autre qui s’est créé chez le particulier, nous avons perdu cet aspect. Il n’y a plus de lien. Le mode de consommation est très individualiste. On voit bien que nous avons une problématique sociétale, qui dépasse le monde du tourisme, sur ce vivre-ensemble. On voit bien que les gens ont besoin de se retrouver. Ils se retrouvent d’autres manières, autour d’évènements, mais nous avons cette difficulté. Il y a donc une mission qui est en effet extrêmement importante sur l’aménagement du territoire.

C’est aussi la question de la diversité des hébergements. Cet après-midi, nous représentons les uns et les autres différents modes d’hébergement. C’est très bien. Il faut cette multiplicité pour répondre à tous les clients. Cela pose le problème de l’investissement. Nous l’avons évoqué tout à l’heure. Je ne peux pas ne pas faire écho aux interrogations que nous avons par rapport au développement de la location de meublés à particuliers. Nous considérons que nous sommes arrivés à un stade où la concurrence est complètement déloyale. Il faut se rendre compte qu’aujourd’hui, des personnes font du business à titre privé et n’ont aucune obligation. Il n’y a pas de norme incendie, ni de norme accessibilité. Aujourd’hui, on promeut la RSE, l’attention aux autres, etc. Mais on laisse faire un développement de business colossal – cela représente des parts de marché de plus en plus importantes, acquises aussi sur celles des hébergeurs historiques. Nous sommes dans le cadre d’une concurrence déloyale. Nous constatons un problème de réinvestissement dans la petite hôtellerie. Nous militons d’ailleurs pour la création d’une cinquième catégorie qui permettrait peut-être d’assouplir certaines normes, pour les établissements de petite capacité qui n’ont pas la possibilité de réinvestir sur ces éléments de normes.

Nous sommes également face à un problème de transmission d’entreprise. Quand vous arrivez en fin de carrière dans ce type d’établissement, vous ne trouvez pas la génération qui suit, parce qu’elle ne veut pas travailler de cette manière et n’a pas la capacité d’investir sur ce type de produit. Les investisseurs extérieurs ne sont pas non plus intéressés. Nous avons donc cette problématique.

Frédéric BERETTA

Vous parlez de la nécessité de maintenir ces lieux de vie, au même titre que les cafés dans les villages ou les petites villes. Vous parlez de la problématique d’investissement. N’y a-t-il pas également une problématique de rentabilité ? Lorsqu’on a un établissement de neuf, dix, quinze chambres, la vraie question à se poser est celle de la rentabilité.

Jean-Virgile CRANCE

Cela peut être plus difficile, mais il y a de la rentabilité. Des établissements s’en sortent par la multi-activité. Souvent, l’établissement devient un des derniers commerces du village. Nous parlions d’innovation tout à l’heure. Dans le monde de l’hôtellerie, nous travaillons de plus en plus sur l’ouverture de l’hôtel sur la ville. Le métier d’hôtelier devient un métier de service, de « concierge » dans une certaine mesure, où l’on peut soit apporter un certain nombre de services au consommateur, soit mettre en relation les consommateurs. Cela peut aussi apporter la rentabilité, faut-il que nous n’ayons pas les mêmes contraintes.

Jean-François BEY

La rentabilité est extrêmement importante. La Fédération Nationale de l’Hôtellerie de Plein Air a créé en 2018 trois groupes de travail qui ciblent totalement les 2 000 campings de France de moins de cent places. On les qualifie de « petits campings », mais je relativise parce que si on multiplie vingt, trente, quarante, cent unités d’hébergement par trois à six par emplacement, ce n’est pas forcément un « petit camping ».

L’hôtellerie de plein air, exclusivement rurale et très souvent gérée ou appartenant à des municipalités, est aujourd’hui en grande souffrance et disparaît dans des proportions importantes. Il y a des solutions. Nous sommes en train de les mettre en place, de les travailler, de les prendre à bras-le-corps. Je ne répéterai pas ce qu’a dit le président du GNC, mais la problématique est exactement la même. Comme l’a dit le Maire à ma gauche, ce sont des ressources locales. C’est une richesse et il ne faut pas la laisser partir. Les quatre clés d’entrée, pour ce qui concerne l’hôtellerie de plein air en tout cas, sont les suivantes. La première est la professionnalisation. Si cela ne fonctionne pas, c’est qu’il se pose des problèmes d’adaptation et de gestion de la capacité. La deuxième consiste à proposer, positionner et structurer une offre thématique qui ait un vrai sens, qui soit claire et commercialisable. 45 % de ces établissements ne sont pas classés. Quand on est une grande chaîne, le classement préfectoral importe peu en termes d’affichage commercial. Quand on est un établissement rural, il est très important. On ne peut pas, avec 45 % d’établissements qui ne sont pas classés d’un point de vue préfectoral, rassurer le client et garantir la promesse client. Par ailleurs, le produit durable ou respectueux de l’environnement est incontournable.

Je n’irai pas plus loin, pour ne pas être trop technique. Ces quatre éléments sont très importants. Ce sont des solutions. Nous ne sommes pas des rêveurs, nous sommes des gens pragmatiques. Ce n’est pas parce que de très gros établissements appartiennent à notre groupement. Nous n’avons qu’un groupement. Le Comité des Chaînes et des Groupes est un comité à part, mais qui est partie intégrante de la même fédération. Nous parlons d’une même voix – pas sur tous les sujets, parfois nous pouvons être en antagonisme, mais nous évitons en tout cas la fissure et la séparation. C’est une erreur, comme vous l’avez très bien dit, Président, et nous sommes sur cette ligne. Je pourrai en reparler plus tard, si vous voulez. Mais il y a de vraies solutions. Je citerai par exemple un groupement, qui s’appelle Via Natura, qui ne travaille qu’à l’échelle d’établissements de moins de cent places et qui est là pour être force de proposition. 50 000 propositions et thèmes sont possibles pour séduire des clientèles de masse ou des niches de clientèles. Je ne les énumérerai pas. L’hébergement en lui-même joue un rôle très important, mais ce n’est pas suffisant.

Frédéric BERETTA

Vous travaillez sur une offre différenciante.

Jean-François BEY

Je n’ouvrirai pas le débat. Nous aurons peut-être l’occasion d’échanger sur les grandes plates-formes de distribution, dont les règles du jeu, les méthodes et les pratiques sont à débattre. Sinon, nous nous retrouverons dans une situation inextricable.

Frédéric BERETTA

Merci. Antoine JOUTEAU, vous vouliez intervenir.

Antoine JOUTEAU

Oui, parce que je vais devoir vous quitter. Je veux juste apporter des éléments de nuance à ce que vous avez énoncé précédemment. J’entends complètement votre préoccupation sur la gestion des activités des hôteliers en France, et je la partage. Néanmoins, notre société évolue et l’avènement du commerce de particulier à particulier est une tendance française et mondiale très forte. Aujourd’hui, tout le monde participe à cette tendance. Nous l’aimons aussi parce qu’elle permet de désintermédier en partie, de générer des revenus dans les foyers français, de mieux consommer, etc. C’est une tendance qui crée de la valeur. Cela dépend comment on la voit. Par exemple, les revenus générés par la location de vacances sur Le Bon Coin chez un particulier s’élèvent à un peu plus de 900 euros par an. C’est de l’argent qui est réinvesti dans l’économie. La plateforme Le Bon Coin collecte et paye en impôts sur les sociétés et charges sociales plus de 130 millions d’euros tous les ans. Effectivement, si on se compare à des plates-formes qui payent, elles, l’année dernière 67 000 euros d’impôt sur les sociétés, cela peut poser un problème. Je l’entends. Je suis ravi d’être là parmi vous car je crois qu’aujourd’hui, il faut que les plates-formes, et en premier lieu Le Bon Coin, soient responsables, appliquent la loi et favorisent la mise en place des réglementations. Par exemple, nous avons été la première plateforme, au jour J de l’introduction, à mettre en place le numéro d’enregistrement dans les communes concernées. Je pense que nous sommes la seule plateforme à l’avoir fait. Nous avons bloqué directement les 120 jours de location annuelle. Nous payons nos impôts en France. Je crois qu’il faut séparer les plates-formes vertueuses, qui jouent le jeu, qui participent au dialogue, qui vont dans les territoires, de celles qui sont peut-être prédatrices et en l’occurrence ne respectent pas les règles.

Je vous prie de m’excuser, mais je vais devoir vous quitter par ailleurs. Merci.

Le camping-car

Frédéric BERETTA

Merci pour cet éclairage. Il nous reste à parler des escargots. C’est un petit clin d’œil. Parlez-nous de l’itinérance, Laurent MORICE. Vous êtes président de Camping-car Park. Vous travaillez sur une plateforme, dans un premier temps au Canada, mais avec un objectif de développement à l’international, ou en tout cas beaucoup plus large. Cette plate-forme permet de nouer des échanges entre camping-caristes français et étrangers. Il y a un véritablement engouement autour du camping-car. Avoir sa maison sur le dos, pouvoir partir en itinérance, on sent bien que c’est même plus fort qu’une tendance. Comment accueille-t-on aujourd’hui des touristes, qui risquent de devenir encore plus nombreux dans les années à venir ?

Laurent MORICE

Merci de me donner la parole. Mesdames et Messieurs les élu(e)s, c’est un vrai problème que vous avez en règle générale à traiter sur vos territoires touristiques car, non seulement sur les routes mais sur toutes les destinations touristiques, le touriste « que l’on apprécie le moins » – je pense pouvoir le dire – est le camping-cariste. Parce que c’est un touriste récent, encombrant. Comme on ne le connaît pas bien, parce qu’on ne l’a jamais étudié – à part l’ANETT à l’origine et Camping-car Park en 2010 –, il est difficile de bien traiter quelqu’un qu’on ne connaît pas.

500 000 camping-cars sont immatriculés en France. Leur croissance est forte puisque le parc a augmenté de 28 000 l’année dernière. On dénombre 1,8 million de camping-cars en Europe. La France est la première destination des camping-caristes européens. Quand on est professionnel du tourisme ou élu d’une ville touristique, il est compliqué de ne pas les prendre en considération. Par quel bout ? On ne le sait pas forcément, mais il faut bien traiter le sujet.

Après vingt ans de gestion de mon propre camping et d’administration de la Fédération Nationale de l’Hôtellerie de Plein Air, entre autres au travers de la démarche qualité, après avoir entendu beaucoup les professionnels – dont je faisais partie – ne pas comprendre comment les accueillir, j’ai fait ma propre enquête avec la co-fondatrice Corinne BRUEL. Pendant un an, nous avons sillonné la France et l’Europe, et écouté quelles étaient les attentes des camping-caristes et les problématiques des élus. Nous avons créé un produit qui se situe juste à la jonction des deux attentes ou problématiques : l’attente des camping-caristes d’être accueillis correctement sur les territoires touristiques ; pour les élus, une solution de gestion qui va jusqu’aux règles de stationnement sur la ville. A ce croisement d’une attente et d’une problématique, nous avons créé un produit numérique. C’est la tendance, mais c’est aussi pour une question de rentabilité. Il est vrai qu’un camping de moins de 200 places n’intéresse pas tellement les groupes et les chaînes. Mais quand on arrive à un camping de cent ou cinquante places, c’est vraiment une problématique majeure dans le budget de la collectivité territoriale, qui préfère le fermer.

Nous avons donc complètement automatisé la gestion d’accueil et d’accès à ces espaces, que ce soient des aires de camping-cars ou de petits campings municipaux. Nous permettons aux camping-caristes, grâce à un pass unique, d’ouvrir toutes les barrières de France et d’Europe – et demain de l’Amérique du Nord, et peut-être un autre continent pour lequel nous sommes sollicités. Notre première démarche a été de nous développer sur le territoire national. Nous serons autour de 200 destinations en France cet été, dont 10 % d’investisseurs privés que sont les propriétaires de camping et 90 % les villes. Nous connaissons un développement en Europe via les villes jumelées. Les élus des territoires que nous gérons sont suffisamment satisfaits de notre prestation pour nous pousser vers leurs collègues élus en Europe.

Par ailleurs, un grand acteur canadien, qui vient de lever 80 millions de dollars, s’est investi dans la location de camping-cars de particulier à particulier. Il a déjà bien diffusé son service en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Il a également mobilisé beaucoup de moyens en Europe pour proposer le même service aux touristes français. Les propriétaires de camping-car peuvent ainsi le louer à des personnes qui souhaitent découvrir cette nouvelle manière de faire du tourisme. Cet acteur cherchait un partenaire en termes d'hébergement automatisé, 365 jours par an, 24 heures sur 24. Nous avons une plate-forme où les collaborateurs parlent jusqu’à neuf langues pour répondre à toutes les demandes, d’où qu’elles viennent. Il cherchait un opérateur pour accueillir ces touristes qui viendront dans un premier temps d’Amérique du Nord, puis d’Amérique du Sud, puis de Chine avec un autre opérateur. Les Américains, qui pratiquent le camping-car depuis plus longtemps que nous, souhaitent pour une partie d’entre eux visiter la France et l’Europe d’une manière structurée. Il fallait une plateforme numérique organisée, avec la possibilité d’acheter son billet d’avion, de louer son camping-car et d’acheter un circuit avec toutes les nuits réservées de ville en ville, en inscrivant autour de chaque destination les bons producteurs locaux, les musées à visiter, etc.

Frédéric BERETTA

Vous venez de parler des producteurs locaux. Comment faire pour mettre en relation les producteurs locaux – parce que le « consommer local » est de plus en plus demandé – et ces personnes en itinérance permanente ?

Laurent MORICE

Aujourd’hui, par destination, nous demandons aux élus et à l’office de tourisme local de nous faire remonter les producteurs locaux. Nous savons quels sont les produits que consomment les camping-caristes. Ils ne sont pas de grands consommateurs de restaurants, mais plutôt des consommateurs de produits locaux (fromage, miel, charcuterie, etc.). Jusqu’en 2019, nous référencions les producteurs locaux autour de chacune de nos aires. Nos développeurs – nous avons six développeurs en interne qui préparent le futur – travaillent d’ores et déjà à la mise en place pour 2020 d’une version 3 de nos systèmes, qui offrira une *market place* et qui permettra aux camping-caristes d’acheter un circuit, mais aussi de pouvoir faire leurs achats dans chaque lieu. S’ils en sont satisfaits, ils pourront consommer toute l’année, au travers de cette *market place*, les produits des producteurs locaux qu’ils auront visités pendant leurs vacances.

Frédéric BERETTA

Nous parlons des petits producteurs locaux, toujours dans le cadre de l’attractivité ou de la redynamisation des centres-villes et des villages. Nous ne parlons pas des grandes surfaces commerciales.

Laurent MORICE

Tout à fait. L’objectif est vraiment le produit artisanal, et industriel. Je parlerai pour mon pays, le Sud de la Bretagne. Un camping-cariste qui vient dans notre joli pays de Retz, à Pornic entre autres, se verra proposer d’acheter des galettes Saint-Michel. C’est un produit industriel, mais un vrai produit français et unique. C’est vraiment une adaptation à chaque territoire. Chaque élu, qui reste propriétaire de son camping municipal ou de son aire de camping-cars, mettra en avant ce qu’il souhaite en termes de producteurs locaux et d’aide au développement économique.

###### Débat avec la salle

Frédéric BERETTA

Merci Messieurs. Nous avons fait un tour d’horizon des différents modes d’hébergement touristique. Nous allons laisser la parole à la salle. Il nous reste environ dix minutes avant de passer à la table ronde suivante.

Y a-t-il des questions, des remarques ou des témoignages ?

Guy RAYMOND

Bonjour, je suis Guy RAYMOND, adjoint au Maire de Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire. Bourbon-Lancy est une station thermale. J’ai été très touché par deux interventions : une de ce matin, qui portait sur le poids de nos institutions pour que les opérations de promotion du tourisme se fassent d’abord vers les populations locales, parce que nous avons besoin de ces populations pour l’accueil. J’ai été touché également par l’intervention de Monsieur le Maire de Montbrun. Certes, nous avons un peu plus de curistes, mais c’est la même fragilité : une station thermale de 5 000 à 5 500 curistes par an, avec une activité qui est majeure dans le tourisme pour le pays, et les mêmes freins que Monsieur le Maire a remarqués de la part de la population, qui minimisait – je parle au passé, malheureusement – l’importance économique du thermalisme. Le 16 avril, la toiture de la station thermale a brûlé, mettant une fin à la saison 2019. Aucun curiste en 2019. La saison est terminée, et l’on voit aujourd’hui les mêmes personnes qui étaient très réservées sur l’importance du thermalisme, venir à la mairie pour chercher une solution. Nous nous y attendions. Evidemment, nous n’allons pas les laisser, nous allons travailler avec eux. Je voulais apporter ce témoignage pour montrer la fragilité dans nos petites communes, des activités qui font vivre depuis longtemps. C’est un tourisme qui remonte à l’Antiquité et qui pourrait disparaître. J’espère que non !

Je voudrais apporter un petit commentaire en nuance sur les plates-formes. On nous a dit que les plates-formes respectaient les législations locales. Nous avions constaté avec nos hébergeurs une évasion vers la prise de commande par les plates-formes, qui ne nous a pas inquiétés. Par contre, depuis deux ans, elle est inquiétante. En effet, nous n’avons touché aucune taxe de séjour sur ces réservations depuis deux ans. A tel point qu’aujourd’hui nous envisageons d’aller en justice. Il est quand même malheureux d’envisager le tourisme au tribunal.

Frédéric BERETTA

Pour information, nous avons dit que les problèmes liés à la taxe de séjour seront évoqués demain matin, lors d’un atelier spécifique.

Didier GILLET

Vous avez évoqué les problèmes que vous rencontrez avec votre station thermale. Nous avons un projet de développement de notre station thermale. La population y est opposée. J’organise un référendum le 16 juin.

Frédéric BERETTA

D’autres questions, d’autres interventions ?

Jean-Virgile CRANCE

Sans rentrer sur le sujet de la taxe de séjour, qui sera abordé demain matin, je réponds sur le sujet des plates-formes. C’est dommage que notre collègue soit parti. En effet, il ne faut pas forcément mettre tout le monde dans le même sac. Certaines plates-formes travaillent différemment des autres. Mais une des problématiques des élus est le moyen de contrôler. Les professionnels ont fait une partie du travail pour que le législatif soit amélioré. Il existe aujourd’hui des possibilités et des obligations, mais il faut qu’elles soient contrôlées. Le contrôle est extrêmement compliqué. Très souvent, les plates-formes se déchargent sur l’utilisateur, c'est-à-dire le particulier qui met en location, en lui demandant de s’engager à respecter la réglementation. Elles ne cherchent pas à savoir si c’est le cas ou non. De plus, les 120 jours sont quasiment incontrôlables. D’ailleurs, une structure qui s’appelle Track-it, est à disposition des différentes communes qui veulent l’utiliser. L’UMIH a un partenariat avec Track-it, un outil qui permet de suivre toutes les locations en cours et de pouvoir en faire un élément de contrôle. En effet, au final, vous avez une perte de recette sur cette taxe de séjour qui ne vous remonte pas.

Un intervenant

Antoine a dû partir, mais deux représentants du Bon Coin sont présents et pourront répondre à vos questions dans la soirée, notamment sur la taxe de séjour. Antoine devait prendre un avion, mais il voulait vraiment être là aujourd’hui.

Pour répondre à cette interrogation sur les moyens de contrôle, il faut savoir que la loi Fraude, passée l’an dernier, permettra d’envoyer aux communes l’ensemble des transactions réalisées notamment dans le cadre de la taxe de séjour. Toutes les communes disposeront d’un listing à la fin de l’année, de l’ensemble des nuitées passées en locations de vacances. Il y a donc un moyen de contrôle. Nous ne nous déchargeons pas sur l’utilisateur. Nous mettons en œuvre ce dispositif, qui vous donnera beaucoup plus de visibilité, en tant que maire, sur les locations vacances dans votre commune.

Si vous avez d’autres questions, nous sommes présents ce soir.

Un intervenant

L’avantage de l’informatique est qu’elle est extrêmement transparente. Chaque maire qui a contractualisé avec notre plateforme numérique a accès à un *back-office* et sait, à l’instant précis, combien de visiteurs sont sur son territoire aujourd’hui, hier, avant-hier, le mois dernier, l’année dernière. A l’euro près, vous savez avec exactitude où vous en êtes en chiffre d’affaires et en collecte de la taxe de séjour au réel. La plateforme numérique a cet avantage.

Richard PACCAUD

Je suis Richard PACCAUD, maire d’Ars-sur-Formans dans le département de l’Ain. Je souhaite vous présenter une problématique du village, à laquelle je ne sais pas aujourd’hui comment réagir. Il y a trente ans, Ars-sur-Formans comptait six hôtels. Aujourd’hui, nous n’en comptons qu’un – si je mets à part les maisons de réception liées à l’église. Cet hôtel a une partie de non-conformité. Son propriétaire, n’étant pas l’exploitant, refuse d’investir pour mettre en conformité, car son envie est de vendre cet hôtel pour en faire un ensemble immobilier. Comment réagir, sachant que cet hôtel est plein d’une année sur l’autre. Récemment, des tour-opérateurs voulaient passer par le village d’Ars-sur-Formans. Ils ont abandonné car ils ne pouvaient pas être reçus convenablement, au regard du niveau qu’ils demandent. C’est un très gros problème pour le village. Des maires comme moi, de petites communes et ayant peu de connaissance, ne savent pas où trouver de l’aide. C’est pour cela que je me suis permis de vous présenter ma problématique.

Frédéric BERETTA

Nous essaierons d’y apporter des réponses. Une autre intervention ?

De la salle

Bonjour. J’ai bien entendu l’intervention du représentant du Bon Coin. Mais les noms et les coordonnées précises seront-ils transmis aux collectivités dans le cadre du contrôle de la taxe de séjour ? Pour l’instant, nous ne disposons que d’un fichier anonymisé et nous ne pouvons absolument rien contrôler.

Frédéric BERETTA

Je vois le représentant hocher de la tête. Il semblerait que la réponse soit oui, à la fin de l’année. Nous en parlerons demain. Une autre intervention ? Madame, et ensuite il nous faudra clore cette table ronde. Nous prendrons un petit espace de respiration ensemble.

Annick RIBAL

Bonjour. Je suis Annick RIBAL du Mont-Dore, une petite station thermale et aussi une station de montagne. Depuis que les plates-formes existent, nous avons vu le nombre de produits proposés à la location croître d’une manière fulgurante. Ce matin, vous avez dit qu’il fallait aller vers l’excellence pour recevoir de plus en plus de touristes. Nous estimons qu’au travers de ces plates-formes, bien souvent ce ne sont pas des produits d’excellence qui sont proposés, mais au contraire des produits qui tirent par le bas. Nous n’avons aucun moyen d’endiguer le développement de ce genre de produit et de le contrôler. C’est un danger, au-delà du problème de la taxe de séjour.

Frédéric BERETTA

Merci.

Philippe SUEUR

Cela me permet de remercier d’abord l’assistance de l’après-midi, qui est nourrie pour une reprise en principe à 14 heures 30. Merci beaucoup, Messieurs. Nous avions une table ronde – c’est la Directrice générale qui me le faisait remarquer – peu paritaire. Merci Messieurs d’avoir témoigné.

Je voudrais juste lancer une alerte concernant l’hébergement. Un phénomène que nous rencontrons à la périphérie des villes, des métropoles, est la captation, de la dérive de l’hôtellerie de deux étoiles – qui est déjà souvent usée – au bénéfice de l’hébergement d’urgence. Nous avons, dans certains secteurs, une hôtellerie qui est totalement détournée par l’hébergement d’urgence, réservée par des organismes spécialisés, réservée par les services administratifs qu’ils soient préfectoraux, municipaux. J’ai un exemple très proche dans le Val-d’Oise, qui est quand même un beau territoire touristique, d’un particulier qui ne peut pas se payer un hôtel 3 ou 4 étoiles. S’il va à Cergy, il trouvera sa chambre, mais au rez-de-chaussée, vous aurez les chaussures dehors, le linge qui sèche. C’est un vrai handicap. A Andilly, dans la vallée de Montmorency, il y a un Résidhotel de 133 chambres très convenables. Or, comme le maire le déplore, 110 chambres sont occupées en permanence et il ne peut rien faire. Il faut de l’hébergement d’urgence. Mais plutôt que d’investir dans des structures permanentes, on va au plus vite, au plus facile et, tout compte fait, peut-être au plus économique. Mais c’est un handicap. Monsieur le Président, je ne sais pas ce que vous en pensez.

Un intervenant

Comme vous dites, c’est une réalité sur certains territoires. Il faut savoir que dans un certain nombre de cas, c’est lié à des réquisitions et l’exploitant n’a pas le choix. Nous sommes de plus en plus contraints. C’est une problématique. D’ailleurs, généralement, nous évitons la mixité des clientèles. Si l’établissement doit s’orienter vers ce type d’hébergement, il vaut mieux qu’il y soit consacré en totalité. Mixer les clientèles est extrêmement compliqué.

Frédéric BERETTA

Merci Messieurs. Merci pour votre participation à cette table ronde. Je vous propose de procéder à un petit moment de respiration avec Jean-Guy de GABRIAC, qui est le coordinateur du World Wellness Weekend. Nous reprenons dans cinq minutes, pour la deuxième partie consacrée à la rénovation et la remise en marché de l’immobilier de loisirs. Merci à toutes et à tous.

Jean-Guy de GABRIAC

Merci à vous. J’avais envie de partager avec vous un exercice qui va nécessiter votre participation avec un téléphone. Si vous avez un téléphone portable, c’est le moment de le sortir. Si vous avez une petite bouteille d’eau, c’est le moment de l’utiliser. Si vous avez un sac, vous pouvez aussi le faire avec.

Je vous invite à prendre votre téléphone dans une main, la main droite si vous le souhaitez. Il n’est pas besoin de dire : « je le jure ». Est-ce que je peux voir les mains se lever avec un téléphone ? Cela va être très rapide et très sympa. Parfait, merci. Je vais vous demander de simplement inspirer en vous étirant, et expirer en descendant. Nous allons le refaire une deuxième fois. Attention, de la droite nous passons à la gauche. Pas de façon définitive, juste très rapidement. Tout le monde tient ? Je vais poser mon téléphone parce que tous ensemble, nous allons maintenant prendre le téléphone à deux mains. Vous allez pouvoir inspirer, avec les bras tendus au-dessus de vous. Etirez bien vos bras, sentez bien vos omoplates qui se déplacent à l’arrière. Vous expirez en descendant vos bras. En descendant, vous chassez l’air qui se trouve en haut des poumons, au milieu et l’air résiduel au niveau du ventre. Nous le refaisons encore une fois. Cette fois-ci, je vous invite à rester là-haut. Expirez, détendez vos épaules, souriez si vous avez envie. Attention, vous êtes tout là-haut. Maintenant, nous allons inspirer vers votre gauche, un tout petit peu vers la gauche. Nous expirons au centre. Nous partons sur la droite un tout petit peu. Nous revenons et nous expirons au milieu. Vous inspirez vers le haut et vous expirez vers le bas.

Ce petit exercice très rapide, qui a pris deux minutes trente ou trois minutes, Monsieur le Maire d’Etables-sur-Mer l’a utilisé pour présenter ses vœux de bonne année, au début janvier. Apparemment, cela a fait un succès monstre.

J’ai besoin maintenant de votre participation en binôme. Maintenant que vous avez oxygéné un peu plus votre corps, que vous avez étiré vos bras avec trois méridiens qui sont yang sur la partie avant du bras et yin sur la partie intérieur. Quatre sont liés à l’élément feu. Je vous invite à vous lever et à vous mettre à côté d’un partenaire. Vous allez travailler à deux. Cela prendra deux minutes, une minute par personne. Je vous invite à vous lever. Si vous ne connaissez pas encore la personne qui est à côté de vous, c’est le moment de lui dire bonjour. Géraldine, peux-tu juste tourner ton dos ? Frédéric va se positionner derrière toi. Tournez-vous et vous allez simplement, avec vos poings, tapoter sur la partie haute, au niveau des trapèzes. Une petite percussion légère. Allez-y, je vous en prie. Nous avons une belle démonstration devant. Vous pouvez y aller d’une façon un peu plus puissante, pour envoyer une sonorité à l’intérieur des omoplates. Je vous assure que vous pouvez taper un peu plus fort sur Didier, surtout qu’il est le fondateur du week-end du bien-être depuis maintenant onze ans. Vous allez pouvoir descendre un petit peu, au niveau du milieu du dos. Nous sommes entre nous, nous n’allons pas descendre plus bas. Vous allez remonter et nous allons nous arrêter. Je vous invite à tourner : maintenant, celui qui a reçu va donner. Cela va durer une minute. Allez-y ! Il ne s’agit pas de taper ou défoncer le dos de votre partenaire. Mais plus vous y allez avec une sonorité qui est franche, un peu virile, plus cela fera du bien. C’est un peu le système du sonar : vous envoyez une onde à travers la masse osseuse. Vous allez pouvoir détendre la partie musculaire et aussi le système sympathique et parasympathique le long de la colonne.

Frédéric BERETTA

Rassurez-vous, si je ne suis pas là demain matin, Jean-Guy prendra la suite.

Jean-Guy de GABRIAC

Je vous remercie pour votre participation. J’espère que cela en aura inspiré quelques-uns. Je vous donne rendez-vous les 21 et 22 septembre pour le week-end mondial du bien-être. L’année dernière, 88 pays et plus de 600 établissements ont participé. Cette année, nous serons présents dans cent pays, depuis le lever du soleil à Fidji jusqu’au coucher de soleil à Hawaï, avec la France exactement au milieu et plus de 2 000 établissements. L’inscription est facile et gratuite. Elle est en ligne. Je suis à votre disposition, au rez-de-chaussée. Merci Beaucoup.

Frédéric BERETTA

Merci Jean-Guy.

###### Rénovation et remise en marché de l’immobilier de loisirs

*Table ronde animée par Frédéric BERETTA*

*Intervenants :*

* *Philippe MAUD’HUI, Directeur Ingénierie et Développement des Territoires, Atout France,*
* *Un représentant de la Banque des Territoires,*
* *Stéphan ROSSIGNOL, Maire de La Grande-Motte (34),*
* *Jean-Henri MIR, Maire de Saint-Lary-Soulan (65).*

Frédéric BERETTA

Nous allons passer à la deuxième partie consacrée à la rénovation et la remise en marché de l’immobilier de loisirs. Je vais demander à Philippe MAUD’HUI, directeur de l’Ingénierie et Développement des Territoires à Atout France, de bien vouloir venir nous rejoindre, ainsi que Stéphan ROSSIGNOL, maire de La Grande-Motte, et Jean-Henri MIR, maire de Saint-Lary-Soulan. S’il vous plaît, prenez place, Messieurs.

Une expérimentation de rénovation de l’immobilier de loisirs

Nous allons commencer avec vous, Monsieur MAUD’HUI, si vous le voulez bien. De nombreux dispositifs ont été imaginés et mis en œuvre (ORIL, VRT), mais le sujet reste toujours d’actualité. On ne peut pas dire que les résultats aient été probants. En tout cas, les retours ne le sont pas. Une expérimentation a été réalisée sur treize sites pilotes. Elle a été initiée par le Comité interministériel du tourisme, qui associe à la démarche Atout France et la Caisse des Dépôts et Consignations. Où en sommes-nous aujourd’hui de cette démarche ? Quel retour d’expérience avez-vous ?

Philippe MAUD’HUI

Quelques mots d’abord introductifs pour situer le périmètre de l’expérimentation. Ensuite, j’essaierai de préciser quelles sont les avancées, sachant que nous sommes au milieu de l’expérimentation, puisque c’était une démarche sur dix-huit mois et que nous sommes à peu près à neuf mois.

La salle s’est un peu vidée, mais je pense que ceux qui restent sont tous d’accord pour dire que la rénovation des lits d’immobilier de loisirs en station constitue un enjeu important. Cela représente environ deux tiers des lits touristiques. C’est vraiment la capacité de production des stations qui est challengée par cet enjeu de rénovation. On peut également faire le constat que le propriétaire d’une façon générale, sauf exception, ne réinvestit pas par envie mais plutôt par intérêt ou parce qu’il est contraint, en essayant d’évaluer l’investissement qu’il a à consentir et son retour d’investissement futur, à court ou moyen terme. Le troisième constat, qu’il est important également de prendre en compte, est que souvent la rénovation s’inscrit dans une dynamique globale, part du territoire, de la station. Celle-ci a une ambition et projette des perspectives d’avenir, des dynamiques sur les équipements publics ou l’espace public. Elle doit également mobiliser la capacité à agir des syndicats de copropriétaires, et ce n’est pas simple. En effet, la fréquence de réunions et de décision est parfois d’une par an, et il est difficile d’aller vite avec une réunion par an. Le dernier larron est le propriétaire, qui pilote les investissements sur les parties privatives.

Pendant de nombreuses années, le propriétaire s’est retrouvé dans l’équation économique. Il avait intérêt à investir. Pourquoi ? Parce que d’une part la défiscalisation existait. Au-delà du loyer que pouvait lui servir l’exploitant, il bénéficiait d’une extra-rentabilité générée par la défiscalisation. Deuxièmement, une certaine corrélation se faisait jour entre les prix touristiques de location et les prix immobiliers, ce qui permettait aux opérateurs de servir un niveau de rentabilité de 3 %, 4 %, 4,5 %, voire plus à certains moments. Le troisième levier, qui a permis de déclencher cette dynamique de construction immobilière, était l’espérance d’un gain patrimonial. Nous étions sur un marché qui, année après année, a continué à progresser, notamment en montagne. Le propriétaire investissait et se disait : « quoi qu’il arrive, la valeur patrimoniale de mon bien augmentera, donc pas de problème ».

Aujourd’hui, que se passe-t-il ? La défiscalisation n’existe plus. Elle existe encore un peu sur les parties collectives, mais globalement elle ne donne rien puisque, *in fine*, ce sont les parties privées qui comptent dans le marché touristique. Les opérateurs touristiques, notamment les résidences de tourisme, constatent jour après jour que, si les prix immobiliers ont effectivement continué à augmenter très fortement, les tarifs de location touristique sont stables, voire ont diminué sous la pression des plates-formes qui proposent des tarifs pour accroître l’occupation touristique. L’équation de rentabilité qui existait précédemment, n’existe donc plus. La troisième réflexion est aussi de considérer que le boom immobilier est aujourd’hui dans une phase de maturité, voire de stabilisation. La plus-value potentielle, qui était quasiment automatique, ne l’est plus.

L’équation n’y est plus. Colloque après colloque, on parle de la nécessité de rénover. Face à ce constat, trois solutions peuvent être énoncées.

La première solution est de considérer qu’il ne faut rien faire, que le marché fera son œuvre, que les propriétaires auront un jour un bien dans un tel état qu’ils seront contraints de le rénover, que les plates-formes permettront d’industrialiser facilement la différence. Il y aura toujours des clients : certains voudront un appartement de grande superficie, mais pas dans un état extraordinaire ; d’autres voudront un petit appartement au pied des pistes ou sur le front de mer ; d’autres voudront au contraire un appartement parfaitement rénové. L’arbitrage se fera par le prix. Aujourd’hui, c’est possible et certains considèrent que c’est la voie qu’il faut suivre. Certains mêmes estiment qu’il faut finalement accroître les charges du propriétaire, via la fiscalité, pour renforcer sa motivation à aller chercher de la recette locative. Comme il sera « étranglé », il ne pourra pas faire autrement que rénover pour aller chercher de la recette et compenser la charge.

Le deuxième scénario est de considérer que ce qui a fonctionné précédemment est le stimulus financier sur le propriétaire. Si on lui donne un stimulus financier à hauteur d’un certain pourcentage, il peut être amené à faire les travaux qu’il ne ferait pas sans ce stimulus. On peut établir les hypothèses que l’on veut. Je vous en propose une aujourd’hui, simplement pour amener la discussion. Imaginons que nous voulons rénover 100 000 lits par an pendant cinq ans, soit 500 000 lits. C’est déjà un bel objectif au regard de ce qui a été accompli depuis vingt ans dans les ORIL et les VRT. Si vous prenez une moyenne de cinq lits par appartement, vous obtenez 100 000 appartements. Vous prévoyez une enveloppe de rénovation par appartement de l’ordre de 25 000 euros. Vous visez un levier fiscal à hauteur de 20 %, soit 5 000 euros par appartement. Si vous multipliez 5 000 euros par le nombre de lits sur cinq ans, vous obtenez 500 millions d’euros. L’enjeu de la rénovation est important. Collectivement, nous devons dépenser 100 millions d’euros par an pendant cinq ans pour générer la rénovation de 500 000 lits. Certains diront que c’est beaucoup, voire impossible dans le contexte actuel. D’autres diront : « certes, ce sont 100 millions d’euros, mais les 2,5 milliards de travaux entraînent de la TVA et des retombées économiques ». Comme le disait un intervenant ce matin, il y a une compensation entre la dépense et le retour sur investissement.

L’expérimentation ne se place ni dans le premier, ni dans le second scénario. Aujourd’hui, il n’y a pas de stimulus financier. Il nous a été demandé de mettre en place une expérimentation qui cherche à imaginer d’autres solutions que le stimulus financier, en s’appuyant sur treize stations confrontées à ces enjeux de rénovation, avec des situations très différentes. L’idée est de partir du terrain pour imaginer d’autres solutions que cet effort financier de la puissance publique.

Où en sommes-nous au bout de neuf mois ? Le premier constat que nous faisons est que la connaissance du parc d’hébergements des stations est assez partielle. Nous avions une idée du nombre de lits en hébergement touristique classé, collectif, mais la connaissance de la structure fine du parc d’hébergements (type de propriété, durée de propriété des biens) était finalement assez faible. Or, il s’agit tout de même d’un levier important. Nous avons conçu un outil avec Atout France et le CEREMA, en croisant différents fichiers y compris fiscaux, qui permet aujourd’hui une connaissance très fine du parc immobilier. Les treize stations sont en train de recevoir cette photographie, qui leur permet d’agir précisément et leur permettra aussi dans le futur de disposer d’un outil plus fin de collecte de la taxe de séjour. En effet, ils sauront que la structure de leur parc est de telle ou telle nature. C’est un acquis dont les treize stations vont bénéficier. L’idée est de le déployer dans l’ensemble des stations qui le demanderont dans le futur.

Le deuxième sujet important, qui a été évoqué tout à l’heure, est l’occupation touristique. L’occupation touristique est importante car elle a de nombreuses retombées, mais sa connaissance représente aussi un enjeu de recette fiscale pour les stations. Là aussi, le constat est celui d’un flou artistique. Un certain nombre de bureaux d’études donnent des éléments. Aujourd’hui, la méthodologie n’a pas encore été définie, mais nous sommes dans une phase de chantier. Les collectivités ont souvent des contrats avec des fournisseurs d’eau et d’énergie. Or, ces partenaires pourraient assez facilement donner des éléments sur l’occupation touristique, à travers la consommation d’énergie et d’eau. D’ailleurs, La Grande-Motte est en avance dans ce domaine. Nous essayons de voir si nous pouvons, à travers des partenariats avec ces opérateurs, faire évoluer les clauses ou monter des systèmes qui permettraient à chaque collectivité de connaître en temps réel l’occupation de son parc d’hébergements touristiques, pour demain peut-être établir des corrélations avec les taxes de séjour prélevées ou les éléments d’information donnés par tel opérateur ou telle plateforme. C’est le deuxième chantier qui est en cours. Il n’est pas encore abouti, mais vous percevez la direction vers laquelle nous opérons.

Le troisième chantier est de s’adresser aux propriétaires et aux syndicats de propriétaires, en disant : « nous ne pouvons pas vous aider, à ce stade, sur le plan du cofinancement des travaux. N’y aurait-il pas d’autres stimuli qui permettraient d’amener le propriétaire à engager des travaux ou le syndicat des propriétaires à lancer des travaux sur les parties communes ? » Différentes expériences, tout à fait intéressantes, ont été identifiées dans les treize stations. Nous nous nourrissons des expériences positives. On s’aperçoit que le propriétaire est très sensible à l’impact de la décoration. Plutôt que lui donner un argument financier très compliqué, on peut lui montrer que la mobilisation de 7 000 euros de décoration pour son appartement peut d’une part accroître la valeur patrimoniale de son bien et d’autre part renforcer son attractivité touristique et donc lui amener des recettes supplémentaires. Aujourd’hui, un certain nombre de collectivités sont en train de formater des processus avec des designers et des décorateurs locaux. Ils proposent une sorte d’appartement témoin, mais de façon numérique, et amènent le propriétaire à réfléchir à la manière de valoriser différemment leur bien. La Grande-Motte a bien avancé sur ce sujet. Après, il s’agit de savoir jusqu’où l’on va. Quelle est la part de financement pour faire en sorte que ces diagnostics d’accompagnement amont soient les plus efficaces possible ? Il existe peut-être des techniques plus simples qui permettent d’agir.

Il s’agit de savoir ce que sera demain le rôle de l’office du tourisme ou de la maison des propriétaires, pour effectivement interagir vis-à-vis des propriétaires ou des syndicats de copropriété. Ce sujet fait l’objet d’un chantier sur lequel nous travaillons collectivement. Nous essayons d’identifier ce qui est efficace et de déterminer comment nous pouvons le partager davantage.

Les syndicats de copropriété sont importants puisqu’ils votent les travaux de la copropriété. Le chantier en cours part du constat de l’absence de levier sur les recettes et s’interroge sur un possible levier sur les charges. Dans les charges liées à une exploitation touristique, on retrouve d’abord les charges fiscales, qui sont définies par la loi, mais aussi les charges liées au coût de l’énergie. Nous savons que ce coût a fortement augmenté et sera amené à augmenter à l’avenir. Nous savons également que les contrats de performance énergétique existent, souvent dans les bâtiments publics. Le chantier en cours consiste à déterminer si nous pourrions adapter le contrat de performance énergétique à des copropriétés touristiques. Dans le cadre d’un contrat de performance énergétique, un opérateur de l’énergie peut investir à la place d’un propriétaire sur des travaux énergétiques, avec une garantie de performance, contre un contrat de longue durée. Ce type de contrat existe dans d’autres univers. Nous essayons de l’adapter au champ touristique. Là aussi, il faudra convaincre les syndicats de copropriété d’aller dans cette direction.

Un autre chantier en cours consiste à réfléchir à l’évolution des liens contractuels entre le propriétaire et l’exploitant. Aujourd’hui, vous avez le bail commercial, le mandat de location pour les agences immobilières. Certains considèrent que ce n’est pas assez engageant, d’autres estiment qu’un bail de neuf ans voire plus est trop long. Nous essayons donc d’identifier d’autres solutions. De nouveaux opérateurs essayent de proposer d’autres solutions, en mettant en œuvre des tests sur des stations.

Ce matin, nous avons parlé de création de valeur. Il est important d’analyser la création de valeur dans les stations et donc les retombées économiques. Qui les produit ? Qui les capte ? Le lit touristique est un moteur de l’attractivité de la station. Dans le cadre de cette expansion, nous allons produire un système expert qui permettra à chaque station, en entrant quelques variables, d’obtenir une évaluation précise des retombées économiques de l’activité touristique. Cela permettra peut-être demain d’avoir un autre dialogue avec tous les acteurs de la station, pour les amener à contribuer plus fortement aux activités de promotion et de développement touristique. Vous savez que bien souvent, un petit nombre d’acteurs participent à la promotion et un nombre d’acteurs plus important bénéficient des flux touristiques. L’idée est d’équilibrer le dispositif pour que ceux qui en profitent se mobilisent également, afin de stimuler les flux et donc les retombées futures.

L’exemple d’une station de montagne : Saint-Lary-Soulan

Frédéric BERETTA

Merci. Monsieur le Maire de Saint-Lary-Soulan, votre commune fait partie des dix stations qui ont été sélectionnées au niveau de la montagne. Quel est votre avis sur ce dispositif ? Etes-vous satisfait ou déçu ?

Jean-Henri MIR

Bonjour à tous. Je voudrais présenter brièvement ma commune. C’est une station de montagne, qui a la chance d’être une station « quatre saisons » (saison d’hiver, saison thermale et saison estivale). Dans le processus de réhabilitation de l’offre d’hébergements, elle est à la recherche depuis trente ans d’une solution. Nous avons essayé depuis longtemps d’entrer dans ces processus de réhabilitation de l’hébergement touristique. On ne peut pas dire que nous ayons eu un résultat significatif, notamment au niveau des meublés de tourisme.

Je voudrais souligner la nécessité d’entrer dans tout le processus de réhabilitation, que ce soit l’hôtellerie, les campings ou les centres de vacances. Saint-Lary-Soulan compte 900 habitants et 25 000 lits touristiques, dont la plus grande partie est constituée de meublés de tourisme. Le travail le plus important porte sur ces meublés de tourisme. Par rapport au choix d’Atout France de nous retenir dans cette démarche, nous sommes rentrés dans un processus spécifique. Nous avons entendu la théorie à travers l’intervention précédente ; nous pouvons vous parler, avec La Grande-Motte, de la pratique.

Frédéric BERETTA

La mise en œuvre opérationnelle, comme on dit. Allons-y, donnons quelques pistes.

Jean-Henri MIR

Le processus est très simple. Nous avons parlé d’incitations fiscales. On ne peut pas dire que cela ait été le levier le plus important. Il est toujours significatif, mais ce n’est pas forcément le plus important. La démarche a trois ans. Elle a consisté à remettre le propriétaire au centre de la réhabilitation, c'est-à-dire monter un processus de réhabilitation moyennant des échanges avec tous les propriétaires de résidences secondaires, quel que soit le lieu d’habitation. Cela a été une démarche de prise de contact et de sensibilisation des propriétaires à la situation de leur appartement, par rapport à une clientèle plus exigeante. Ce processus a conduit à une prise de conscience. La collectivité, au travers de son office du tourisme et un chargé de mission, est entrée dans l’animation auprès des propriétaires de cette réhabilitation. Elle a établi une charte avec les propriétaires et avec les artisans locaux. C’est important de le souligner puisqu’il s’agit de faire vivre le territoire au travers de cette réhabilitation. Cela a permis aux propriétaires et aux artisans locaux de se connaître entre eux, et cela a facilité un échange très positif sur le terrain. Cela a amené à une démarche de qualification de cet hébergement au travers d’un label.

Frédéric BERETTA

Une animation transversale que vous menez depuis trois ans. Nous sommes véritablement dans cette logique du « travailler ensemble » sur le territoire : faire en sorte que les gens se rencontrent, se connaissent et deviennent prescripteurs les uns des autres. Je suis propriétaire, je peux faire travailler des artisans locaux, et ainsi de suite. L’office du tourisme a été l’opérateur, l’interface, l’animateur avec la collectivité. Avez-vous été accompagné par le Département sur cette opération ?

Jean-Henri MIR

Nous avons été accompagnés également par des cabinets qui pouvaient apporter leur concours technique, après appel d’offres et consultation. Cette opération a été menée par la collectivité seule pendant trois ans, avec un évènement annuel, à savoir un salon spécifique de la réhabilitation de l’immobilier de loisirs, qui permettait de réunir les propriétaires et les artisans. C’est l’élément le plus important. Dernièrement, le Département des Hautes-Pyrénées est entré dans ce processus, au travers du développement de territoire touristique 2020-2030. Il aide des porteurs de projets qui ont été sélectionnés il y a trois jours. Ce sont en général des stations qui sont entrées dans le même processus que Saint-Lary-Soulan. Le Département est intervenu à deux niveaux de l’opération : d’une part, la sensibilisation auprès des propriétaires ; d’autre part, la proposition d’aide au projet. Le Département n’est pas intervenu dans la réalisation des travaux. Les porteurs de projets ont été retenus pour des aides financières, de 300 euros par appartement pour la rénovation et de 500 euros par appartement pour la requalification. Nous disposons aujourd’hui d’une incitation financière qui doit permettre aux structures locales de porter et d’aider le propriétaire pour engager des travaux.

Frédéric BERETTA

Je retiens cette idée d’avoir lancé le salon spécifique de la rénovation. Cette excellente initiative a-t-elle fait des petits ? A votre connaissance, s’est-elle développée sur d’autres territoires ?

Jean-Henri MIR

Le problème de la réhabilitation n’est pas nouveau. Toutes les stations touristiques, qu’elles soient de montagne, de littoral ou de campagne, y sont confrontées. Des expérimentations sont faites partout. Dans les Pyrénées, c’est aujourd’hui une démarche nouvelle, qui conduit plusieurs stations à essayer de rentrer dans un processus que nous pourrions partager. Il est vrai qu’Atout France apporte des chiffres beaucoup plus précis que ce que nous possédions. Mais il faut savoir tout de même que depuis maintenant une vingtaine d’années, nous disposons d’outils qui évaluent notre activité économique, à travers la structure Flux Vision G2A. Ils nous permettent de suivre l’évolution de notre clientèle et la performance de nos meublés en termes de commercialisation. C’est aujourd’hui un indicateur qui renforce notre détermination, pour faire en sorte que ces meublés classés et labellisés aient des performances commerciales de remplissage bien supérieures aux autres. C’est ce qui fait de ces propriétaires les nouveaux ambassadeurs auprès d’autres propriétaires.

Frédéric BERETTA

Les retours par rapport à cette démarche innovante sont positifs ?

Jean-Henri MIR

Les propriétaires qui ont été labellisés sur des éléments de confort, ont vu leur chiffre d’affaires multiplié par trois. Cela a eu un impact immédiat. Evidemment, dans un ensemble de qualité moyenne, la sortie de produits nouveaux de qualité ne passe pas inaperçue. La clientèle ne s’y trompe pas.

Frédéric BERETTA

Le travail sur la qualité. Merci. Avant de vous passer la parole, Monsieur le Maire, je voudrais juste demander aux jeunes du Conseil municipal de La Grande-Motte de réfléchir. Dans quelques minutes, je vais vous poser la question suivante. Dans dix ou quinze ans, vous partirez en vacances. Quel mode d’hébergement utiliserez-vous à ce moment-là ? Réfléchissez. Vous allez nous faire part de votre vision de l’hébergement touristique d’ici dix, quinze ou vingt ans, que ce soit seul, en couple ou en famille.

L’exemple d’une station du littoral : La Grande-Motte

Frédéric BERETTA

Monsieur le Maire, avant d’avoir la réponse de la nouvelle génération, votre commune s’est engagée également dans cette démarche. Elle est l’une des trois stations choisies dans le littoral. Vous avez été engagé dans le même processus. La question est très directe. Est-ce que la seule volonté politique est suffisante ?

Stéphan ROSSIGNOL

Vous le rappelez, nous avons eu la chance et l’honneur d’être retenus par le gouvernement et Atout France dans le cadre de ces treize stations pilotes, dont trois seulement du littoral : La Baule, Saint-Jean-de-Monts et La Grande-Motte. Effectivement, la démarche politique est importante. Il faut une volonté pour y arriver. Je rappelle que les problématiques sont un peu différentes. La Grande-Motte est issue de ces stations de la Mission Racine, avec de l’habitat de loisirs qui a entre quarante et cinquante ans, pour lequel beaucoup de logements n’ont pas été rénovés et sont encore « dans le jus » de l’époque où ils ont été construits, dans les années 70. Un immobilier vieillissant, qui avait été conçu uniquement pour accueillir des touristes, donc uniquement estival (juillet-août), et qui n’avait pas été programmé en termes d’isolation, de chauffage. Aujourd’hui, compte tenu de l’étalement du tourisme, en avant et en après-saison, et sachant que cet immobilier de loisirs peut devenir permanent, il reste beaucoup à réaliser.

Il faut une volonté politique, d’abord nationale. Mon collègue le rappelait, beaucoup d’expérimentations ont été mises en œuvre par le passé. Monsieur MAUD’HUI parlait de ce qui avait été fait en termes d’ORIL et d’incitations fiscales qui n’ont pas apporté de résultats probants, ni même de résultats. Nous espérons que cette fois-ci, cette initiative lancée il y a quelques mois pourra répondre à ces enjeux très forts. L’engagement politique est nécessaire de la part de l’Etat, parce que nous avons besoin du levier de l’Etat. Nous avons également besoin du levier des autres collectivités, que ce soit la Région ou le Département, et bien entendu de la commune en question. Mais le positionnement politique n’est pas suffisant. Si vous n’arrivez pas à convaincre les acteurs privés de l’immobilier, qu’ils soient propriétaires, loueurs ou autres, de la nécessité de s’engager dans cette démarche, vous aurez beau faire toutes les interventions politiques qui soient, vous ne réussirez pas. Il faut donc qu’il y ait aussi cette volonté du secteur privé d’accompagner la démarche politique.

Frédéric BERETTA

Le simple de dire que nous allons monter en gamme au niveau qualitatif, à la fois individuellement et collectivement, n’est pas suffisant.

Stéphan ROSSIGNOL

Ce n’est pas suffisant, mais cela peut être un levier d’entraînement. Je le disais hier à Emilie BONNIVARD. Lorsque j’ai été élu pour la première fois en 2008, la ville fêtait ses quarante ans. Nous avons fêté les cinquante ans l’an dernier. La ville s’est engagée dans le changement de son image, une image galvaudée par ce côté « béton ». On ne voyait qu’un béton dénaturé, alors que l’architecture grand-mottoise, qu’on l’aime ou qu’on ne l’aime pas, est une architecture qui ne laisse pas indifférent. Ces pyramides sont sculptées, aucune n’est la même. Surtout, cet écrin de verdure entoure nos pyramides et leur donne cette richesse supplémentaire.

Lorsque je suis arrivé, la ville avait entre trente et quarante ans – quarante ans pour les premières constructions. Il était alors nécessaire de lancer un programme de rénovation des espaces publics. C’est ce que nous avons fait en rénovant la plus grande partie des voies publiques au centre-ville, de grandes avenues, des artères commerciales. Nous avons engagé des rénovations de bâtiments publics. Cela a eu un effet incitateur auprès du secteur privé, et en premier lieu sur le secteur de l’hébergement. Sur les douze hôtels de La Grande-Motte, dix ont engagé plusieurs millions, voire des dizaines de millions d’euros de rénovation. Cela les a fait monter en gamme. Ainsi, nous comptons aujourd’hui un hôtel 5 étoiles et cinq hôtels 4 étoiles. Trois quarts des chambres des hôtels sont en catégorie 4 étoiles et plus. Il faut donc souligner cet effet de levier de la puissance publique, qui a montré qu’elle engageait des moyens pour rénover l’espace public, pour changer l’image, pour obtenir des labels – le label « Patrimoine du XXe siècle », une troisième fleur dans le cadre des Villes et Villages fleuris. Nous avons augmenté le fleurissement de la ville, l’entretien des espaces verts et naturels. L’architecture a été remise en valeur. Toutes ces actions ont eu un effet incitatif. Ce dernier a été accompagné également par les hébergeurs, hôteliers mais aussi résidences de loisirs et campings. Des campings qui étaient 2 étoiles sont en train de monter à 4 ou 5 étoiles. Là aussi, ils ont réalisé des investissements. C’est le cas également des autres commerces, comme la restauration. Tout cela a eu un effet incitateur. La démarche politique est importante pour inciter les autres acteurs.

La plus grande difficulté est cet immobilier de loisirs, pour lequel il est plus difficile d’inciter. Souvent, ce sont des propriétaires qui ont acheté un bien il y a longtemps et qui aujourd’hui n’ont pas les moyens de l’entretenir.

Frédéric BERETTA

Vous vouliez intervenir, Monsieur MAUD’HUI.

Philippe MAUD’HUI

C’est vraiment une dynamique collective qu’il faut organiser. La puissance a son rôle à jouer. Elle entraîne les hébergeurs professionnels, les commerçants. Puis, les acteurs de l’immobilier suivent. Ils suivent à condition d’organiser du collectif et de l’individuel. Les maires ont décrit des formules où l’on impulse derrière des dynamiques collectives vis-à-vis des propriétaires. Mais de plus en plus on s’aperçoit que pour être efficace, il faut quasiment faire du sur-mesure en termes d’appui amont au propriétaire. Pour convaincre d’injecter 15 000 ou 20 000 euros supplémentaires dans la rénovation de son appartement, tel cadre sera efficace et tel autre ne le sera pas. La puissance publique ne sera pas mobilisée pour financer les travaux à proprement parler – ce qui était le cas auparavant, contre des engagements de long terme, très contraignants –, mais pour intervenir en amont, là où nous avons besoin d’appui financier pour stimuler la rénovation. De plus en plus, une organisation se met en place entre l’acteur public, les propriétaires, les artisans, les prestataires. Non seulement on vous aide à réfléchir à vos travaux de rénovation, mais on a sélectionné les artisans qui vont travailler et vous ne serez donc pas embêté pour les travaux. Il faut savoir que souvent les propriétaires sont à distance, parfois à l’étranger. Tout ce qui peut faciliter, rassurer, fluidifier l’acte de rénovation, va dans le sens de l’amélioration de la capacité à agir. Après neuf mois, des expériences intéressantes émergent. Dans ce laboratoire, l’idée est d’abord de les partager davantage. Nous ferons de la formation *in situ*, en amenant les acteurs et techniciens de telle station à aller dans telle autre, et réciproquement. A l’issue de l’expérimentation, nous aurons une palette de bonnes pratiques qui pourra être utilisée par les uns et les autres. Notre constat est qu’à chaque situation, il faut une réponse adaptée. Il n’y a pas de solution toute faite.

Jean-Henri MIR

Je voudrais revenir sur l’importance de l’animation auprès des propriétaires. Hier, nous parlions du label « Famille Plus ». Nous avons aussi animé un label, qui est un moyen de fédérer les propriétaires au travers d’une démarche qualitative. Les propriétaires deviennent surtout des ambassadeurs au niveau de la station. Ils incitent les autres propriétaires à rentrer dans cette démarche. Comme tout club d’ambassadeurs, il est nécessaire d’organiser un certain nombre de manifestations qui valorisent certains propriétaires par rapport à d’autres. Ce processus me paraît indispensable. C’est un travail de longue haleine. Dans chaque station, un référent est nécessaire pour être l’interlocuteur permanent des propriétaires, des artisans et des professionnels qui intègrent le processus. C’est une démarche qui doit être pérennisée. On peut par exemple procéder à un classement de meublés labellisés. On peut se donner des objectifs, par exemple de cent par an.

Frédéric BERETTA

Cent par an, c’est peut-être ambitieux.

Jean-Henri MIR

A Saint-Lary-Soulan, sur trois années, nous en avons fait cent par an. C’est peut-être les plus faciles que nous avons réalisés. La suite sera peut-être plus difficile. Le dispositif prend sa force dans le montage complet du processus. Je voulais insister sur ce point.

Frédéric BERETTA

Ce matin, nous avons parlé de proximité, de réactivité. Nous voyons bien qu’en matière d’ingénierie, il faut un accompagnement « sur-mesure », cousu main. C’est quasiment de la haute couture individualisée. L’outil est peut-être l’office du tourisme. Nous avons parlé de la transformation des offices du tourisme. L’office du tourisme peut-il être l’outil d’ingénierie de proximité, pour aider les propriétaires ?

Jean-Henri MIR

Je suis convaincu que l’office du tourisme répond tout à fait cette mission, que ce soit au niveau d’un office municipal ou d’un office communautaire.

Frédéric BERETTA

Merci. Je vous propose de passer la parole à la salle, avant de questionner les jeunes sur les types d’hébergement.

Stéphan ROSSIGNOL

Je rebondis sur ce qu’a dit Monsieur MAUD’HUI tout à l’heure. Dans le cadre de cette expérimentation, nous avons proposé des *packages* pour apporter cette touche avec des architectes d’intérieur : un *pack* entre 4 000 et 7 000 euros, qui propose à des propriétaires, dont les moyens ne sont pas très élevés, de revoir leur décoration intérieure. Nous savons que l’image d’un appartement auprès d’un loueur passe par la décoration. Les peintures refaites, les rideaux de qualité, sont des éléments importants. Nous proposons, avec un architecte d’intérieur, trois formules aux propriétaires. C’est un début dans cet aménagement nécessaire pour offrir à des personnes qui recherchent un hébergement, un logement de qualité. Le CEREMA, avec Atout France, nous aide dans ce diagnostic, pour permettre d’entrer dans les appartements. Nous connaissons le nombre d’appartements. Nous savons qu’à La Grande-Motte, sur 9 000 studios, 5 000 sont mis sur le marché et à peine un millier d’entre eux passent par les professionnels. Tout le reste est géré par des particuliers, d’où la difficulté que nous pouvons rencontrer.

Frédéric BERETTA

Merci. Des questions, des interventions, des remarques ?

###### Débat avec la salle

Patrick BOUVET

Je suis Patrick BOUVET. Je suis maire d’Uvernet-Fours, station de Pra-Loup. Je voudrais remercier Monsieur le Maire de Saint-Lary-Soulan pour son intervention. Je le félicite pour sa volonté, car c’est un sujet extrêmement compliqué. J’ai essayé de m’y atteler, mais je n’ai pas l’énergie suffisante pour parvenir aux résultats qu’il a obtenus. Quand je vois que cent appartements ont été rénovés, j’estime que c’est énorme et formidable. Vous multipliez par quatre pour obtenir le nombre de lits, et c’est autant de recettes supplémentaires pour la station de ski.

Vous avez dit que le directeur de l’office du tourisme était un lien fort. Mon ancien directeur voulait se lancer dans cette démarche. Nous en parlerons peut-être demain. Je pense que les offices intercommunaux, pour ceux qui ont eu la malchance de tomber dedans, sont un frein. Nous n’avons plus, Monsieur le Maire, la possibilité d’avoir un lien fort avec son directeur d’office du tourisme. Les politiques sont un peu divergentes. Demain, j’interviendrai sur la possibilité d’un retour en arrière pour les stations classées qui auraient pu ne pas tomber dans un office intercommunal, mais qui comme moi ont fait preuve de peu de clairvoyance à ce moment-là.

Frédéric BERETTA

Merci. Une autre intervention ?

Marina OFFEL de VILLAUCOURT

Bonjour. Marina OFFEL, pour GEO PLC. Nous travaillons dans la rénovation énergétique des collectives. En fait, il s’agit plus d’un constat que d’une question. On se rend compte que, comme vous l’avez très bien dit, les particuliers seuls ne passeront pas à l’acte de rénovation énergétique. Comme on le dit souvent dans notre entreprise, « les particuliers ne se lèvent pas le matin pour rénover leur maison ». En revanche, nous voyons vraiment le rôle de la collectivité comme tiers de confiance. La collectivité a ce rôle d’informer ses administrés, que ce soient des entreprises ou des particuliers, de les accompagner et de leur proposer les outils en place. Nous travaillons avec des petites communes qui jouent ce rôle de tiers de confiance entre nous, les artisans et les administrés.

Frédéric BERETTA

Merci. D’autres questions ? D’autres interventions ? Non. Nous amenons le micro au Conseil municipal des jeunes. Vous pouvez aussi descendre. Venez sur le devant de la scène. Vous êtes de jeunes élus, vous méritez d’être sur scène. N’ayez pas peur, personne ne va vous manger. Vous allez livrer votre vision, et nous vous réinterrogerons tout à l’heure, à l’issue de la table ronde suivante sur l’eau. Vous pouvez prendre place, surtout prendre les micros, et en toute décontraction répondre à la question : si demain vous deviez partir en vacances, quel type d’hébergement choisiriez-vous ?

Allez-y, mademoiselle. Ne vous inquiétez pas, nous avons tous été un petit peu timide.

Une élue du Conseil municipal des jeunes

Je ne sais pas.

Frédéric BERETTA

Vous ne savez pas. Vous n’arrivez pas à vous projeter. Si demain vous partiez en vacances, quel mode choisiriez-vous ? Une caravane, un camping-car, une moto ? Vous dormiriez dans la nature, dans des tentes, dans des igloos, ou peut-être dans des bulles suspendues en l’air ? Vous n’avez pas d’idée sur ce sujet.

Une élue du Conseil municipal des jeunes

Peut-être en camping-car.

Frédéric BERETTA

Pour quelle raison ?

Une élue du Conseil municipal des jeunes

C’est comme une maison.

Frédéric BERETTA

C’est comme une maison itinérante. C’est ce plaisir ou en tout cas ce sentiment de liberté, de pouvoir vous déplacer au gré du vent ou au gré de vos envies, au gré de vos activités.

Une élue du Conseil municipal des jeunes

Oui.

Frédéric BERETTA

D’accord. Merci. D’autres témoignages ?

Une élue du Conseil municipal des jeunes

Moi, je suis d’accord, je partirais en camping-car, parce que c’est comme si tu étais chez toi, mais tu peux te déplacer où tu veux et voyager dans différents lieux, tout en restant chez toi.

Frédéric BERETTA

C’est cela même, l’itinérance. On reste chez soi. C’est un peu comme l’escargot : il amène sa maison où il veut.

Un élu du Conseil municipal des jeunes

Moi, peut-être en avion ou bien en voiture, tout simplement. C’est bien d’être aussi dans les airs, plutôt que rester sur terre.

Un élu du Conseil municipal des jeunes

Moi, je partirais sur des maisons flottantes. Comme ça, on est chez soi et on se déplace en même temps où on veut.

Frédéric BERETTA

Et le dernier, si on veut bien lui passer un micro.

Un élu du Conseil municipal des jeunes

Moi, j’irais plutôt dans un hôtel parce que l’architecture et les équipements seraient différents.

Frédéric BERETTA

Bravo ! Donc le secteur hôtelier a encore de beaux jours devant lui. Mais quand même, vous l’avez bien senti, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, l’itinérance est prépondérante chez la nouvelle génération, à hauteur de 40 %. A vous de faire des offres intéressantes. Peut-être que l’itinérance peut être l’occasion de faire un maillage entre différentes destinations. Nous parlions de faciliter le déplacement du voyageur ou du visiteur. Cela peut être aussi l’occasion, entre territoires, de travailler en mode projet, en mode transversal, pour permettre à cette nouvelle génération de découvrir toutes les richesses patrimoniales de nos territoires.

Merci à vous. Vous pouvez reprendre place. Merci Messieurs pour vos interventions respectives. Nous allons passer à la dernière table ronde de cette journée.

##### L’or bleu ou l’eau – Un enjeu planétaire majeur

*Table ronde animée par Frédéric BERETTA*

*Intervenants :*

* *Jean-François BLANCHET, Membre du bureau du Parlement de la Mer et Directeur général de la société BRL,*
* *Pierre GUEZ, Directeur Marketing Eau France, Direction du Développement Eau France VEOLIA,*
* *Hugues d’ANTIN, Directeur délégué aux Relations Institutionnelles – Eau France, SUEZ France,*
* *Hassen HICHRI, Directeur de BIOFAQ, membre du pôle de compétitivité de l’eau Aqua Valley,*
* *Cyrille LEMOINE, Directeur de NEROXIS.*

Frédéric BERETTA

Je vais demander à Pierre GUEZ, directeur Marketing de VEOLIA, Hugues d’ANTIN, directeur délégué aux Relations Institutionnelles Eau France SUEZ France, Jean-François BLANCHET, membre du Parlement de la Mer Occitanie, directeur général de BRL, adjoint au maire du Mont-Dore, Hassen HICHRI, directeur de BIOFAQ, Cyrille LEMOINE, directeur de NEROXIS, de nous rejoindre. Nous aurons également des témoignages et des interventions en salle, avec Nicole VILLARD, maire du Boulou, Geneviève LAURENT, maire de Vogüé, Thierry COURBON, directeur technique de F-REG – une startup basée à Antibes qui appartient au réseau Aqua-Valley – et Gylia VIDAL, présidente du Conseil municipal des jeunes.

L’introduction sera faite par Pierre GUEZ, directeur Marketing Eau France, Direction du Développement Eau à VEOLIA. La parole est à vous.

###### Introduction

Pierre GUEZ

Messieurs, Mesdames, bonjour. Merci de nous accueillir. Je suis très content que l’ANETT nous ait proposé de venir parler des ressources en eau.

Pour commencer, je voudrais vous réveiller un petit peu. Je vais vous montrer quatre images glanées dans la presse, au cours des dernières années. Je vais trop vite ?

Frédéric BERETTA

Je crois que l’outil est sensible.

Pierre GUEZ

Premier sujet : des rivières disparaissent. En 2012, en une nuit, une petite rivière en Normandie, qui s’appelle la Risle, a disparu sur quinze kilomètres. Elle s’est infiltrée dans le sol. L’été dernier, en 2018, le Doubs a fait parler de lui puisqu’il est tombé presque à sec sur certains endroits, alors qu’il pleuvait. Le 27 juin 2017, la métropole et la ville de Bordeaux sont sous l’eau. Huit jours après, le préfet prend un arrêté de restriction de consommation, d’interdiction d’arroser et de laver les voiries. Nous sommes passés en huit jours d’un « trop d’eau » à un « plus d’eau ». En novembre 2018, une intervention sur France Inter indique qu’en Haute-Savoie, des conflits apparaissent parce qu’il n’y a pas assez d’eau pour à la fois l’eau de culture et la neige de culture. Autre sujet toujours pour illustrer, l’Agence parisienne du climat évoque dans son guide « l’eau pour rafraîchir la ville » – parce que l’eau sert aussi à tempérer les îlots de chaleur qui se multiplient dans les villes.

Je vous ai présenté ces petits exemples pour essayer de poser le sujet. La question est la suivante. Comment peut-on agir pour la ressource en eau ? On distingue traditionnellement quatre domaines d’intervention. Il s’agit de protéger les ressources. On met en place des périmètres de protection. On surveille la qualité de l’eau. On surveille les forages. On essaye d’optimiser les installations, le rendement des usines de production, le rendement des réseaux. On essaye également de gérer la demande. Moins de demande préserve les ressources. Se développent ainsi de bonnes pratiques, de l’instrumentation (télé-relevé des compteurs, instrumentation des services pour optimiser les consommations et la demande en eau). *In fine*, on peut aussi diversifier la ressource, faire des retenues d’eau, de la recharge de nappe, de la réutilisation des eaux usées – c’est encore difficile en France, mais cela se pratique dans certains cas. On peut même désaliniser de l’eau si l’on se retrouve dans une situation compliquée.

Nous ne pouvons pas parler de toutes ces actions aujourd’hui. Je vous propose donc trois perspectives. Premièrement, pour gérer l’eau et la demande en eau quand elle devient fragile, il faut comprendre les usages. Pour cela, il faut segmenter. Deuxièmement, la gestion de la ressource en eau est à l’interface entre le petit cycle et le grand cycle, et elle l’est de plus en plus. Troisièmement, la ressource en eau est un patrimoine. Autant les réseaux peuvent être remplacés, autant une ressource peut parfois ne pas être remplacée.

Abordons les usages de l’eau. Manquons-nous d’eau en France ? Par particulièrement *a priori*. Nous disposons de 270 000 kilomètres de cours d’eau en France. Il tombe chaque année 400 milliards de mètres cubes sur la France. Nous bénéficions d’une côte assez importante, de réserves souterraines qui contiennent plus de mille milliards de mètres cubes. Nous avons donc de la ressource en eau. Le problème est que nous ne l’avons pas toujours au bon endroit, au bon moment, avec la bonne qualité. De plus, cette ressource évolue. Elle se tend à certains endroits. Nous sommes dans la région Occitanie. Un rapport qui a fait du bruit, intitulé *Garonne 2050*, laisse entrevoir que la Garonne pourrait diviser son débit par deux en 2050, sous l’effet du changement climatique. Ce n’est pas négligeable. C’est le fleuve nourricier de plusieurs départements et de plusieurs collectivités. Il est donc important de regarder les usages, car lorsqu’on parle d’eau, il faut savoir distinguer plusieurs types d’eau différents.

Qui consomme quoi en France ? L’industrie consomme deux à trois milliards de mètres cubes par an. En fait, il s’agit un peu de process, mais beaucoup de refroidissement. Depuis quinze ans, l’industrie a accompli un énorme effort de recyclage. Les industriels sont capables de recycler quatre, cinq, dix fois leur eau. Ils ont donc baissé leur prise sur la ressource. L’agriculture dépend évidemment du climat, du type de culture, de nombre d’éléments. Elle consomme aujourd’hui entre trois et cinq milliards de mètres cubes par an. Par rapport aux 400 milliards de mètres cubes qui tombent tous les ans, nous ne sommes pas dans une situation *a priori* compliquée. En France, l’agriculture n’est pas allé aussi loin que d’autres pays en termes de pratiques très économes. Cela progresse, mais nous sommes encore en retard par rapport à d’autres pays. J’en viens aux services d’eau municipaux. 6 % à 8 % de l’eau qu’ils gèrent sont de l’eau potable, dont nous avons besoin pour nous nourrir, boire ou faire de la cuisine. 50 % à 60 % sont de l’eau avec laquelle nous sommes en contact (linge, vaisselle, douche, lavabo) et 30 % à 40 % concernent un usage moins potable (wc, arrosage). La ressource en eau est pour l’instant gérée comme un tout. Mais si l’on pouvait affiner sa gestion, nous aurions peut-être des pistes pour mieux la gérer. L’eau peut aussi avoir d’autres usages. Par exemple, on parle beaucoup de biodiversité. Nous aurons peut-être besoin d’eau pour relancer cette biodiversité qui commence à nous inquiéter.

L’eau concerne l’habitant, la cité, la nature, et nous devons gérer tout cela en même temps. Comment ? Il faut segmenter. La segmentation permet de savoir où est consommée l’eau, quand, par qui, à quel débit, à quelle heure. Nous n’avons pas un problème d’eau en général, mais un problème de pointe, d’eau en même temps au même endroit. Le télé-relevé permet de savoir qui consomme quoi, à quelle heure. Un certain nombre de capteurs permettent de travailler sur des segments. Travailler sur segment donne tout de suite de la perspective. Par exemple, à Toulouse, 4 % des consommateurs utilisent 70 % des volumes. Il faut peut-être commencer par ces gros consommateurs, car si on économise sur eux, on économise de la ressource. A Bordeaux, 5 % des consommateurs utilisent 50 % des volumes. A Nîmes, 2 % ou 3 % des clients font 35 % des volumes. Il faut peut-être d’abord commencer à suivre la consommation des gros consommateurs, les aider à économiser. On peut aussi regarder des niches, par exemple les poteaux d’incendie. En particulier en période caniculaire, quelques jeunes étourdis aiment bien faire du « *street pooling* » et ouvrir les poteaux. Or, cela intervient justement aux moments de pointe, au moment où l’on a besoin d’économiser l’eau. On peut ainsi prévoir des systèmes d’alerte, qui permettent de réagir très vite. Il existe des outils pour suivre les chantiers par exemple. Si nous voulons mieux gérer la ressource, nous avons besoin de suivre beaucoup mieux son usage, pour pouvoir agir aux bons endroits. Vous êtes des élus de communes touristiques. Il n’est pas aisé de gérer des consommateurs particuliers en résidence principale et en résidence secondaire. Savoir comment ils consomment de façon plus fine, vous donne des moyens d’agir sur ce sujet.

Le deuxième point porte sur les petits et grands cycles. Les communes ont une nouvelle compétence, qui s’appelle la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La GEMAPI comporte une notion d’aménagement de l’espace. Jusqu’à présent, l’eau était considérée comme un flux, une qualité, mais c’est aussi un espace. C’est un milieu aquatique. Cela contribue à changer l’approche que l’on peut en avoir. Il faut peut-être regarder le pluvial, que l’on capte parfois dans des collines ou des ruissellements. Il faut peut-être aller plus loin et essayer d’en faire une vraie ressource, recharger des nappes. Je montrais tout à l’heure l’exemple de Bordeaux. Dans cette ville, l’eau de pluie tombe brutalement et on se dépêche de l’évacuer. Huit jours après, il n’y a plus d’eau. Il existe peut-être une autre façon d’aborder cette question. La réutilisation des eaux usées est un sujet peu courant en France, mais très courant en Espagne ou en Israël. Des usages peuvent peut-être être trouvés. Des expérimentations sont à l’œuvre. La démarche est particulièrement intéressante en milieu littoral parce qu’elle évite de rejeter de l’eau douce en mer. Les rejets d’eau douce perturbent les écosystèmes. Ils ont évidemment des interactions avec les eaux de baignade. Là aussi, il peut être utile de regarder ces interfaces de petits et grands cycles. La neige est également un sujet d’interface, entre l’usage pour produire de la neige artificielle ou pour produire de l’eau.

Comment aborder ce sujet ? Il peut être intéressant de mesurer ce que nous appelons « l’empreinte eau ». Il s’agit de regarder tout ce qui tombe sur un territoire et tout ce qui en sort. L’exercice est intéressant parce qu’on identifie des contradictions, des anomalies, des sujets sur lesquels il devient pertinent de travailler. Or, ce n’est pas toujours le premier sujet que l’on voulait aborder. Cela amène à se poser les bonnes questions, à prendre un peu de hauteur sur l’ensemble du cycle de l’eau sur votre territoire, et donc d’optimiser les choix que vous faites.

La troisième perspective est de voir le service d’eau comme un patrimoine. Je m’amuse souvent à demander aux collectivités si elles connaissent la valeur de leur service d’eau et d’assainissement. Il est rarissime que j’obtienne une réponse et il est rarissime que l’estimation, quand elle est donnée, soit juste. Les services d’assainissement, ce sont des centaines de kilomètres qui courent sous vos chaussées. Nous ne les voyons pas. Ce sont des ouvrages que l’on voit un peu, mais on ne voit pas les 80 % à 90 % de patrimoine enterré. On sous-estime ainsi très fréquemment la valeur de ce patrimoine. Croyez-moi, c’est un patrimoine industriel de vos collectivités considérable. On estime que l’eau et l’assainissement en France représentent 150 à 200 milliards d’euros pour l’eau et 150 à 200 milliards pour l’assainissement. Chacun des deux est équivalent à l’électricité ou au rail. Il s’agit donc d’un patrimoine considérable. Dans ce patrimoine, des éléments peuvent être renouvelés : des usines, des réseaux, etc. En revanche, il est très compliqué, voire parfois impossible, de renouveler une ressource. Je vais encore reprendre, et vous m’en excuserez, l’exemple de Bordeaux parce que je le trouve intéressant. Bordeaux a des problèmes de ressources en eau qui diminuent, et a lancé un projet pour chercher de l’eau sur le territoire voisin du Médoc. Cette initiative a commencé à créer des conflits d’usage, dont la presse s’est fait écho.

Remplacer une ressource, c’est compliqué. Une façon d’aborder le sujet consiste à lui donner une valeur. La valeur d’un service d’eau ou d’une ressource en eau n’est pas le coût de la construction. C’est d’abord sa valeur de remplacement, mais aussi sa valeur induite. Si vous n’avez pas d’eau pour la neige de culture, tout le patrimoine touristique induit se perd. Une valeur est induite par la présence d’eau, sa disponibilité. Nous avons donc besoin d’une gestion patrimoniale de l’eau, pour préserver sa valeur et son intégrité, voire l’augmenter.

Frédéric BERETTA

Merci Pierre GUEZ. Après cette brillante introduction, nous allons essayer, dans le temps qui nous est imparti – c'est-à-dire trente minutes –, de traiter le sujet. Je pense que ce sera compliqué. Surtout, je pense qu’il nous faudrait plus de trois heures.

Je voudrais commencer avec Hugues d’ANTIN. Vous êtes directeur délégué aux Relations Institutionnelles Eau France de SUEZ France. Je sais que vous pouvez proposer de nombreuses solutions. Surtout, vous avez participé au groupe de travail lié aux Assises de l’Eau, qui ont été tenues par le gouvernement ces dernières semaines. Pourriez-vous nous en faire une synthèse ?

###### Les travaux des Assises de l’Eau

Hugues d’ANTIN

Ce sera une synthèse très rapide. Bonjour à tous. Je trouvais intéressant de décrire le process en cours parce qu’il a été assez centralisé, même si des débats sont intervenus dans les comités de bassin. J’ai pu y participer au titre de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l’Eau. Les Assises de l’Eau partent du constat d’un grand retard d’investissement dans le renouvellement et l’entretien des infrastructures de l’eau et de l’assainissement. Une première phase est intervenue et touchait à tout ce qui vous a été dit sur la gestion patrimoniale. Nous sommes dans une deuxième phase des Assises, qui n’était pas forcément prévue au départ mais qui se justifie pleinement. Elle porte plus sur la gestion quantitative de l’eau. C’est un sujet qui devient potentiellement un sujet de crise. Le Doubs à sec a donné lieu à des distributions en urgence d’eau en bouteille, afin d’assurer l’approvisionnement en eau potable. Ce sont des sujets concrets pour les territoires touristiques. Nous sommes vraiment dans l’actualité puisque ce matin, un rapport de la Délégation à la Prospective du Sénat est paru sur l’adaptation au changement climatique. Il apparaît que les principaux paramètres liés à la hausse des températures en France touchent l’eau pour la plupart, et que l’agriculture et le tourisme sont les secteurs qui pâtiront le plus des évolutions climatiques, notamment liées à l’eau. Nous sommes vraiment dans une actualité assez brûlante.

Frédéric BERETTA

C’est le cas de le dire.

Hugues d’ANTIN

La deuxième phase des Assises, sur la gestion quantitative, s’étendra jusqu’au début de l’été. Une première action concrète en a résulté, sous la forme d’une concertation entre les parties prenantes sur les projets de territoire pour la gestion de l’eau. Ce sont des projets, une méthode et des outils pour que, dans les territoires, les différents usages de l’eau, notamment les usages agricoles, puissent être concertés. Il s’agit de déterminer comment les usages agricoles peuvent être compatibles avec les autres usages.

Plus généralement, je pense que ces Assises sont importantes parce qu’elles remettent le sujet de l’eau en haut de l’agenda politique. Il est important que ces Assises soient portées au niveau national, mais aussi au niveau local, pour éviter au maximum de se retrouver dans une situation de gestion de crise, mais plutôt anticiper et s’adapter.

Frédéric BERETTA

Ne pas chercher à résoudre les conflits d’usage, mais s’inscrire plus dans la prospective et l’anticipation.

Hugues d’ANTIN

Il faut dépasser, et c’est ce qui est en train de se jouer dans ces Assises, le débat un peu stérile entre la nécessité d’économiser et celle d’accroître la disponibilité des ressources. Nous n’avons pas le choix. Il faut actionner les deux leviers. La différence par rapport à des pays comme Israël ou l’Australie tient au fait que ces pays connaissent le stress hydrique depuis plusieurs années. Quelque chose qui nous paraissait normal, évident et assuré ne le sera pas forcément demain. Le devoir d’adaptation oblige à utiliser tous les leviers. Oui, il faut sensibiliser tous les utilisateurs aux économies d’eau, mais il faut aussi s’assurer que nous ayons plus de ressource disponible. Cela passe par la réutilisation des eaux usées traitées et la réalimentation de nappes. Il me parait utile d’insister sur ces deux leviers qui sont aussi importants l’un que l’autre.

Frédéric BERETTA

Avant d’aborder l’aspect plus qualitatif, nous restons sur le quantitatif. Face à ces enjeux, comment votre groupe accompagne les collectivités territoriales ? Comment les aidez-vous pour éviter ces blocages ou ces défauts d’approvisionnement ?

Hugues d’ANTIN

Nous sommes des partenaires de longue date de l’Association. Il y a quelques années, le débat principal sur l’eau concernait le partage des coûts. Cela reste un sujet. Mais il est vrai que nous avons beaucoup réfléchi à ces sujets de tarification saisonnière, pour faire en sorte qu’il y ait une équité entre la population à l’année et la population temporaire, dans le financement de toutes les infrastructures qui doivent être dimensionnées pour cet afflux de population. Cette question du partage des coûts se pose toujours. Encore une fois, nous sommes maintenant davantage sur le partage de la ressource.

Je citerai un exemple concret et local. Le maire d’Agde était présent ce matin. Nous avons une belle réalisation dans cette ville. En l’occurrence, nous avons mis en place un projet de réutilisation des eaux usées traitées pour l’arrosage du golf. Il permet d’économiser 200 000 mètres cubes par an d’eau potable. Nous parlions de différents usages et de segmentation. L’eau potable n’est peut-être pas nécessaire pour tous les usages. C’est un projet de longue haleine, qui a été compliqué à mettre en œuvre en raison de nombreux freins réglementaires. Gilles D’ETTORE en aurait mieux parlé que moi, mais il a eu cette idée en 2004. Les travaux seront achevés en 2020. Mon intention n’est pas de vous décourager, mais de vous montrer que ces sujets supposent un volontarisme évident. Ce n’est pas un problème de technologie. Celle-ci est éprouvée. Cela peut être un problème de modèle économique, de gouvernance et surtout de volonté politique. Cet exemple de la réutilisation des eaux usées au golf d’Agde est intéressant à ce titre.

Frédéric BERETTA

Merci pour votre intervention et votre témoignage.

Hassen HICHRI, vous êtes directeur de BIOFAQ et membre du pôle de compétitivité de l’eau Aqua-Valley. Vous faites des analyses d’eau sur des niches spécialisées. Vous êtes surtout biologiste médical pharmacien. La qualité de l’eau vous tient à cœur.

###### L’eau est l’avenir d’un territoire

Hassen HICHRI

Oui. Sans l’eau, il n’y a pas de vivant. Toute discussion est retoquée. Je voudrais saluer les élus présents. Votre prochain casse-tête des années à venir, ce sera l’eau et pas autre chose. Je n’ai rien à vendre, je suis biologiste. Je peux vous vendre des analyses, mais cela ne m’intéresse pas, parce qu’on n’interprète pas les analyses. Nous n’avons donc pas un recul.

Tout à l’heure, on nous a parlé de cycle de l’eau. J’ai la chance d’être pharmacien biologiste et expert à l’Institut Pasteur, et j’ai l’honneur de représenter la France au niveau européen. Le cycle de l’eau doit être divisé en trois phases : pré-consommation, consommation et post-consommation. Nous n’avons pas de vue globale sur l’eau. Chacun essaye de tricoter sa petite chose dans son coin, ses petits problèmes. Il n’y a pas de recul. J’ai la chance de travailler de Monaco à Bordeaux, en tant que directeur de laboratoire sur toutes les régions du Sud. Tous les jours, mon travail consiste à dire : « essayez de prendre du recul, pensez global. » J’ai été appelé il y a un mois par un directeur d’une station thermale dans les Pyrénées. L’ARS veut la fermer. Je dis au directeur : « nous allons voir la ressource ». Au-dessus de la ressource, il y a une ferme, du bétail, du stockage de foin. Dès qu’il pleut, cela lessive et la station est contaminée. La protection de la ressource est essentielle. L’eau, c’est de l’or. Sachez qu’il n’y en a pas une grande quantité. Elle n’est pas extensible, il faut la protéger. Il faut protéger la ressource et éviter sa contamination. Je travaille par exemple sur l’eau des voies. Il y a de l’arsenic naturel. Dès qu’une analyse d’un forage est réalisée, j’ajoute systématiquement la recherche de l’arsenic.

Comme il l’a été dit à juste titre, l’eau a plusieurs usages. Mais il s’agit de mono-usages. J’ai travaillé sur un hôpital qui, par manque de budget, a dû fermer toute la blanchisserie. Le directeur a contacté toutes les maisons de retraite et hôpitaux des alentours, et ils ont mis en place une blanchisserie industrielle. Le représentant de l’Etat leur a dit : « Ce n’est pas possible, vous allez déverser beaucoup d’eau chaude ». L’eau chaude sert à réchauffer l’eau froide pour laver le linge. Nous avons ainsi récupéré le chauffage et nous avons fait des économies d’énergie.

La réflexion que je veux faire passer est de prendre du recul, d’avoir une vue globale sur l’eau. Associez-vous ! Les petites mairies n’ont pas les moyens, ni le temps, ni l’argent, ni les équipements. Il faut qu’elles s’associent. En vous regroupant, vous aurez une force. Un maire m’appelle et me dit qu’il a un problème. Je lui réponds : « Si tu veux me payer, tu n’auras pas les moyens. Paye-moi un café et nous allons discuter ». Il a fait venir son collègue maire. Ils ont les mêmes problèmes, mais personne ne se parle pas.

L’eau est votre souci majeur dans les années à venir. J’en viens à la consommation. Je vais vous présenter deux ou trois problèmes. A Monaco, quand j’ai démarré il y a quinze ans, j’effectuais une analyse de forage par mois. Aujourd’hui, j’en effectue cinq à dix par jour. Il n’y a pas de contrôle des collectivités sur les puits réactivés. Au cours des dernières années, on a observé une salinisation du littoral. Une protection de la ressource, à savoir la nappe, est nécessaire, par un contrôle plus accru des forages, en particulier des forages urbains. Il n’y a pas de périmètre de protection, et on trouve des hydrocarbures, des déjections dans le puits. Nous parlions tout à l’heure d’une plate-forme d’hôtellerie. Nous connaissons actuellement une surconsommation en eau diffuse. Avant, c’était l’hôtel et le camping qui consommaient ; maintenant, ce sont les maisons des particuliers qui reçoivent en hébergement. Ce touriste n’est pas formé : il consomme les yeux fermés. Nous subissons ainsi une pression sur la consommation.

Il a également été évoqué la réutilisation des eaux. Pour moi, ce n’est pas seulement une « *re-use* », mais la réutilisation des eaux utilisées. Les élus ont un problème psychologique concernant les conditions d’acceptabilité par la population de cette eau. On pense en effet à l’eau des toilettes, alors qu’il s’agit en fait d’eau technique, industrielle. Il s’agit bien de la réutilisation des eaux traitées. Je considère qu’un travail profond doit être engagé par les élus. Demandez de l’argent au gouvernement, pour qu’il y ait une campagne de sensibilisation sur l’eau, la protection des périmètres, la diversification de l’utilisation chez l’usager et l’industriel, et la réutilisation des eaux. La réutilisation peut être multiple. Les golfs ont été cités. On distingue ainsi trois couleurs : l’eau bleue, l’eau grise pour la réutilisation technique, et l’eau brune. La première démarche doit être de d’abord s’interroger sur la qualité de l’eau. On peut ensuite initier une réflexion nationale, régionale et locale sur l’avenir de l’eau. J’ai été invité à une conférence en Tunisie. Dans certains endroits, ils ne disposent que de deux litres d’eau par jour. Cette semaine, en France, 23 départements sont en difficulté en termes d’approvisionnement en eau. Je pense qu’il se pose un problème politique, mais aussi citoyen. Nous n’en parlons pas assez. Il nous faut convaincre tous les acteurs que l’eau est vitale. Sinon, demain, nous aurons les « gilets jaunes de l’eau » et une « immigration de l’eau ». Le Sud de l’Espagne n’a plus d’eau. Les rivières sont desséchées. Je suis sollicité pour des projets scientifiques d’investissement. L’un des critères d’investissement dans un territoire est l’eau. L’avenir d’un territoire est lié à l’eau. Je vous remercie.

Frédéric BERETTA

Merci. Nous avons parlé quantitatif et qualitatif. J’aimerais que nous abordions le thème de la sécurité ou de la sûreté. Cyrille LEMOINE, vous êtes directeur de NEROXIS, une filiale de VEOLIA. Vous travaillez notamment sur des capteurs connectés de surveillance de la qualité de l’eau. J’aimerais aborder avec vous le thème de la sûreté, l’élément de rassurance notamment pour les élus qui sont porteurs par exemple de gros évènements et ont besoin aussi d’assurer une sécurité dite invisible.

###### La problématique de la sûreté de la ressource en eau

Cyrille LEMOINE

Tout à fait. Je suis le directeur général d’une société qui produit des solutions pour la surveillance des réseaux d’eau et des ressources en eau (rivières, lacs). Nous avons la particularité de travailler notamment avec les forces de police ou le Détachement Central Interministériel d’Intervention Technique (DCIIT) qui coordonne, lors des grands évènements, les actions du RAID, du Ministère de l’Intérieur et du Ministère de la Santé. Nous ajoutons des dispositifs de surveillance sur les réseaux d’eau, pour garantir une certaine sécurité.

Avant d’entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire écho à ce qui a été dit sur l’eau en tant que patrimoine. Je dirais même que l’eau est une matière première pour vos villes, une matière première au sens industriel. Entre 1 % et 10 % de l’eau est vraiment consommée et, dans ce cas, quand on parle de sûreté, on fait référence au risque sanitaire. Mais il faut voir au-delà. Quand un réseau d’eau potable est contaminé, il se pose un risque immédiat sanitaire. Mais une fois que le contaminant a été injecté, la problématique est de savoir comment on remet en ordre et on rétablit le service. Je citerai l’exemple de la ville de Nokia en Finlande. Elle a subi une contamination par de l’eau usée : 400 mètres cubes de boues ont été réinjectées dans le réseau d’eau potable. Il lui a fallu quatre mois pour remettre son infrastructure en route. Une fois que les contaminants sont passés dans le réseau d’eau potable, ils se sont déposés sur les parois. Il a fallu utiliser des doses astronomiques de chlore, laisser macérer. En faisant ces travaux, ils ont cassé les canalisations. Ils ont donc dû réinvestir. Quatre mois sans eau, ce n’est pas possible pour les activités touristiques. Il faut voir l’eau comme une matière première de toute l’activité touristique des villes, et même de l’activité industrielle. Certains industriels utilisent l’eau pour refroidir ou nettoyer. Les enjeux vont donc bien au-delà de la simple consommation de l’eau.

Nous constatons aujourd’hui de plus en plus d’actes de malveillance. En septembre, la Sicile a connu une tentative de contamination par de la ricine. Le même cas s’est posé au Maroc. En Turquie, il s’agissait d’une contamination par une bactérie toxique. Heureusement, ces tentatives ont été arrêtées. Elles sont complexes à mettre en œuvre et les forces de police parviennent à déjouer ces plans. Mais le risque n’est pas nul, même s’il est faible. La question est de savoir comment une municipalité, avec le cadrage du plan ORSEC 2017 qui fixe de nouveaux objectifs et de nouveaux devoirs, peut-elle réduire les conséquences de ces accidents. C’est ce que nous essayons de proposer. Nous utilisons les technologies modernes (Internet, objets connectés, etc.), avec des systèmes sans fil qui nécessitent peu de maintenance. Nous nous distinguons très nettement de l’approche américaine. Depuis le 11 septembre, les Américains sont très au fait de la sécurité des infrastructures telles que les réseaux d’eau. Ils ont choisi de ne protéger que les grands évènements comme le Super Bowl ou les grands sites comme le Parlement ou le Congrès. Ils ne sont pas focalisés sur les citoyens lambda. Or, nous savons que le risque terroriste consiste aussi à s’attaquer à de petits groupes de personnes et à désorganiser la ville. L’approche européenne, que nous avons développée avec VEOLIA et d’autres acteurs de la sécurité et de la sûreté, a été de développer des réseaux de capteurs relativement simples, mais plus proches du consommateur, qui alerteront en cas de variation anormale de la qualité d’eau. Nous ne cherchons pas à trouver de l’anthrax ou tel ou tel contaminant. Nous souhaitons savoir le plus rapidement possible que la qualité d’eau a changé, pour pouvoir lancer des interventions.

Frédéric BERETTA

Finalement, c’est une étude du comportement de la ressource.

Cyrille LEMOINE

Tout à fait, du réseau, de l’eau qui est transportée, mais nous travaillons aussi en amont sur la ressource.

Frédéric BERETTA

Cela permet d’anticiper par exemple des périodes de sécheresse. Allez-vous, dans le process, jusqu’à l’alerte auprès des responsables ?

Cyrille LEMOINE

Nous ne sommes pas sur le quantitatif, mais bien sur le qualitatif. Nous intervenons en amont sur la qualité de la ressource. Mais cette dernière peut être dégradée par une période de sécheresse ou tout simplement parce que des gens malveillants ont vidé des produits toxiques parce qu’ils ne voulaient pas les faire traiter à la station d’épuration. Ils vont contaminer votre retenue, votre réservoir, votre rivière. Là, nous serons confrontés à un problème de traitement.

S’agissant de l’alerte, les systèmes détectent des variations anormales. Ces données sont envoyées aux opérateurs du réseau d’eau, qui pourront mener une action de vérification. C’est ce qu’on appelle la levée de doute, en termes de sûreté. Est-ce normal ou anormal ? Il peut s’agir d’un évènement lié à un problème opérationnel standard, mais qui doit être traité. S’il n’y a pas d’explication, il faut alors examiner de plus près et déterminer s’il s’agit d’une contamination.

Frédéric BERETTA

Travaillez-vous avec le monde industriel sur ce sujet ?

Cyrille LEMOINE

Nous travaillons effectivement avec des industriels du tourisme. Je citerai Aéroports de Paris. Disneyland a également équipé ses parcs de ce système de surveillance, parce qu’ils craignent que des actes de malveillance soient menés pour contaminer le réseau d’eau public.

Frédéric BERETTA

Merci pour cet éclairage.

Jean-François BLANCHET, vous êtes directeur général de la société BRL. Vous êtes également membre du bureau du Parlement de la Mer. Vous êtes un opérateur d’intérêt général, un intermédiaire entre l’eau, les collectivités, les groupes distributeurs. Y a-t-il une sérieuse prise de conscience collective sur la gestion de la ressource par rapport au réchauffement climatique ? Tout le monde en a-t-il vraiment conscience ?

###### L’eau, un enjeu majeur

Jean-François BLANCHET

J’aime à penser que oui. A voir l’auditoire présent ce soir, on pourrait aisément que oui. On peut voir aussi que les échos médiatiques sont de plus en plus fournis et denses, pour montrer combien le changement climatique aura un effet pas simplement en termes de températures, mais en termes d’évènements hydriques au sens large. Tout le monde s’accorde à penser aujourd’hui – et hélas, les statistiques viennent le confirmer – que le réchauffement climatique contribue, sur les parties de territoires où nous sommes, à renforcer la fréquence des inondations et, au-delà de la fréquence, à amener des intensités d’évènements qui sont particulièrement élevées. Si l’on prend le territoire de l’Occitanie, où nous nous situons aujourd’hui, en une vingtaine d’années, pratiquement trois milliards d’euros de dégâts liés aux inondations ont été observés. Ils sont dans une proportion bien plus élevée que ce qui avait été connu dans la centaine d’années précédente, avec tristement plus d’une centaine de morts sur les vingt dernières années.

Au-delà de ces effets extrêmes, avec des précipitations sur lesquelles il y a encore beaucoup à apprendre, il y a évidemment le stress hydrique, c'est-à-dire une inégalité des répartitions. Pour donner quelques références, sur une année comme 2017 qui a été particulièrement sèche dans le département du Gard, environ 300 millimètres d’eau sont tombés. Nous sommes dans des références qui nous ramènent plutôt à la Méditerranée, mais la Méditerranée du sud et non du nord. Inversement, on peut avoir sur certaines années plus humides, des niveaux de précipitations qui sont trois à quatre fois élevés. Nous serons de plus en plus confrontés à ces alternances, quelques fois sur une même année, à des variations de phénomènes qui sont particulièrement importantes.

Cela nous amène de fait à devoir agir. A défaut d’agir, les collectivités sont amenées à subir. Qui dit subir, dit réparer. Se pose après la question de la capacité financière à réparer. Certes, aujourd’hui, le système assurantiel fonctionne. Mais j’attire l’attention qu’avec le développement des nouvelles technologies, notamment avec l’intelligence artificielle, les assureurs développent de nouvelles techniques, notamment les assurances paramétriques qui permettent d’identifier, sur certains indices particuliers, des éléments de vulnérabilité, d’exposition des risques plus importante, ce qui amènerait à avoir des coûts assurantiels plus élevés pour ceux qui sont plus exposés. Si on poursuit le raisonnement, cela veut dire qu’on a possiblement un système qui ne serait plus totalement mutualisé au niveau national, « péréqué » pour employer un terme de jargon, et qui amènerait conséquemment des risques de fracture territoriale entre des territoires qui seraient exposés à des risques et dont l’assiette de répartition de ces risques serait plus réduite. On voit que ces enjeux nous amènent à devoir réfléchir collectivement.

Le deuxième aspect est le suivant. En matière de changement climatique, il faut employer un autre terme que l’anticipation. Parce que l’anticipation, c’était il y a vingt ou trente ans. Aujourd’hui, nous ne sommes plus dans l’anticipation par rapport au changement climatique. Nous sommes dans la gestion des premières conséquences du changement climatique. Le débat est de savoir comment notre génération sera à même de pouvoir agir sérieusement, pour celles et ceux qui ont des responsabilités, et préparer des conditions qui ne soient pas totalement désastreuses pour les jeunes qui sont là-haut et nous regardent en se disant : « Qu’ont-ils fait avant nous et comment vont-ils nous laisser la planète ? » Je n’irai pas jusqu’à dire : « *There is no planet B* », mais pourtant c’est une réalité en matière d’eau.

J’évoquerai aussi l’eau comme étant avant tout un milieu aquatique, un milieu naturel. Avant d’être une ressource, c'est-à-dire une vision anthropique – le terme « ressource » renvoie à une vision de destination par rapport à l’être humain ou par rapport à nos besoins –, l’eau est avant tout un milieu naturel commun. On a l’impression que l’eau est infinie. Si l’on regarde toute la quantité d’eau sur Terre, y compris avec les océans, il suffit de prendre un cube dont l’arête fait 1 100 kilomètres. Sur cette eau, il y a environ 98 % d’eau salée et 1,3 % d’eau souterraine difficilement accessible ou sous forme de glace et de neige. Il nous reste péniblement 0,6 à 0,7 % de ce cube de 1 100 kilomètres d’arête. C’est dire la responsabilité qui est la nôtre pour pouvoir d’ores et déjà gérer les conditions dans lesquelles les milieux aquatiques seront à même de se renouveler. C’est pourquoi on parle souvent de fonctionnalité des milieux naturels. Quelque part, la nature est assez bien faite. Elle est capable de s’auto-réparer lorsqu’il se passe des évènements extrêmes. Le problème est que l’autoréparation nécessite un peu de temps. Lorsque la pression anthropique devient trop élevée, on empêche que le phénomène « naturel » d’auto-cicatrisation puisse s’opérer. Dès lors, le système se met à évoluer différemment de ce qu’il a évolué sur plusieurs siècles avant nous. J’évoque des points peut-être un peu abscons, mais ils sont très importants pour montrer la façon dont nous devons réfléchir.

Cela pose la question de la gouvernance. Comment pouvons-nous faire en sorte d’agir, par rapport à des responsabilités qui s’exercent à différents niveaux – dans un premier temps, des niveaux internationaux ? Vous savez que l’ONU a des compétences en la matière, qu’un certain nombre de conventions internationales ont amené à réfléchir sur la gestion de ces milieux aquatiques. Je citerai la Convention de New York de 1997, qui a traité les relations sur tous les fleuves internationaux et transfrontaliers, et qui amène à réfléchir sur la façon dont on peut définir des gouvernances pour qu’il y ait une vision de partage de la gestion. On ne parle pas de partage de la ressource. C’est une vision de « vivre-ensemble » autour d’un territoire qui est constitué par un fleuve frontalier. On pourrait citer tous les débats qui accompagnent le Jourdain, avec les difficultés et les Etats belligérants qui se le disputent. On pourrait citer le Tigre et l’Euphrate par rapport à la Turquie qui, avec le barrage Atatürk, capte ou confisque une partie de la ressource en eau, avant que celle-ci ne descende vers l’Irak et ensuite vers la Syrie.

Tous ces enjeux pourraient nous apparaître lointains. Pour autant, ils sont terriblement présents vis-à-vis de nous, parce que ce sont des enjeux de guerre ou de paix. On parle de plus en plus aujourd’hui d’hydro-diplomatie, pour illustrer le fait que l’eau ne doit pas être un objet de guerre. C’est pour cela que je suis très prudent sur le thème « or bleu ». Dans la notion d’or, il y a la notion de matière première et d’accaparation. Or, par nature, l’eau est avant tout l’eau courante, l’eau qui circule. Du temps des Romains, on parlait des *res communis* en parlant de l’eau courante, par rapport au *res nihilius* qui aurait été plutôt l’eau stagnante – qui sont, dit aujourd’hui dans notre jargon, des biens sans maître et donc appropriable. Ce sont des points qui sont très importants. Pour donner une dernière illustration internationale, le groupe BRL intervient sur les études d’impact et d’incidence environnementale et sociale du barrage de la Renaissance. Ce dernier est un barrage que l’Etat éthiopien a décidé unilatéralement de réaliser sur le Nil, qui intéresse à l’aval non seulement l’Ethiopie pour ses besoins propres, notamment énergétiques, mais également le Soudan et l’Egypte. On voit tous les enjeux qui peuvent être posés par ces éléments. Il était nécessaire que l’ONU intervienne pour demander que cette étude soit produite. Il était nécessaire de constituer un comité tripartite entre les trois Etats. Aujourd’hui, après deux à trois ans d’études, il n’y a toujours pas d’accord sur l’état initial qui permettra de comparer les solutions de remplissage de la retenue. L’état initial est-il ce qui préexistait juste avant la réalisation du barrage ? Est-il ce qui existait avant la réalisation du barrage d’Assouan et de l’époque coloniale, qui a conduit à des aménagements en Egypte, notamment avec la présence anglaise ? Tous ces éléments conditionnent le vivre-ensemble au niveau de la planète.

Revenons à l’échelle locale. Je prendrai l’exemple de l’Occitanie. BRL, en tant que société d’aménagement régional, est amenée à se poser la question, avec la collectivité régionale, sur la façon de mobiliser une ressource en eau qui puisse être durable, soutenable – en l’espèce, nous mobilisons essentiellement la ressource du fleuve Rhône – pour affranchir des effets du changement climatique tout un territoire qui s’étend schématiquement entre la rive droite du Rhône dans le Gard, pour aller jusqu’à l’Aude et au début des Pyrénées-Orientales, soit environ 150 à 180 kilomètres d’épaisseur littorale pour laquelle la mobilisation de la ressource en eau peut permettre de soulager des pressions aujourd’hui relativement fortes sur des nappes, dont certaines sont patrimoniales et dont les prélèvements peuvent influencer des remontées salines au travers de biseaux salés. Ces derniers sont doublement influencés par le fait que la mer monte. Dans le même temps, la pression de prélèvement fait que, la nappe baissant et la mer montant, le biseau a tendance à pénétrer un peu plus haut. Sur ces nappes qui ont mis, pour certaines d’entre elles, plusieurs milliers d’années voire dizaines de milliers d’années à se constituer, l’enjeu est patrimonial. De nos décisions d’aujourd’hui, nous travaillons sur des échelles de temps qui sont de l’ordre du millier d’années. On pourrait reprendre des exemples sur le million d’années en parlant de nappes fossiles en Lybie, où les prélèvements conduiront à totalement épuiser des nappes qui ont mis des millions d’années à se constituer.

On voit que sur cet aspect-là, il ne faudrait pas laisser le sujet qu’aux seuls opérateurs – et je m’inclus dedans, bien évidemment. Mais il faut que ceux qui portent l’intérêt général – je pense évidemment aux élus, à l’Etat (qui lui est plutôt dans la production des normes et de la loi), mais aussi les collectivités territoriales – définissent les règles d’une gouvernance partagée, et pas simplement localisée à là où l’eau est consommée. L’enjeu est de pouvoir porter la territorialité du regard là où les milieux aquatiques sont en place – la GEMAPI doit y aider –, mais aussi plus largement sur des échelles qui deviennent régionales. Je fais le lien avec la région Occitanie qui, sous la présidence de Carole DELGA, a mis en place un plan d’intervention régionale pour l’eau à l’horizon 2040, couplé avec le SRADDET Occitanie 2040 pour justement apporter cette profondeur de champ et de vue, et en même temps conditionner les aides que la collectivité régionale est susceptible d’apporter à un certain nombre de pratiques de préservation des milieux aquatiques d’abord, ensuite de gestion responsable des ressources et de gestion responsable des usages – avec des mesures de modération, ce qu’on appelle dans le jargon des mesures conventionnelles et non conventionnelles. Tous ces éléments donnent des raisons pour être optimiste.

J’insiste aussi sur le fait qu’il ne faudrait pas considérer que l’eau est un enjeu avant tout pour la ville, parce que c’est là où se concentre la plupart des populations. L’eau est un enjeu territorial. Au niveau des campagnes, nous devons être en mesure d’apporter une ressource en eau de qualité suffisante pour un certain nombre de villages. Certains d’entre eux sont d’ailleurs aujourd’hui en difficulté parce que l’effet du changement climatique, qui nécessite des investissements élevés, ne permet pas toujours de trouver une surface économique d’intervention. En outre, si l’agriculture ne peut pas continuer à se développer, nous serons aussi dans des phénomènes de désertification liés par induction à des stress hydriques sur lesquels nous n’aurons pas été en mesure de répondre. Ces enjeux renvoient à des réactions sociales assez fortes, exprimées depuis plusieurs mois. La gestion collective, responsable et globale, avec une échelle de temps profonde et une échelle d’espace élevée – en région méditerranéenne, cela nous fait penser à Fernand BRAUDEL avec une approche presque civilisationniste –, doit nous amener à avoir cette vision de temps long et d’espace grand. A l’intérieur de ce temps long et de cet espace grand, on loge du temps plus court, des problématiques telles que la gestion des services d’eau au niveau des collectivités, et on peut concilier l’ensemble des phénomènes.

Un dernier point qui nous donne de l’espoir : ce sont les facteurs d’innovation. Certes, si on regarde aujourd’hui l’état des lieux, nous aurions un certain nombre de raisons à être pessimiste. Mais lorsqu’on regarde aussi les facteurs d’innovation, la capacité à mettre des compteurs intelligents – je ne parle pas de Linky, mais des compteurs de mesure d’eau –, la capacité à mettre une instrumentation qui permet de mieux suivre l’ensemble des processus, la façon dont on peut travailler sur de la résilience écologique et de l’analyse du cycle de vie sur des installations pour faire en sorte de recycler un maximum d’équipements, on peut réduire l’empreinte environnementale de nos activités et ainsi participer à une gestion plus durable, tout en satisfaisant la vie de l’ensemble de nos concitoyens. C’est un élément encourageant. J’évoquerai aussi l’intelligence artificielle, sur laquelle nous travaillons avec un certain nombre d’opérateurs, et prochainement dans le cadre de l’ANITI à Toulouse (une des quatre plates-formes retenues au niveau national), pour mettre en œuvre des dispositifs de *data scientism*, c'est-à-dire de gestion des données liées à l’eau, au travers d’approches apprenantes – ce que les Anglo-Saxons appellent le *deep learning* –, pour pouvoir mieux questionner l’ensemble des données et ainsi avoir des stratégies d’alimentation de nos algorithmes et de « prédiction » en quelque sorte des usages et de la réponse des milieux à ces usages qui soit améliorée. Il faut impérativement que nous puissions tous ensemble profiter au maximum de ces dispositifs, de la même façon que les collectivités, dans leurs cahiers des charges de délégation de service public, sont en mesure de demander qu’il y ait plus d’innovation apportée par leurs prestataires. Elles se feront un plaisir, parce qu’elles ont d’excellents laboratoires de recherche pour cela, d’amener cette technicité et cette intelligence au service du territoire. Il faut aussi pouvoir financer toutes ces actions. Je salue des expériences et des innovations de la Banque des Territoires, qui intervient notamment au travers de l’approche Aqua Prêt qui a été mise en place dans le Midi-Pyrénées, et qui justement offre la possibilité d’accompagner les collectivités et de reconnaître un territoire comme un écosystème. Dans un territoire, on trouve des milieux, des citoyens, des usages à satisfaire, mais aussi des secteurs économiques, du financement d’intérêt général comme la Banque des Territoires (sous l’impulsion d’Eric LOMBARD et Olivier SICHEL). C’est une raison d’être optimiste. Il y a un alignement des volontés pour faire en sorte d’aller plus loin, plus efficacement et surtout plus collectivement.

Ma dernière note sera pour le pôle de compétitivité Aqua-Valley, dont je salue le président dans la salle, Sylvain BOUCHER. Il est utile de se réunir entre scientifiques, organismes de recherche, responsables de collectivité territoriale, entrepreneurs pour ensemble confronter nos idées et nos points de vue. Croyez-moi, nous ne sommes pas toujours d’accord, mais c’est justement parce que nous ne sommes pas d’accord qu’il peut y avoir une confrontation féconde. C’est un petit peu comme les relations entre l’Allemagne et la France. La confrontation féconde est à la mode. C’est ricoeurien, paraît-il. Nous aussi, au sein du pôle Aqua-Valley, nous faisons preuve d’une confrontation féconde sur ces grands enjeux, pour lesquels nous sommes sur une partie à temps limité. Par rapport aux ressources en eau, à la qualité du milieu, à l’adaptation, il ne nous reste plus que vingt à trente ans au maximum pour pouvoir continuer le même style de vie que celui que nous avons aujourd’hui.

Frédéric BERETTA

Vous avez entendu le message, les jeunes là-haut ? Merci pour cette brillante intervention. Je vous propose des témoignages multiples et divers. Je vous en prie, la parole est à vous.

###### Témoignages

Une intervenante

Je suis élue dans une station de village qui s’appelle Le Mont-Dore. Cette station est située en Auvergne, au cœur du massif du Sancy, sur le territoire du Puy-de-Dôme. Sans eau, elle n’existerait pas. La station du Mont-Dore a une particularité : ses eaux sont très riches en silice. Nous sommes donc en premier lieu une station thermale. Entre les mois d’avril et octobre, la station multiplie sa population par dix, ce qui nous a amenés à bâtir des structures adaptées. Entre novembre et décembre, nous sommes un peu moins de 2 000 habitants. Quand la population est multipliée par dix, on est obligé de se poser les bonnes questions pour ne pas épuiser nos ressources.

Les eaux thermales du Mont-Dore sont réputées depuis le Vème siècle. Nous comptons aujourd’hui treize sources thermales, dont huit sont encore exploitées par les Chaînes Thermales du Soleil. Nos eaux thermales sortent à 44 degrés Celsius, et sont ensuite rejetées dans des canalisations pour eaux usées. Nous sous-traitons notre assainissement à un organisme qui s’appelle le SIVOM. Ce dernier garantit que la ressource est rejetée dans la Dordogne dans de bonnes conditions. Nous sommes en effet situés à la source de la Dordogne. Pour nous, il est très important que les eaux thermales soient déversées dans de bonnes conditions.

Comme je le disais, notre population est multipliée par dix pendant la période thermale. La garantie de la ressource est aussi assurée par l’ARS. Elle garantit que nous ne connaîtrons pas de tarissement de nos sources thermales. En effet, si tel était le cas, nous ne pourrions plus exploiter cette ressource très importante pour le tourisme. Nos infrastructures sont dimensionnées pour garantir cette qualité d’eau rejetée. Notre commune dispose d’un réseau de collecte, d’environ 20 kilomètres de linéaire gravitaire. Nous disposons de six déversoirs d’orage, de 103 installations d’assainissement non collectif et de 1 878 branchements d’eau potable. Le volume d’eau facturé en 2012 est de 187 216 mètres cubes, ce qui montre que le volume de touristes est assez élevé.

Outre le volet thermal, notre commune assure la production de neige. Le Mont-Dore est en effet une petite station de ski, avec 42 kilomètres de pistes et 110 canons à neige. Nous avons besoin d’eau pour faire fonctionner nos canons à neige. Ces derniers sont indispensables pour garantir l’ouverture de nos pistes. Compte tenu du changement climatique, nous sommes contraints de préparer nos pistes afin que l’enneigement naturel puisse perdurer le plus longtemps possible. Pour cela, nous disposons d’une réserve d’eau de 12 000 mètres cubes, en dérivation de la Dordogne. Une autre réserve permet de conserver un débit minimal. Il s’agit d’une obligation : nous ne pouvons pas assécher la Dordogne. Pour la saison hivernale 2018-2019, nous avons utilisé 80 000 mètres cubes d’eau, contre 110 000 mètres cubes dans la moyenne des six dernières années.

L’évolution climatique engendre un assèchement de nos ressources naturelles, au niveau du Sancy. Le sommet du Sancy enregistre en moyenne le passage de 4 000 touristes par jour. Nous avons besoin d’eau, ne serait-ce que pour alimenter le restaurant d’altitude. Depuis quelques années, cette alimentation pose problème. Cette année, nous mettons en place des toilettes sèches. En effet, nous n’avions plus assez d’eau pour approvisionner les toilettes. Le restaurant d’altitude conserve cette eau pour la vaisselle et autres lavages, et l’alimentation en eau potable est uniquement assurée en bouteilles. Cette évolution très récente nous interroge. Il faut savoir que l’Auvergne a été qualifiée en tant que « château d’eau de la France ». Aujourd’hui, les ressources demeurent importantes, mais elles sont très fragiles. Nous conduisons par conséquent des réflexions sur les économies d’eau, le contrôle des réseaux d’eau et toutes les problématiques en lien avec l’eau auxquelles sont généralement confrontées les collectivités.

Frédéric BERETTA

Merci. Une réflexion et une anticipation sur la gestion des problèmes de l’eau. Geneviève LAURENT, je vous invite à prendre la parole. Nous parlons d’aménagement et de stockage. Pour vous, je crois que le manque de stockage a été compensé par plusieurs projets, afin de répondre aux nécessités environnementales. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Geneviève LAURENT

Je suis satisfaite d’avoir entendu les intervenants. En effet, dans notre département de l’Ardèche, depuis les années 70-80, les collectivités se sont unies et ont travaillé ensemble pour une gestion de la ressource en eau, en plus des équipements hydroélectriques, et pour organiser un étiage de la saison du 15 juin au 15 septembre. Toutes ces actions sont organisées autour de deux équipements, le premier qui stocke 10 millions de mètres cubes d’eau et le second 12 millions de mètres cubes, pour un étiage maximum de 3,75 mètres cubes. Suivant les conditions climatiques, le dispositif est adapté. L’eau n’est pas gaspillée. Elle n’est pas envoyée dans la rivière lorsque ce n’est pas utile. Cette eau est importante pour les activités touristiques autour du canoë. Nous sommes en effet un territoire très touristique.

Cette gestion de l’eau est organisée par un Comité de gestion de ressource en eau, dans lequel siègent ERDF, l’EPTB, les élus et l’Etat. Nous avons créé un établissement public territorial de bassin (EPTB) pour l’ensemble du bassin versant Ardèche. Nous gérons ainsi l’eau de la façon la plus rigoureuse possible. Christine MALFOY, maire de Saint-Martin-d’Ardèche, est présente aujourd’hui à mes côtés. Saint-Martin d’Ardèche est la dernière commune des gorges de l’Ardèche. Ma collègue interviendra après moi.

Frédéric BERETTA

Une gestion à la fois rigoureuse et collégiale.

Geneviève LAURENT

Tout à fait. Nous disposons aussi d’un Comité local de l’eau (CLE), où siègent tous les partenaires classiques, qui s’assure que la ressource est gérée au mieux et évite tous les conflits d’usage. Il y a quelques années, quand le soutien d’étiage n’était pas au maximum, tous les loueurs de canoë nous appelaient et ne comprenaient pas pourquoi ils ne pouvaient obtenir l’eau nécessaire à leur activité. Il a fallu faire preuve d’une grande pédagogie. Aujourd’hui, si la ressource en eau ne permet pas le soutien d’étiage, ils ne disent rien parce qu’ils sont conscients des limites.

L’EPTB regroupe onze communautés de communes sur tout le bassin versant de l’Ardèche. Ces communautés de communes ont confié à l’EPTB la compétence GEMAPI, pour que la gestion soit homogène sur l’ensemble du versant. Nous sommes aussi situés sur des pentes cévenoles, avec des orages parfois très violents. Nous subissons des inondations à l’automne et parfois en été. Je me félicite qu’en Ardèche, nous ayons su travailler ensemble depuis très longtemps. Nous ne sommes pas si en retard que ça. Nous gérons l’eau le mieux possible.

Si vous le permettez, je passe la parole à Christine.

Frédéric BERETTA

Merci pour votre témoignage. Anticiper plutôt que subir. Merci, Madame le Maire.

Christine MALFOY

Merci de me donner la parole. Merci Geneviève. J’ai la chance d’être à l’extrême aval de ce bassin versant de l’Ardèche, qui fait quand même 2 500 kilomètres carrés. Sur ce bassin versant, d’abord les communes, puis les communautés de communes se sont organisées. Je voudrais revenir sur l’enjeu de la gouvernance parce que c’est très important. Les communes et les communautés de communes se sont donc engagées et ont décroché le premier contrat de rivière de France. Grâce à cela, elles ont pu organiser le soutien d’étiage. Il faut préciser que la rivière Ardèche peut connaître des crues de 21 mètres et 7 000 mètres cubes/seconde à la sortie, ou péniblement 8 mètres cubes quand l’étiage est géré grâce au barrage d’EDF.

Derrière cette gestion de l’eau, figurent évidemment des enjeux majeurs. Le premier est l’alimentation en eau potable. L’Ardèche compte très peu de puits et forages. Nous prélevons beaucoup en nappe superficielle. Le deuxième enjeu est l’irrigation. Il y a également toutes les activités de loisirs. Environ deux millions de personnes se rendent sur ce bassin versant avant tout pour se baigner. Pour nous, l’eau est la pépite du tourisme du Sud-Ardèche. La deuxième pépite est l’agriculture. Deux pépites sur un bassin versant, cela reste compliqué à gérer, d’autant que nous multiplions également notre population par dix au moment où nous avons aussi besoin d’arroser. C’est un vrai problème.

Par ailleurs, nous parlions de GEMAPI. A Saint-Martin-d’Ardèche, le 9 août, 300 millimètres de pluie sont tombés en trois heures. Nous avons été bien arrosés. Cela signifie également une grosse crue, des phénomènes de ruissellement majeurs. Personne ne peut canaliser de telles pluies. Chez nous, il pleut rarement. Mais quand il pleut, il pleut trop. Il faut donc que collégialement, nous montions le niveau d’acculturation des élus sur la question de la politique de l’eau. Je veux vraiment que l’on lie petit cycle et grand cycle. Aujourd’hui, on a l’habitude, au travers des syndicats d’eau potable et éventuellement des communautés de communes qui ont été précurseurs comme la mienne, de parler du petit cycle. Quand on parle de petit cycle, on n’a jamais de problème de financement. Tout le monde est d’accord pour poser un tuyau, on trouve toujours un fonds de l’Etat. Quand on parle du grand cycle, c’est plus compliqué à financer.

Frédéric BERETTA

Cela a un caractère exceptionnel. On se dit qu’on verra plus tard.

Christine MALFOY

Voilà, c’est un peu plus difficile. Le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, dans lequel j’ai la chance de siéger, avait réalisé une étude sociologique sur les élus de l’eau (âge, niveau d’études, etc.). Cela reste une niche. Il faut encore gagner l’acculturation sur ces sujets. Je me retourne vers les jeunes qui sont présents. Evidemment, ils feront la passerelle. Malheureusement pour eux, ils entendront parler dans les dix prochaines années du dérèglement climatique. J’espère qu’il ne sera pas trop tard. J’invite tous les élus actuels à sensibiliser leurs futurs collègues qui seront élus en 2010 à la politique de l’eau. Je les invite à envoyer dans les structures de gouvernance des personnes qui sont vraiment passionnées et qui ont à dire sur le petit et le grand cycle de l’eau. Merci.

Frédéric BERETTA

Merci pour votre témoignage. Nous avons parlé ce matin de solidarité entre l’amont et l’aval. Vous êtes réellement dans le sujet, avec une vision prospective depuis très longtemps.

Geneviève LAURENT

Tout à fait. Cela permet de développer la solidarité de l’amont à l’aval, de l’urbain au rural, et de la montagne à la vallée.

Frédéric BERETTA

Je n’ai plus rien à dire, Madame le Maire. Merci.

Je voulais savoir si Thierry COURBON était avec nous. Vous êtes directeur technique de F-REG, une startup basée à Antibes. Je crois que vous fabriquez des vannes intelligentes d’autorégulation.

Thierry COURBON

Nous essayons de les rendre intelligentes. Face à l’imperméabilisation des sols et au changement climatique, les ruissellements urbains sont de plus en plus fréquents. F-REG a eu une idée : utiliser le patrimoine existant pour réguler les débits. Nous donnons ainsi de l’intelligence au réseau, en effectuant une étude sur le périmètre du réseau. L’idée est de mobiliser le volume disponible du réseau pour lui permettre d’absorber les pics de débit. Nous freinons les débits dans les collecteurs d’assainissement, pour absorber les pics, éviter la saturation de la station, obtenir un meilleur traitement et éviter ainsi la pollution des plages.

Frédéric BERETTA

Pollution des plages, pollution des rivières, pollution des lacs. Une gestion intelligente permet de préserver la ressource, notamment dans le cadre du développement d’activités touristiques ou de loisirs.

Thierry COURBON

Ce n’est pas possible sur tous les évènements pluvieux, car les collecteurs ne sont pas dimensionnés pour accepter certains débits. Mais l’idée est de réaliser le minimum de travaux et de permettre au réseau de s’adapter aux évolutions du changement climatique.

Frédéric BERETTA

Merci pour votre témoignage. Je voudrais terminer avec Nicole VILLARD, maire du Boulou. Pouvez-vous lui passer un micro ? Je sais que vous aussi avez mené une longue réflexion et une analyse depuis plus de dix ans, sur votre territoire du Boulou, dans les Pyrénées-Orientales. Sur quoi a débouché cette réflexion ?

Nicole VILLARD

J’aurais aimé intervenir après les deux personnes de l’Ardèche, car notre réflexion est totalement complémentaire de ce qu’elles accomplissent. Nous sommes dans la sensibilisation à la préservation de l’eau. Merci pour le travail que vous accomplissez.

La réalisation que nous avons entreprise sur notre commune a demandé dix ans, pour aboutir à l’ouverture de notre Maison de l’Eau et de la Méditerranée. Pourquoi un tel projet ? Tout d’abord, c’était un objectif territorial. Il fallait redynamiser le centre-ville, il fallait capter les touristes, il fallait trouver une nouvelle attractivité, et surtout offrir une nouvelle destination culturelle. Comment atteindre ces objectifs ? L’eau nous est apparue comme une évidence. L’eau est inscrite dans l’ADN du Boulou. Nous sommes une station thermale. Nous sommes traversés par une rivière qui s’appelle le Tech, une des plus grandes rivières des Pyrénées-Orientales. Nous avons aussi la proximité avec l’or bleu de la Méditerranée. L’eau est vraiment inscrite dans notre ADN.

Frédéric BERETTA

On pourrait dire que l’eau coule dans vos veines.

Nicole VILLARD

Complètement. Une ville d’eau comme Le Boulou devait célébrer dignement cette ressource vitale. Nous avons envisagé de nous doter d’un équipement qui corresponde à un concept innovant et futuriste. J’ai amené une clé pour présenter notre établissement, mais je ne sais pas si vous aurez le temps de passer le film après mon intervention.

Frédéric BERETTA

Cela dépend de la durée du film.

Nicole VILLARD

Deux minutes.

Frédéric BERETTA

Vous pouvez nous confier la clé.

Nicole VILLARD

Je termine mon propos. Le principal dessein de cet équipement était de poser un acte militant fort sur la nécessaire préservation de l’eau et de cette ressource vitale. Cet espace se présente en trois niveaux, où l’eau est appréhendée sous toutes ses formes. Il permet de prendre conscience, de manière ludique, des enjeux planétaires de la préservation et de la sauvegarde de l’eau. Il participe à une grande sensibilisation du public, en particulier des jeunes. J’invite d’ailleurs les écoles de La Grande-Motte à venir jusqu’au Boulou. Vous pourrez découvrir un espace de sensibilisation pour les publics jeunes sur les enjeux de l’eau, à travers des espaces ludiques et surtout une salle pédagogique. Je remercie la Fondation Veolia parce qu’elle nous a permis de nous doter d’un équipement haut de gamme, avec l’acquisition d’un microscope d’une valeur de 30 000 euros.

Frédéric BERETTA

Nous devons terminer, Madame le Maire. Je suis désolé.

Nicole VILLARD

Nous ne nous adressons pas uniquement aux publics jeunes. Nous entretenons aussi des relations avec l’Université de Perpignan et la population scientifique de Perpignan. Nous n’avons pas réalisé ce projet tout seuls. La communauté de communes a été le maître d’ouvrage, pour un projet qui représente tout de même 4,5 millions d’euros d’investissement. La commune assure le fonctionnement à hauteur de 250 000 euros par an. C’est un investissement majeur. Il a fallu faire preuve d’une grande volonté politique pour le mener à bien, et surtout d’une énergie sans faille.

Frédéric BERETTA

Ce n’est pas ce qui vous manque…

Nicole VILLARD

Je ne pense pas. J’ai la voix un peu fatiguée, mais je suis là pour témoigner. Si vous pouvez diffuser notre petit film, je vous en remercie.

Frédéric BERETTA

Nous pouvons lancer la vidéo. Merci à vous, Madame le Maire, pour votre témoignage. Je vais demander à l’animateur et aux jeunes de descendre. Nous vous laisserons conclure cette table ronde sur l’or bleu.

*Un film est projeté.*

Frédéric BERETTA

Merci, c’était une très belle vidéo. Maintenant, les jeunes, c’est à vous. C’est vous qui allez conclure. Nous allons vous demander de prendre le micro. Je voudrais quand même donner les noms et prénoms de ces jeunes : Gylia VIDAL, Aimy WAGNER, Alessandro BOUSSIRON, William WAGON et Victor DAVIDOU. Ils sont encadrés par Guillaume FELICES, Chef de service des Affaires Scolaires et animateur référent du Conseil Municipal des Jeunes.

Nous avons parlé de l’eau. Nous avons évoqué ce sujet à la fois dans sa dimension inquiétante et rassurante. De nombreux témoignages ont été apportés. Vous avez vu que les élus s’occupent et se préoccupent de cette ressource naturelle. Quel est votre regard, après ce que vous avez entendu cet après-midi ? Etes-vous inquiets ou rassurés ? Avez-vous un message à nous faire passer, à notre génération d’adultes soi-disant responsable ?

Une élue du Conseil Municipal des Jeunes

L’eau est un élément vital et nous, nous la polluons. On devrait s’y mettre tous ensemble pour préserver l’eau. Et puis j’ai une question à vous poser, Mesdames et Messieurs. Trouvez-vous normal d’avoir de l’eau potable dans vos toilettes ? Non.

Frédéric BERETTA

Cela calme, n’est-ce-pas ?

Un élu du Conseil Municipal des Jeunes

L’eau est très polluée, surtout dans les océans. Vous vous rendez compte qu’il y a un septième continent fait de plastiques et de déchets ? Notre port à La Grande-Motte est rempli de déchets, plein de mégots, plein de plastiques. Si les poissons les mangent et que nous les achetons au supermarché, nous mangeons en quelque sorte du plastique.

Frédéric BERETTA

C’est bien vrai. Madame la Secrétaire Générale, pouvons-nous prendre l’engagement devant les enfants de ne plus avoir de bouteilles et de gobelets en plastique sur les tables ? L’engagement est pris. Merci.

Une élue du Conseil Municipal des Jeunes

Je pense que l’eau est un énorme souci et que tout le monde devrait en prendre conscience. A ce stade, nous ne devons plus agir mais changer. Vous ne réalisez peut-être pas, mais l’eau représente deux tiers du globe. Les océans et les mers sont remplis de déchets, cartons, plastiques, polystyrènes. Pensons à la planète. Pensons à notre présent. Pensons à notre futur. Pensons à notre famille, nos proches, nos amis et nos enfants. Pensons avant d’agir.

Frédéric BERETTA

Merci.

Un élu du Conseil Municipal des Jeunes

L’eau est une ressource épuisable. Un être humain utilise à peu près 200 litres d’eau par jour. C’est beaucoup. C’est trop. Voilà, j’ai fini.

Un élu du Conseil Municipal des Jeunes

Pour nous, les animaux et le reste de la planète, l’eau est très importante. C’est pour cela qu’il faut la préserver. Sinon, nous perdons une majeure partie de la planète. C’est pour cela qu’il faut préserver l’eau.

Frédéric BERETTA

Merci à vous toutes et à vous tous. Bravo pour votre présence et pour avoir été à l’écoute de tout ce qui s’est dit aujourd’hui. Merci pour les messages que vous venez de nous délivrer. Nous venons de prendre un bon coup derrière la tête. Cela ne fait pas de mal de temps à autre. Merci Mesdames et Messieurs d’avoir participé à cette table ronde. Nous aurions pu discuter pendant des heures, tellement le sujet est important et très intéressant. Merci à vous toutes et à vous tous d’être restés avec nous cet après-midi.

Je vous rappelle que ce soir aura lieu le dîner à la plage de la Dune. Je crois que des navettes sont prévues pour celles et ceux qui sont inscrits. Non, vous y allez à pied. Le dîner aura lieu au Yachting Club, à 20 heures 30. Nous nous retrouvons demain matin ici. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.

## Journée du 17 mai 2019

## Le tourisme de demain se construit aujourd’hui

##### Introduction

### Philippe SUEUR

#### Président de l’ANETT

Bonjour. Je comprends que tous les participants au congrès ne soient pas présents dans l’auditorium, mais je vous propose de reprendre nos travaux. Je remercie tout particulièrement les représentants de la DGE, fidèles à nos rencontres, et qui ne pratiquent pas la langue de bois. Nous avons sélectionné ce matin deux thèmes afin de répondre à vos interrogations. Le premier est celui d’un tourisme dont la promotion est assurée par sa dimension institutionnelle : les stations classées. Le classement en station, quoique centenaire et apparemment « passéiste », est un outil dont nous avons toujours besoin. C’est une labellisation. Il est toujours gratifiant de voir une ville ou un site classés par l’UNESCO, et plus généralement de voir patrimoines reconnus. Être une station classée est à la fois une reconnaissance et une garantie. La procédure de classement est longue et les critères de sélection sont nombreux. Ils ont été allégés et modifiés. On nous promet pour 2021 une évolution, voire un bouleversement. Ce que nous ne pouvons concéder, c’est un déclassement. Je joue un peu ici sur les mots, mais dans la hiérarchie des normes, à laquelle nous sommes extrêmement attachés en droit français, nous avons besoin d’être reconnus d’une part, et d’avoir une capacité d’unité dans les procédures, les traitements et les instructions d’autre part. Nous en discuterons tout à l’heure.

La deuxième table ronde de la matinée sera consacrée aux financements. Ils incluent bien entendu le financement institutionnel comme la taxe de séjour. Les évolutions de la collecte sont contenues dans son principe, sur lequel nous pouvons nous interroger. La taxe de séjour me fait parfois penser à la taxe d’apprentissage : la collecter est positif, l’affecter peut susciter des doutes de « dispersion ». Nous devrons peut-être discuter ce point, au-delà des techniques de sa collecte et de sa garantie. Nous comptons dans la salle de grands partenaires, comme la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires, qui ont toujours accompagné l’ANETT. Nous nous situons à la fois ici dans l’ingénierie touristique et dans la construction des modèles de financement, que les spécialistes présents pourront détailler.

Je vous souhaite une bonne matinée. Elle s’achèvera entre 12 heures 15 et 12 heures 30. Stéphan ROSSIGNOL et moi-même diront quelques mots pour répondre à l’usage institutionnel. Le ministre nous a fait une très belle surprise hier soir en annonçant que l’ANETT figurerait désormais au Comité Interministériel du Tourisme qui se déroule en ce moment même.

Frédéric BERETTA

Merci, Monsieur le Président. J’appelle maintenant les intervenants de la première table ronde à nous rejoindre.

##### Table ronde : Quelle visibilité pour les stations classées de demain ?

###### Un nouveau classement des stations : Est-ce une réponse pour demain ? Comment les valoriser ?

### Frédéric BATTISTELLA

#### Adjoint au chef du Bureau des destinations touristiques – Direction Générale des Entreprises

Tout d’abord, je remercie l’ANETT et son président de convier chaque année la DGE à votre congrès. C’est un événement que nous ne prenons pas à la légère. Nous avons l’habitude de travailler avec l’ANETT toute l’année « en chambre ». De nombreux travaux ont été engagés en 2018 et en 2019. Néanmoins, pour nous, ce congrès est un moment très important, car on ne travaille plus seulement sur des dossiers. On recueille les témoignages de ce qui arrive sur le terrain, auxquels on n’a pas accès depuis Paris. Nous revenons chaque année avec plaisir, même si nous nous faisons parfois un peu chahuter. Nous sommes aussi là pour ça.

Cette année encore, de nombreuses évolutions concernent les stations classées. Vous avez sélectionné le thème « quelle visibilité pour les stations classées demain ? ». La question est importante, car elle abrite de réels enjeux, passés et à venir. J’articulerai mon intervention en trois moments. Je commencerai par exposer le bilan des actions accomplies. Il est intéressant de pouvoir apprécier le travail effectué ces dernières années. En un deuxième temps, nous examinerons si 2019 est une année charnière pour les stations classées. Enfin, je présenterai les pistes d’avenir.

* + 1. Bilan des stations classées

Le 1er janvier 2018 marquait la fin du dispositif transitoire. Quel bilan peut en être établi un an après ? Le recul peut sembler faible, mais nous avons recueilli de nombreuses informations. Depuis la réforme de 2006, 394 communes ont été classées, soit une moyenne de 35 dossiers par an. Si nous examinons dans le détail la répartition annuelle, nous observons que les classements se sont concentrés sur la fin de l’année 2017 et au début de l’année 2018. L’année 2019 a également commencé à un rythme soutenu, puisque nous comptons déjà 28 dossiers début mai.

La date butoir du 1er janvier 2018 a fortement impacté l’activité. Entre décembre 2017 et janvier 2018, 72 dossiers ont été classés. Le premier événement était la fin du dispositif transitoire mis en place par la loi du 14 avril 2006 : les anciennes stations classées qui ne faisaient pas renouveler leur classement le perdaient. L’article 109 de la loi Montagne et l’article 104 de la loi de Finances 2018 ont favorisé la mise en place de dispositifs d’accompagnement permettant aux communes de se faire reclasser.

96 classements ont été effectués au total en 2018. Les pics observés certains mois n’ont pas de signification particulière. Ils signifient simplement que des dossiers ont été traités de façon groupée par le Gouvernement. Quoi qu’il en soit, 2018 a été l’année durant laquelle le plus grand nombre de classements a été effectué.

Sur les 394 stations classées, 315 sont des anciennes stations classées. Or, on comptait auparavant 537 stations classées. En d’autres termes, 222 communes n’ont pu se faire reclasser, ce qui représente un taux de 41 %, relativement élevé. La première raison de ce phénomène est sans doute le durcissement des critères de classement. Par ailleurs, certaines communes n’avaient peut-être plus le niveau pour être reclassées. Je rappelle que les premiers classements datent du début du vingtième siècle. Le premier classement a été effectué en 1912. À l’origine, les classements étaient effectués à vie. Troisièmement, les pratiques touristiques ont changé. Il est possible que certaines communes n’aient pas pu se mettre à jour.

Un élément intéressant du bilan est qu’il recense 79 nouvelles stations classées. Cela signifie que le durcissement des critères issus de la loi du 14 avril 2006 n’a pas empêché un certain nombre de communes d’entrer dans le dispositif. Un taux de 20 % n’est certes pas suffisant, mais nous sommes très attachés à ces communes nouvellement classées.

L’examen de la répartition par région révèle que 77 % des stations classées sont réparties sur cinq grandes régions, dont l’Occitanie. On pourrait également inclure la Normandie et le Grand-Est, mais les communes se concentrent essentiellement sur cinq régions. Il conviendrait d’examiner pourquoi certaines régions ne peuvent pas atteindre le classement. Il existe des lieux touristiques partout en France.

Nous notons une sous-représentation des territoires et des collectivités d’outre-mer. Le premier classement concerne Saint-Paul à la Réunion. On peut regretter qu’il n’y ait pas suffisamment de stations classées aux Antilles. Il s’agit pourtant de hauts lieux touristiques français. Ces régions posent problème.

Si l’on entre dans le détail des stations classées, toutes les strates démographiques sont représentées. La répartition semble globalement assez homogène. On observe toutefois une majorité de petites communes : 55 % des stations classées sont des communes de moins de 5 000 habitants. Cela a un impact sur la perception directe des droits d’enregistrement pour ces communes, qui constitue un critère des stations classées. Je rappelle que les communes de plus de 5 000 habitants perçoivent et les communes de moins de 5 000 habitants sont inscrites dans un fonds de péréquation départemental. Dès l’instant où elles sont classées, elles perçoivent les droits. Pour peu que le marché immobilier de la commune soit dynamique, les rentrées budgétaires sont importantes pour la commune.

Les communes qui souhaitent engager une procédure de classement en station doivent bien examiner en amont si le classement leur permettra d’obtenir la perception directe d’une part, et si celle-ci s’avèrera bénéfique pour elles d’autre part. J’apporte la précision, car jusqu’à présent, le classement en station s’est avéré négatif dans un cas. La commune a perdu de l’argent en percevant directement les droits d’enregistrement. De manière générale, une étude doit être menée au préalable lorsqu’on vise le classement. Le fonds de péréquation étant plus important, la part de ce fonds peut être éventuellement plus importante qu’en perception directe. Dans le cas que j’évoque, le marché immobilier était sans doute atone ou nul, je n’en sais rien. Nous n’avons identifié qu’une situation de ce type, mais c’est un point d’attention à signaler aux communes candidates au classement.

* + 1. 2019 : une année charnière ?

2019 pourrait être une année charnière, car plusieurs événements sont venus modifier le fonctionnement du classement. Lors du Conseil Interministériel du Tourisme du 19 juillet, le Gouvernement a décidé de moderniser les critères de classement sous deux angles : l’amélioration des services rendus aux usagers et l’allègement des procédures de classement pour les collectivités et les services de l’État. La décision s’est traduite par l’arrêté paru le 16 avril 2019, modifiant l’arrêté du 2 septembre 2008. Cet arrêté est le résultat d’un travail conjoint avec l’ANETT, notamment effectué l’année précédente. Nous avons organisé de nombreuses réunions afin de parvenir à un véritable travail collaboratif. Nous avons établi un corpus de critères qui répondaient à la fois au tourisme d’aujourd’hui et à la commande initiale de simplification.

La simplification porte d’abord sur le nombre de critères, qui a décru de 45 à 23. Une première évolution notoire est la modification des modalités de calcul des hébergements. Par exemple, nous observions que bien souvent, des communes ne respectaient pas le critère de 40 % d’hôtellerie classée. Ce critère est abandonné. Auparavant, deux types d’hébergement étaient requis, avec deux niveaux différents. Désormais, quatre types d’hébergement sont envisageables, mais pas nécessairement de l’hôtellerie classée. Une commune peut avoir un hôtel non classé et répondre au critère de l’hébergement. En revanche, le critère de 70 % d’hébergements classés sur l’ensemble de la commune demeure valable. Nous pensons qu’il serait possible pour certaines communes d’entrer dans la procédure de classement.

Une autre simplification importante est l’abandon des choix thématiques, qui sont remplacés par des critères optionnels : sur une dizaine de critères, la commune devra répondre à cinq d’entre eux. Il existe d’autres critères, tels que la justification de la desserte des transports publics, qui ont été allégés. Bien souvent, la réponse à apporter est « oui » ou « non ». Nous avons tenté de simplifier le dispositif en nous mettant à la place d’un tourisme arrivant dans une commune, en nous demandant ce qu’il a envie d’y trouver.

Certains nouveaux critères peuvent sembler plus exigeants. Par exemple, la commune doit offrir au moins deux accès gratuits à internet. Nous avons estimé que deux accès ne semblaient pas inabordables. Nous avons également tenté d’identifier les services de proximité importants. L’un d’eux est la présence d’une pharmacie. Le touriste peut toujours avoir besoin d’acheter une crème ou un médicament. L’offre de sanitaires a également été examinée. Nous avons proposé un nombre de sanitaires proportionnel au nombre d’unités de capacité d’accueil de la population touristique. La commune devra compter au moins deux sanitaires par tranche de 5 000 unités. Plus la commune disposera d’une capacité d’accueil importante, plus le nombre de sanitaires devra être élevé. Certains critères demeurent, comme l’office de tourisme de catégorie 1. Ce critère correspond à une exigence d’accueil de la population touristique.

Après la simplification, la deuxième étape serait la déconcentration. J’ai bien entendu votre propos initial, Monsieur le Président. Ce que je vais dire va donc peut-être heurter. Nos chargés de mission dans les DIRRECTE ont été supprimés. Telle n’était pas notre volonté. Nous avons pris acte de la situation. Néanmoins, cette évolution soulève une question immédiate : qui assurera l’instruction ? Jusqu’à présent, l’instruction des dossiers était effectuée par les chargés de mission, avant qu’ils nous les transmettent en central au ministère pour la procédure de classement. La solution envisagée est la déconcentration vers les préfectures. Nous n’avons pas identifié d’autre solution en l’état actuel des choses. Certes, ce choix n’est pas définitif et fera l’objet d’arbitrages. Le premier obstacle consiste à trouver un vecteur législatif. Cela ne se fera pas sans difficulté, compte tenu des « embouteillages » observés au niveau des projets de loi. En l’absence de vecteur législatif, la procédure demeure inchangée.

Dans l’immédiat, nous n’avons plus de chargés de mission DIRECCTE, alors que des dossiers continuent à nous parvenir. Une estimation effectuée auprès des services déconcentrés indique que trente à quarante dossiers pourraient encore remonter en 2019. Ils devront, d’une façon ou d’une autre, être instruits dans le délai de douze mois prévu par la loi. Nous devrons mettre en place une solution transitoire.

Quoi qu’il en soit, si une procédure de déconcentration est engagée, on devra évoluer du décret à l’arrêté préfectoral, auquel j’ai bien compris que vous étiez opposé. Nous pouvons toujours nous demander si ce passage du décret à un arrêté de classement est, comme vous l’avez indiqué, un « déclassement ». Nous n’estimons pas que ce soit le cas. En revanche, si nous entrons dans une procédure d’arrêté préfectoral, deux éléments devront être mis en œuvre. Le premier est un accompagnement en amont, auparavant assuré, certes un peu par l’ANETT, mais aussi par les DIRECCTE. Désormais, étant donné que nous n’avons plus les DIRECCTE, l’ANETT devra sans doute jouer un rôle plus important dans le pré-établissement du dossier. Le deuxième élément sera l’action de la DGE. Elle consistera d’abord en un accompagnement des préfectures. Nous envisageons d’ores et déjà la mise en place de formations et de guides méthodologiques. Nous répondons également par téléphone aux sollicitations des préfectures, qui commencent à beaucoup nous occuper.

Toutes ces responsabilités devront être prises afin que la déconcentration soit optimale et se fasse réellement au service des collectivités et des communes qui solliciteront le classement.

* + 1. Quel avenir pour les stations classées ?

L’intitulé peut sembler un peu prétentieux, mais je tenterai d'exposer quelques pistes susceptibles d'être explorées afin d’obtenir davantage de visibilité. Il est bon qu’une station soit classée, mais est-elle visible par le touriste ? En d’autres termes, vient-il dans une commune parce qu’elle est classée ? Aucune étude n’a été menée à ce sujet. Nous n’avons pas non plus examiné une commune classée à un moment donné, puis reprise dix à douze ans plus tard, afin de déterminer si la fréquentation a augmenté après le classement. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce point. A priori, les touristes viennent dans une commune en fonction d’un certain nombre de critères qui leur sont propres.

Le panonceau est-il important pour informer ? Je rappelle qu’il est obligatoire à l’entrée des communes classées. J’ai examiné un certain nombre d’entrées de communes classées sur Google. Je n’ai pas vu beaucoup de panonceaux. Peut-être ne sont-ils pas placés au bon endroit. Le panonceau obligatoire est-il un gage de notoriété ? Cela est difficile à dire. Sur certains labels, il est un signe de reconnaissance et pourrait donc être un gage de notoriété.

Par ailleurs, on peut s’interroger sur l’efficacité de la communication sur le statut. Induira-t-elle une hausse de la fréquentation ? Je n’ai pas de réponse à apporter sur ce point, mais la question pourra être approfondie.

La station classée n’est pas un label, elle est une distinction d’État. Je souligne néanmoins la multiplication des labels. Sur les « 394 stations classées, j’ai recherché celles qui détiennent d’autres labels. 21 % possèdent le label « ville et pays d’art et d’histoire », 18 % jouissent du label « famille plus », 12 % affichent le label « station verte ». Enfin, 66 % des communes classées détiennent le label « ville et village fleuris ». Cela soulève des questions.

J’ai consulté une étude parue en 2015 sur la connaissance des labels. La question posée était « connaissez-vous les labels suivants ? ». L’étude montre que le label « ville et village fleuris » est connu par 80 % de la population. Les autres labels « plus beaux villages », « pavillon bleu », « classement UNESCO », « village étape », « les grands sites de France », « les villes et pays d’art et d’histoire » et les « stations vertes », ne sont pas connus. Le statut « station classée » n’a pas été indiqué dans l’étude, car encore une fois, il ne s’agit pas d’un label, mais s’il avait été inclus dans le panel, je ne suis pas certain qu’on aurait atteint un taux aussi élevé que pour les « villes et villages fleuris ». Les villes et villages fleuris sont parvenus à développer une communication efficace sur leur label. Le label « pavillon bleu » est connu à 36 %. Lorsqu’en chaque début d’été, la carte de France présentée à la télévision montre les communes labellisées, cela a un impact en termes de communication. Lorsqu’un touriste se rend dans une station littorale et s’aperçoit qu’elle bénéficie du label pavillon bleu, il est satisfait. La connaissance et la prise en compte du classement ne pourra s’obtenir qu’au moyen d’une communication efficace.

2019 sera peut-être aussi une année charnière en raison des annonces présidentielles formulées à la suite du grand débat. Le Président souhaite un nouvel acte de décentralisation pour les collectivités. Le Premier ministre devrait en présenter les contours d’ici le mois de juin. Nous ne savons pas quel en sera l’impact sur les collectivités, sur les communes et sur les stations classées. Selon la nature de l’annonce, le thème du congrès de l’année prochaine est peut-être déjà tout trouvé. Je vous remercie.

Frédéric BERETTA

Nous allons sûrement entendre des questions de la salle. Mais au préalable, nous allons entendre deux maires.

###### Témoignages

Lydie DEMENÉ, vous avez obtenu le premier classement de votre commune le 15 février 2017. Que vous a-t-il apporté en termes d’image, de communication et de notoriété ? Quel a été son impact sur la population locale et sur les visiteurs ?

### Lydie DEMENÉ

#### Maire de Port-des-Barques, Charente Maritime

Il s’agit de mon premier mandat. Lorsque j’ai été élue en 2014, je me sentais toute petite et quelque peu « noyée » entre l’île de Ré, l’île d’Oléron, l’île d’Aix, La Rochelle, Royan et Rochefort. La Charente-Maritime est un département très touristique. Je me suis donc interrogée sur les moyens de montrer que nous existons. Notre commune compte 1 800 habitants. Nous avons énormément de beauté autour de nous. Avec notre île, nous disposons d’une richesse patrimoniale extraordinaire, notamment la faune et la flore. Nous accueillons également du tourisme « vert », écoresponsable. Nous sommes vraiment tournés vers l’écologie et il était indispensable d’identifier un vecteur d’attractivité supplémentaire. Nous nous sommes réunis avec les élus et mon directeur général des services afin de réfléchir à la question. Nous étions déjà une commune touristique et il fallait devenir une station de tourisme. Nous avons alors engagé la démarche. Le travail s’est avéré très long et difficile, car il fallait collecter de nombreuses données. Néanmoins, la recherche fut très intéressante. J’ai vu que les données à collecter sont désormais moins nombreuses.

Afin de devenir plus attractifs, il était également nécessaire de labelliser la commune. Lorsque nous avons obtenu ce label, tous les hébergeurs de la commune sont venus me remercier, car les populations de touristes avaient sensiblement augmenté. J’insiste vraiment pour que la mesure demeure un décret ministériel, et ce pour une raison simple : des arrêtés préfectoraux, nous en recevons régulièrement. Le décret ministériel porte un nom bien précis et il est très important.

Les habitants sont fiers d’appartenir à une station de tourisme, mais ils ne savent pas exactement ce que c’est. J’ai dû préciser que nous étions une station balnéaire, et que cela s’appelait désormais station de tourisme. Ils ont alors compris et se sont réjouis de ce statut. Les habitants sont fiers de représenter leur commune et d’accueillir des touristes.

Frédéric BERETTA

Le classement est pour vous un élément d’attractivité. Le témoignage de vos hébergeurs confirme une augmentation de la fréquentation touristique, et donc du chiffre d’affaires. Le classement est également un outil marketing pour la destination touristique.

Lydie DEMENÉ

Absolument.

Frédéric BERETTA

Vous avez mentionné la perspective de mener un travail collectif, étant donné que vous êtes entourés de lieux touristiques importants et mondialement reconnus. En somme, en tant que « Petit Poucet », vous avez décidé de jouer dans la cour des grands et vous en faites aujourd’hui partie sur ce territoire élargi.

Lydie DEMENÉ

En effet. Le classement est une grande fierté pour nous, élus. Nous observons également une réelle reconnaissance au sein du département, qui est fier de compter une nouvelle commune classée station de tourisme. Je ne dispose pas encore d’un recul suffisant, car nous n’avons été classés qu’en 2017, mais les hébergeurs sont déjà très satisfaits.

Frédéric BERETTA

Vous avez évoqué un travail long et fastidieux de recueil des données. Ceux qui l’ont mené savent ce qu’il représente. Le travail en commun et la transversalité ont été évoqués hier. J’imagine que vous avez dû faire travailler un certain nombre de services et de personnes associées sur le territoire.

Lydie DEMENÉ

Nous sommes une petite commune et je ne compte pas beaucoup de personnel. Néanmoins, j’ai à mes côtés un directeur général des services extrêmement compétent, avec sa collègue. Nous avons également reçu l’aide d’un agent de la communauté d’agglomération Rochefort Océan, en charge du tourisme. Je souligne que le travail de collecte et des données a été effectué en interne. Nous n’avons pas recouru à un bureau d’études, ce qui a permis d’importantes économies. Je remercie l’ANETT, qui se trouvait aussi à nos côtés. Si nous avions le moindre problème, nous pouvions contacter l’Association.

Frédéric BERETTA

Il est important de souligner le travail mené par l’ANETT en tant que force d’appui des élus locaux. Nous avons le sentiment que l’obtention du classement a été globalement facile, mais j’imagine que vous avez dû rencontrer quelques difficultés. Pourriez-vous nous en parler ?

Lydie DEMENÉ

La plus grande difficulté a consisté à collecter toutes les données. Afin de prouver que nous étions une commune dynamique, nous devions récolter les données relatives aux animations, effectuer des recherches auprès de tous les hébergeurs et justifier plusieurs types d’hébergement. La démarche a été fastidieuse, elle a pris beaucoup de temps.

Frédéric BERETTA

Ce travail vous a-t-il permis d’identifier certains manques sur le territoire avant le dépôt du dossier ?

Lydie DEMENÉ

Oui, nous avons repéré plusieurs lacunes, notamment en ce qui concerne les sanitaires, mentionnés dans les nouveaux critères. Compte tenu de la loi littorale et des autres réglementations en vigueur, il est devenu extrêmement compliqué de faire installer ne serait-ce que deux toilettes sur le front de mer. Je conviens qu’en bord de mer, nous sommes une zone à risque. Nous avons été touchés par la tempête Xynthia. Néanmoins, nous tentons de faire installer des toilettes depuis que je suis élue et nous sommes sans cesse ralentis dans notre projet.

Frédéric BERETTA

Merci pour ce témoignage, Madame le Maire. Patrick BOUVET, vous êtes le maire d’Uvernet-Fours, la station de Pra Loup dans les Alpes-de-Haute-Provence, que l’on connaît bien lorsqu’on est amateur de ski. Pour votre part, vous avez renouvelé le classement d’Uvernet-Fours le 1er mars 2019. Avez-vous rencontré des difficultés en station de montagne ?

### Patrick BOUVET

#### Maire d’Uvernet-Fours, Alpes de Haute Provence

Bonjour à toutes et à tous. Oui, nous avons rencontré des difficultés. Je tiens à féliciter ma camarade d’avoir pu mener le travail de recueil des données pour l’essentiel avec son DGS. Cela vous a permis d’effectuer d’importantes économies qui sont tout à l’honneur de votre équipe. De notre côté, nous avons sollicité l'aide d'un cabinet. Le recueil des données est compliqué, notamment parce que nous n’y avons pas un accès direct. Il est toujours très délicat d’aller demander des informations à un hôtelier. Pour nous, les critères les plus difficiles à atteindre étaient le taux de logements classés par rapport au nombre total de logements. Je pense moi aussi que la démarche doit procéder d’un décret et non d’un arrêté, car les interprétations peuvent être différentes d’un département à l’autre. On n’est pas obligé de déclarer tous les logements que l’on a, ce qui entraîne une baisse du dénominateur. En conséquence, le quotient augmente et l’on parvient à atteindre le pourcentage exigé. Ces aspects devraient être vérifiés par les autorités sur tout le territoire.

Certes, la démarche est compliquée, mais elle présente plusieurs avantages. Madame le Maire a évoqué l’attractivité, j’en citerai d’autres. Par exemple, nous touchons directement les droits de mutation. S’agissant de la commune d’Uvernet-Fours, le montant s’élève à 100 000 euros, soit 3,5 % de son fonctionnement. Hier, Madame le Maire me disait qu’il représentait 10 % de son budget. Vous pouvez imaginer son importance. Un taux de 3,5 % peut sembler raisonnable, mais lorsqu’on a une capacité d’autofinancement de 120 000 euros, si cet apport nous est supprimé, il ne nous reste plus que 20 000 euros. J’ai peut-être encore quelques progrès à faire en matière de frais de fonctionnement, mais nous travaillons à les réduire depuis déjà quatre ans.

Un autre avantage de la démarche est de pouvoir recruter des personnels de catégorie supérieure. L’État a estimé que pour des stations comme la nôtre, dont la population croît de 600 habitants en saison creuse à 18 000 habitants durant la période hivernale, le personnel doit être capable de gérer ces variations et de piloter les flux. Le cadre règlementaire autorise le recrutement de catégories supérieures. Enfin, l’indemnité des maires est plus importante lorsque les communes sont classées.

Frédéric BERETTA

La démarche de simplification présentée ce matin vous semble-t-elle pertinente ou au moins facilitatrice ?

Patrick BOUVET

Je serai prudent dans ma réponse, car je n’ai pas encore examiné le dossier en détail. Je crois que la démarche de simplification est intéressante, à condition de ne pas détériorer les critères. J’ai vu que certains critères étaient à la fois plus pertinents et plus difficiles à atteindre. Nous devrons examiner pour notre commune le nombre de sanitaires et les connexions WiFi. Je pense que nous respectons ces deux critères, mais il conviendra de le vérifier, car ce sont des facteurs de confort et d’attractivité d’un territoire touristique.

Frédéric BERETTA

Merci pour votre témoignage.

###### Echanges avec la salle

Nous allons maintenant donner la parole à la salle. Le Maire de Chamrousse se trouve parmi nous. Monsieur CORDON, vous étiez intervenu l’année dernière à propos du classement. Je crois que vous l’avez obtenu en fin d’année.

Philippe CORDON

Oui. Je profite de l’occasion pour remercier Géraldine et son équipe. L’ANETT a été très performante par rapport à de nombreuses autres associations. Elle a suivi le dossier de façon régulière. Je remercie aussi la DGE, qui s’était engagée à examiner le dossier avec beaucoup d’attention. Je rappelle que nous avions débuté le dossier en 2014, c’est-à-dire avant la loi NOTRe. En 2018, des problèmes se posaient encore. Le dossier avait été perdu par la DIRECCTE. Il a avait fallu le refaire. Nous avions été prévenus pratiquement un an après que les critères avaient changé et qu’il fallait renouveler le dossier. Sans l’aide de l’ANETT et l’engagement de la DGE, je ne sais pas si nous serions encore classés aujourd’hui. Or, nous sommes un site historique qui a accueilli les premiers skis qui ont glissé en France en 1868. Si Chamrousse ne pouvait pas être une station classée, je ne vois pas comment d’autres stations pourraient obtenir ce classement.

Un autre point important est la gestion de la communication. Au niveau de l’office du tourisme, nous sommes la deuxième plus importante communauté de communes de France, avec 46 communes et une population de 112 000 à 115 000 habitants. Avec les regroupements de communes, nous étions 48. Pourtant, aujourd’hui, ce n’est pas vous qui choisissez votre directeur d’office du tourisme. Même si quelqu’un de très compétent est sélectionné, les offices ressemblent plus à des comités des fêtes ou à des bureaux d’information touristique. Pour des stations comme la nôtre qui ne vivent que du tourisme, et pour lesquelles il constitue la seule économie, cette situation n’est pas gérable. Vous perdez la taxe de séjour, il faut la reverser à la communauté de communes. J’ajoute qu’aujourd’hui, au niveau législatif, la situation est catastrophique. J’espère que nous tirerons un peu bénéfice du mouvement des gilets jaunes sur ce point et que le Gouvernement reviendra en arrière. Nous sommes un site touristique, nous représentons un pour un au niveau de la DGF. Dans les communautés de communes ou dans les métropoles, vous ne représentez rien, alors que sur le plan économique, vous correspondez à des villes de 15 000 ou 20 000 habitants. Je vous remercie.

Patrick BOUVET

Je soutiens pleinement les propos de Monsieur le Maire de Chamrousse. Il est indispensable de prendre conscience des moteurs qui tirent les locomotives. Chamrousse en est un, Pra Loup en est un autre. Nous portons énormément de charges et nous récoltons peu de bénéfices. Avec 120 000 euros seulement, il n’est pas possible d’investir et nous « piétinons ». En ce qui concerne les offices de tourisme, il est également très préjudiciable pour certains d’être tombés dans le piège des offices de tourisme intercommunaux. Pour d’autres, ce peut être un avantage, mais pour les marques, c’est une catastrophe. Il faudra sans doute envisager de revenir en arrière sur ce point.

Frédéric BERETTA

Frédéric BATTISTELLA, comment un maire peut-il faire face aux conséquences de la loi NOTRe sur les stations classées, pour sortir éventuellement d’une intercommunalité et conserver son classement ?

Frédéric BATTISTELLA

Afin de sortir d’une intercommunalité, il convient d’examiner le Code Général des Collectivités Territoriales, dans lequel les conditions de la démarche se trouvent précisées. C’est faisable sous certaines conditions. La loi NOTRe a confié aux intercommunalités la compétence du tourisme, moins la fiscalité sous certaines aspects. Une disposition proposée à l’article 69 de la loi Montagne a permis à 167 communes de déroger et de conserver la compétence du tourisme au niveau communal. Par ailleurs, un certain nombre de communes se sont organisées avec l’intercommunalité afin d’en tirer un bénéfice.

La loi NOTRe a permis une initiative prévue par le Code du tourisme et jamais mise en œuvre jusqu’à présent, c’est-à-dire le regroupement intercommunal de stations classées de tourisme. Le dispositif n’avait jamais été mis en œuvre, car la compétence appartenait à chaque commune et que le regroupement ne présentait pas d’intérêt. Avec le passage à la loi NOTRe, nous avons vu émerger trois dossiers, pour trois territoires de montagne, dont deux de stations intercommunales. Donc, les possibilités existent. Certes, la loi NOTRe a bloqué un certain nombre de choses, mais les regroupements d’offices de tourisme, sous des conditions bien définies, ont permis à certains d’obtenir une taille critique. Nous comptons des offices de tourisme qui sont désormais de véritables entreprises. Cela se fait aussi en faveur du tourisme français, la professionnalisation étant de plus en plus importante sur ces sujets.

Le Président de la République a souhaité un nouvel acte de décentralisation. Qu’annoncera le Premier ministre ? Je ne peux pas vous le préciser en l’état actuel des choses. Je pense que les communes, et en particulier les stations classées, pourront en tirer un certain bénéfice.

Jean-Pierre BERTHIER

Bonjour, je suis maire de Villarembert, une commune de deux cents habitants qui supporte la station de ski du Corbier, de 10 000 lits touristiques. Tout d’abord, s’agissant du critère de l’installation d’une pharmacie, je rappelle que les maires n’ont pas la maîtrise de ces initiatives. C’est le Conseil de l’Ordre qui en décide. Sur mon territoire, la station de la Toussuire, qui compte 12 000 lits touristiques, tente d’installer une pharmacie sans succès depuis quarante ans, parce que le Conseil de l’Ordre le refuse. Ce refus est d’ailleurs fondé, car deux pharmacies trop proches l’une de l’autre ne seraient pas viables. Il est un peu dommage de proposer parmi les nouveaux critères de classement un critère que nous ne contrôlons pas.

Par ailleurs, dans ce type de classement, les critères économiques sont très importants. Une station de ski voisine de la nôtre ne parvient pas à se faire classer. Elle a investi des montants importants dans les remontées mécaniques. Étant donné qu’elle n’est pas classée, elle pourrait voir sa compétence touristique partir dans la communauté de communes de la vallée de la Maurienne, où l’on se soucie fort peu de la station de ski. En ce cas, la promotion d’un investissement très important serait effectuée par des personnes qui ne sont pas du tout concernées. Je trouve cela très grave, car la promotion touristique est aussi une façon d’amortir l’investissement consenti. Il serait souhaitable de définir des critères permettant à cette station de conserver sa compétence touristique.

Vous venez d’évoquer l’intercommunalité concernant le classement des stations. Pensez-vous que la création d’un SIVU entre toutes les stations de ski reliées à ski pourrait permettre de sortir de cette impasse ?

Frédéric BATTISTELLA

Au nombre des trois dossiers de stations intercommunales que j’ai mentionnés, il y a le domaine des Sybelles, qui fait partie de Corbier. Je travaillais hier encore sur le cas de la commune que vous évoquez. Soyons clairs : la création d’un SIVU ne permettra pas au domaine de conserver la compétence touristique dans la commune. En revanche, un SIVU qui gèrerait le domaine skiable des Sybelles, c’est-à-dire les quatre communes « supports » de station pourrait être une solution. Cela ne signifie pas que la commune conservera individuellement sa compétence de tourisme. Les trois autres communes avaient dérogé à la loi Montagne afin de conserver cette compétence. La condition permettant de la conserver était de se faire classer en station de tourisme. La commune dont vous avez parlé est en cours de classement. Nous n’avons pas encore le dossier, mais nous savons qu’un problème majeur pourrait empêcher ce classement. J’étais en communication avec le DGS de la commune. Une fois la compétence tourisme déléguée au SIVU, il pourra gérer l’ensemble du domaine skiable. Si la commune perd sa compétence touristique, c’est un élu communautaire qui devra remplacer l’élu de ladite commune au sein du SIVU. D’après ce que j’ai compris, il n’existe pas de problème majeur avec la communauté de communes, qui ne souhaite pas s’occuper de cet ensemble skiable important. Bien entendu, nous ne pouvons pas intervenir face à d’éventuels problèmes de relations politiques, mais si elles sont bonnes, il n’y a pas de raison que le dispositif ne fonctionne pas. Le maire de la commune dont il est question fait partie de la communauté de communes. Il pourrait être invité à siéger au SIVU.

Un intervenant

Je pense que la loi et les règlements peuvent nous aider à mettre fin aux mauvaises relations politiques potentiellement très préjudiciables aux domaines. Certaines stations classées ont eu la bonne idée de ne pas tomber dans un office intercommunal. On leur a laissé bien peu de temps pour délibérer.

Un intervenant

La loi est parue le 27 décembre 2016 et il fallait avoir délibéré pour le 30.

Un intervenant (Jean-Pierre BERTHIER ?)

Les jeunes maires n’avaient pas forcément la présence d’esprit de ne pas aller dans ce dispositif. Il est paradoxal que les stations classées ne puissent revenir en arrière, car le principe est le même. La seule possibilité serait un amendement à la NOTRe qui permette de le faire. Ce retour est pour nous capital. Ma commune verse chaque année 400 000 euros à l’office intercommunal. Étant donné que l’on me refuse une comptabilité analytique, je ne sais pas où ces 400 000 euros sont affectés. De nombreuses personnes me posent la question et s’étonnent que depuis que nous sommes passés en office intercommunal, nous ne voyions plus à quoi ces sommes sont employées. Je suis en train de constituer une comptabilité analytique pour connaître l’usage de cet investissement. La situation n’est pas acceptable.

De la salle

Vous avez parlé de « problème politique ». La promotion touristique d’une station n’a en principe rien à voir avec la politique. Malheureusement, si la commune de Saint-Jean-de-Maurienne change de majorité, par exemple, c’est toute la politique de la communauté de communes qui sera impactée, dont la promotion touristique de la station. Si on mélange la politique à la promotion touristique, plus rien ne fonctionnera.

Frédéric BATTISTELLA

L’avantage du SIVU est qu’il permettrait de préserver l’unité du domaine skiable des Sybelles. Les communes souhaitent continuer à travailler ensemble. Elles ont dérogé à la loi NOTRe afin de conserver leur compétence touristique. Elles souhaitent désormais la déléguer au service d’un SIVU. L’objectif est de travailler sur ces quatre domaines. En l’état actuel des choses, je ne sais pas ce qui sera mis en œuvre par le Gouvernement pour déroger ou non à la loi NOTRe. Le seul intérêt pour la commune dont nous parlons est de passer par le SIVU. Sinon, dès l’instant où sa demande de classement serait rejetée, sa compétence touristique serait annulée et elle repartirait automatiquement vers l’intercommunalité.

Un intervenant (Philippe CORDON ?)

Mon cas est particulier, puisque nous sommes une communauté de communes très importante. Nous avons su valoriser l’intérêt et l’attractivité de la montagne et tout se passe bien pour le moment. Néanmoins, nous devrons être attentifs aux élections de 2020. J’observe notamment le lobbying de certains services de l’État de la ville de Grenoble et de plusieurs associations écologistes. Chaque fois que nous souhaitons évoluer, cela pose des problèmes. J’ai par exemple un dossier de réserve collinaire depuis 2016, avec des subventions de la région, de la communauté de communes. Des banques nous ont donné leur accord d’emprunt. Néanmoins, nous sommes toujours en cours instruction. Je tiens à alerter sur ces situations. Pour certains urbains aujourd’hui, nous sommes plutôt les victimes du réchauffement climatique que sa cause. Dès qu’on parle de canon à neige, c’est comme si l’on parlait d’agression. Il est important que nous puissions maîtriser nos territoires de montagnes. Certains trouveraient bien commode que nous devenions des réserves d’Indiens. Ces messages devront être transmis avant les évolutions législatives prévues.

D’importantes stations thermales ou des villes du territoire participent à l’ANETT. Des villes comme Enghien-les-Bains ou Deauville sont importantes, mais nombre de stations sont beaucoup plus modestes. Nous sommes 460 habitants avec 15 000 lits touristiques, plus l’apport des populations. Or, durant certaines journées, nous accueillons 25 000 visiteurs.

95 % de la montagne en France est vierge. Cela laisse à beaucoup le loisir de se faire plaisir ailleurs. Ils profitent de nos parkings et de nos infrastructures. Ils seraient contents que nous n’ayons ni réserve collinaire ni neige de culture. Pourtant, ils ne paient rien. À un moment donné, ce problème devra être posé, car il pourrait prendre de l’ampleur, notamment si les majorités changent.

Frédéric BATTISTELLA

Je suis là pour défendre le tourisme et pour faire appliquer la loi telle qu’elle est. Pour le reste, la loi est votée au Parlement.

Philippe SUEUR

Tout d’abord, merci pour ces interventions qui révèlent la sensibilité du terrain. Merci également pour votre exposé. Les statistiques présentées quant à la perception des labels sont très intéressantes. Nous observons effectivement une véritable multiplication des labels. Ceux-ci sont aussi un moteur, ils sont fédérateurs au sein des communes et même des pays.

Je souhaitais vous livrer une information complémentaire, ainsi que quelques commentaires vis-à-vis de ce qui vient d’être évoqué.

En ce qui concerne la loi NOTRe et le tourisme, Sébastien LECORNU nous a demandé de mener une enquête auprès des adhérents de l’ANETT. Elle a révélé une forte convergence de réponses : une commune sur deux n’a pas transféré sa compétence, bien entendu grâce à la loi Montagne. Il est vrai que nous n’avions que trois jours de délai. Certains l’ont mis à profit. Pour ma part, j’ai délibéré le 31 décembre au matin. Je n’entrerai pas dans le détail, mais les préfectures n’ont pas traité les communes de la même façon. Cela soulève la question de la déconcentration. Comme je le disais, une commune sur deux a transféré. Sur ce nombre, 15 % veulent s’en aller et récupérer leur autonomie. Or, si la sortie d’une agglomération est juridiquement possible, elle extrêmement complexe, techniquement difficile et parfois politiquement impossible.

Il est vrai que certaines communes sont aussi restées dans l’agglomération, quelquefois avec satisfaction. Nous ne condamnons donc pas le système en bloc. Il existe de très belles organisations, et il en existe qui ne fonctionne pas. S’il y a bien un territoire français qui peut prétendre légitimement à la différenciation, c’est la station de montagne. Je pense que la situation évolue. La différenciation serait évidemment un « coup de canif » dans le grand principe de l’unité nationale et d’une législation générale. Mais comme nous le savons, le général conduit parfois à l’iniquité.

Nombre de communes demandent une meilleure représentation par leurs délégués au tourisme. En ce qui concerne le classement préalable, c’est la réforme des DIRECCTE qui est à l’origine du problème évoqué. La situation est réellement regrettable. La DIRECCTE mène dans mon département un remarquable travail d’appui aux entreprises. Réduire leurs effectifs ou les éloigner est une faute. Le tourisme, première économie nationale, doit relever de l’intervention et du soutien des DIRECCTE. Supprimer les missions tourisme des DIRECCTE est une faute politique.

Frédéric BATTISTELLA

Nous observons au quotidien les difficultés que cela soulève. Je ne jugerai pas pour autant la décision qui a été prise.

Philippe SUEUR

Le prétexte qui a déclenché la modification de la procédure de classement à Bercy et à la DGE est une réorganisation purement fonctionnelle. La décision prise pourrait abîmer un système qui fonctionne bien et qui défend l’unité d’instruction et de doctrine. La déconcentration ne permettra pas de préserver ces spécificités, surtout si l’on évolue d’un décret à un arrêté préfectoral. Lors de la discussion, vous auriez pu au moins évoquer le préfet de région. La déconcentration présente des risques de traitements différenciés. Vous avez indiqué que les responsables seraient bien formés. Néanmoins, en tant que maires, nous savons d’expérience que le traitement assuré par les services de préfectures est très inégal, non seulement dans l’application de la loi NOTRe, mais aussi dans le contrôle de légalité en général. J’ose dire que cela résulte parfois de comportements individuels.

Depuis le deuxième acte de la décentralisation, avec la multiplication des normes, notamment au titre de grandes lois d’orientation, les maires de France ont ressenti une recentralisation de fait. Ils entretiennent des relations politiquement et psychologiquement difficiles avec un certain nombre de préfectures. Les préfets sont toujours excellents, les secrétaires généraux sont également très compétents. Le problème est qu’ils ne contrôlent pas toujours leurs chefs de service et les problèmes se posent à ce niveau. Nous redoutons cette difficulté et nous sommes parfois « saturés » dans nos relations avec les préfectures.

Toutes nos demandes ont été très bien reçues par Sébastien Lecornu et ses conseillers techniques. Nous avons compris hier, notamment dans les propos de Jean-Baptiste LEMOYNE, que le tourisme exige de la souplesse et tout simplement de la compétence générale. La décentralisation n’est pas seulement un transfert de charges par un État ruiné. Elle est aussi une doctrine, une vision de la décision politique, dont la compétence générale et la subsidiarité sont des principes élémentaires. Il est indispensable qu’un certain nombre de fonctionnaires parisiens comprennent que les élus et leurs services détiennent de véritables compétences. Nous observons depuis une vingtaine d’années une véritable montée en puissance du professionnalisme des collectivités territoriales. Les jeux pervers politiques se sont apaisés depuis longtemps, ce qui laisse à la démocratie locale les moyens de fonctionner, surtout pour soutenir le tourisme, première économie du pays.

Gérald MARTINEZ

Si vous le permettez, je souhaiterais brièvement vous alerter, en tant que maire d’une station de ski de village. Nous connaîtrons de grandes difficultés durant les mois qui viennent avec les SRADDET. Voté pour la région, le SRADDET sera prescriptif sur la quasi-totalité des décisions que nous prendrons. Nous serons affectés directement avec la station de Pra Loup. Lorsqu’on observe le schéma tel qu’il a été conçu, instruit par les services de l’État et les techniciens, les politiques ont oublié d’examiner ce qui était écrit. Il est aujourd’hui en enquête publique. Demain, nous subirons des restrictions sans doute aberrantes. Il n’a pas été tenu compte des Plans Locaux d’Urbanismes (PLU) et des Schéma de Cohérence Territoriale. En 2030, les 72 communes du pays se retrouveront avec 6,5 hectares constructibles, et peut-être soumises à des prescriptions sur les déplacements absolument incompréhensibles. Nous subirons ensuite toutes les prescriptions liées à l’eau, du fait qu’ils vont manquer d’eau dans les plaines. Il aurait fallu y réfléchir un peu plus tôt. De nombreuses initiatives pourraient être prises. Je tenais à vous alerter ici, car nous sommes une région pilote et vous devrez mettre ce dispositif en place dans vos régions respectives. Soyez-y très attentifs, car il est déjà en cours de rédaction.

Dans les stations, il n’y aura peut-être plus de terrains constructibles dans les stations de ski à horizon de 2030. Ils se situeront uniquement dans les bourgs-centres. Je ne sais pas comment nous pourrons continuer à nous développer dans ces conditions. Soyez-y très attentifs.

Frédéric BATTISTELLA

Je ne connais pas l’issue des discussions du gouvernement. Je ne sais donc pas si un principe de différenciation sera adopté pour les communes de montagne. Pour notre part, au sein de la DGE, nous avons toujours défendu l’unicité concernant les stations classées. La loi Montagne s’appliquait aux territoires de montagne. Nous avons toujours soutenu que si un principe de dérogation est décidé, il doit s’appliquer à toutes les communes du territoire. Le Conseil d’État a tranché en ce sens : le maintien du principe dérogatoire pour les seules stations de montagne serait inconstitutionnel. Si des dérogations sont mises en place, qu’elles s’appliquent à l’ensemble des territoires. Les territoires montagneux ont leurs spécificités, mais les territoires ruraux également. Lorsque de petites communes atteignent le niveau de classement en station de tourisme, elles présentent pour nous autant d’intérêt et de droits que les autres. J’entends que la montagne est un lieu particulier, mais la loi doit s’appliquer à l’ensemble du territoire.

Frédéric BERETTA

Merci à vous toutes et à vous tous pour vos interventions. J’invite à présent les intervenants de notre dernière table ronde à nous rejoindre.

##### Table ronde : Quelles opportunités pour financer les projets touristiques ?

###### Rappel du cadre juridique de la taxe de séjour

### Élie HEITZ

#### Adjoint au chef de Bureau de la fiscalité locale

Bonjour à tous. Je souhaite tout d’abord remercier l’ANETT pour son invitation. Nous entretenons avec Géraldine et ses services des relations très agréables qui nous permettent d’avancer sur un sujet de plus en plus crucial, la taxe de séjour, qui est au cœur du financement des projets touristiques menés sur le territoire. J’exposerai le cadre juridique actuel de la taxe de séjour et les difficultés que nous avons identifiées à la DGCL. Puis, Annie PORCHERON vous présentera une étude portant sur les dernières délibérations des collectivités territoriales en matière de taxe de séjour. Cela permettra d’examiner ce qui permettrait d’améliorer le rendement de la taxe de séjour.

Je rappelle en premier lieu que la taxe de séjour est une imposition qui s’est avérée « dynamique » durant ces dernières années, ayant globalement augmenté de 80 % entre 2012 et 2018. Elle a crû de 238 millions d’euros en 2012 à 425 millions d’euros en 2018. Ce dynamisme ne s’arrêtera pas. Je peux vous affirmer que ce rendement progressera fortement en 2019 et durant les prochaines années. Cette tendance résulte notamment des dernières mesures de la loi de Finances rectificative pour 2017 et de la loi de Finances pour 2019.

Je citerai trois mesures qui permettront d’augmenter le rendement de la taxe de séjour. La première est la mise en place dans la loi de Finances rectificative de 2017 d’un taux proportionnel pour les hébergements non classés et en attente de classement. Ce taux, qui devait être adopté par les communes et les EPCI avant le 1er octobre 2018, devait se situer entre 1 et 5 % du coût de la nuitée par personne, et ce dans la limite de 2,30 euros pour une collectivité. Cela représente un montant important par rapport aux 80 centimes qui pesaient sur ces hébergements jusqu’en 2019.

Depuis le 1er janvier 2019, un taux proportionnel est entré en vigueur. Le législateur, comprenant les difficultés à adopter un nouveau taux, a indiqué qu’un taux de 1 % pour serait adopté par défaut pour l’ensemble des communes et EPCI ayant institué la taxe de séjour en 2018, toujours dans la limite de 2,30 euros. L’application de ce taux permettra sans doute d’augmenter le rendement de la taxe de séjour en 2019. En moyenne, le taux moyen appliqué aux hébergements non classés ou en attente de classement sera de 3,5 %.

Un deuxième point important est la collecte obligatoire, en vigueur depuis le 1er janvier 2019 dans toutes les plateformes de réservation intermédiaire de paiement pour les loueurs non professionnels. Sont notamment concernées les plateformes les plus importantes, Airbnb, Booking et Abritel. Le reversement ne s’effectue plus le 1er février, mais avant le 31 décembre de l’année en cours. La taxe de séjour est collectée durant l’année et reversée avant la fin de l’année. Auparavant, il était extrêmement difficile pour les collectivités territoriales de connaître les hébergements liés à des loueurs non-professionnels. Ils seront désormais mieux intégrés.

Enfin, la loi de Finances pour 2019 a rendu plus difficiles les contournements de la réglementation en augmentant les sanctions qui pourraient être prises par le juge. Le montant plafond de la sanction pour une omission, une erreur de déclaration ou un non-versement de la taxe de séjour était auparavant plafonné à 750 euros. Il est augmenté à 12 500 euros, ce qui sera davantage dissuasif et assurera un gain plus élevé pour la collectivité.

La DGCL, qui accompagne les collectivités territoriales, les communes et les EPCI dans la mise en place de la réforme, est consciente des nombreuses difficultés liées aux mesures adoptées ces dernières années. Depuis le 1er janvier 2019, trois questions nous sont régulièrement posées et je souhaiterais y répondre aujourd’hui. La première question est la suivante : comment une collectivité territoriale, un EPCI ou une commune ayant institué la taxe de séjour sont-ils en mesure de connaître l’assiette taxable sur le territoire ? Il existe de nombreux hébergements, certains sont nouveaux ; des particuliers mettent en location saisonnière leur propriété sur des plateformes. Le législateur a renforcé en 2019 l’état déclaratif. Depuis le 1er janvier, les plateformes devront communiquer aux collectivités les hébergements loués sur leur site. Désormais, vous recevrez avant la fin de l’année avec la taxe de séjour un état déclaratif qui comportera non seulement le montant de la taxe, la date de perception et le prix de la nuitée, mais aussi l’adresse de l’hébergement et son numéro d’enregistrement, s’il existe. Au total, neuf éléments figureront désormais dans l’état déclaratif transmis aux collectivités. Les contrôles seront effectués à partir de cet état. L’assiette taxable sera plus précisément connue. Nous pensons qu’il s’agit d’une avancée majeure en ce qui concerne l’assiette de la taxe de séjour.

La deuxième question porte sur l’application effective de la collecte par les plateformes depuis le 1er janvier 2019. Nous recevons de nombreuses demandes sur ce point. Beaucoup de collectivités s’aperçoivent que la collecte proportionnelle n’est pas bien mise en place depuis le 1er janvier 2019. Comme je l’ai dit, la DGCL et la DGE ont bien conscience des problèmes qui ont surgi avec les plateformes. Nous avons eu l’occasion de rencontrer leurs représentants à plusieurs reprises. En résumé, la mise en place d’une réforme adoptée fin 2017 et qui a connu des évolutions en 2019 ne peut s’effectuer en quelques semaines, ni même en quelques mois. Les parlementaires avaient bien conscience qu’il faudrait laisser du temps aux plateformes en début d’année pour mettre en place la réforme. Qu’est-ce qu’« un peu de temps » ? Est-ce un mois, deux mois, trois mois ou davantage? Certaines plateformes demandent six mois. À la DGCL, notre ligne directrice est simple : une loi ayant été adoptée, elle doit s’appliquer. Il vous incombera de déterminer comment réagir vis-à-vis des plateformes en cas de défaut de collecte durant les premiers mois de l’année 2019. Quoi qu’il en soit, des plateformes sont pleinement opérationnelles depuis le mois d’avril sur certains territoires. La majeure partie d’entre elles seront opérationnelles au 1er juillet, c’est-à-dire au début de la saison estivale. Nous avons bon espoir que les problèmes survenus début 2019 seront résolus à partir de 2020.

La troisième question, fréquemment posée, est la suivante : que faire lorsqu’on observe un problème de collecte par les plateformes ? Pour l’instant, vous ne pouvez rien faire, puisque vous ne disposez pas de l’élément essentiel, c’est-à-dire de l’état déclaratif, qui vous permettra en fin d’année de constater réellement le défaut de collecte. Lorsque vous aurez reçu l’état déclaratif, vous pourrez confirmer qu’un problème s’est posé dans l’application du taux proportionnel sur les hébergements. Ce seul état vous permettra de défendre la situation devant le juge. Il vous incombera de choisir la procédure à mener par rapport au défaut de collecte. Si vous allez au terme de la procédure, il en résultera un gain pour la collectivité.

La DGE se tient aux côtés de la DGCL pour accompagner les collectivités. La DGE intervient plutôt du côté des professionnels et la DGCL auprès des collectivités locales. Nous venons de rédiger conjointement avec la DGE la cinquième version du guide pratique taxe de séjour, paru la semaine dernière. Vous pouvez le consulter sur le site www.collectivités-locales.gouv.fr. Je remercie l’ANETT d’avoir participé à la discussion du document et à la relecture de ce guide.

Enfin, le bureau de la fiscalité locale à la DGCL accompagne les collectivités territoriales. Depuis 2016, nous avons répondu à près de 450 questions relatives à la taxe de séjour, dont plus de 200 avaient été posées par des collectivités territoriales. Je remercie une nouvelle fois l’ANETT d’organiser cette rencontre et de nous y inviter, car cela permet de progresser sur ce sujet. Je laisse maintenant la parole à Annie PORCHERON pour la deuxième partie de cette présentation.

###### Restitution d’une étude sur les délibérations

### Annie PORCHERON

#### Rédactrice – Direction Générale des Collectivités Locales

Bonjour. Je vais vous présenter les résultats d’une étude réalisée par la DGCL portant sur les délibérations prises en 2018, qui avaient vocation à s’appliquer en 2019. Grâce au travail mené par les préfectures, nous sommes parvenus à recueillir plus de 1 300 délibérations. Notre première conclusion est que la plupart d’entre elles sont déjà parfaitement conformes. Je parlerai donc aujourd’hui du pourcentage restant. Il nous a semblé nécessaire de détailler les corrections qui peuvent être apportées, et ce à deux fins : d’une part, sécuriser davantage la perception du produit ; d’autre part, limiter le risque contentieux. Je rappelle qu’une délibération qui présente une irrégularité, si elle n’a pas été déférée par les services préfectoraux, a vocation à s’appliquer. Cela signifie que le risque contentieux peut courir pendant au moins une année entière, voire au-delà tant que la délibération n’est pas rapportée. La perception du produit peut ainsi être fragilisée sur un certain type d’hébergement pour au moins un an.

Le cas d’irrégularité le plus fréquent que nous avons observé concerne les hébergements en attente de classement ou sans classement. En d’autres termes, il s’agit des hébergements soumis à la taxation proportionnelle non prévus par la loi dans le barème tarifaire. Trois types de problème ont été identifiés : l’omission du taux, l’indication d’un tarif et l’indication d’un mauvais plafond. Sur les deux premiers points, la loi apporte une solution, puisque là où les délibérations ne prévoient pas de taux ou prévoient un tarif, le taux de 1 % s’appliquera par défaut en 2019. Néanmoins, la disposition ne s’appliquera pas au-delà. Il faudra donc penser à délibérer pour 2020 si les délibérations ne précisent pas de taux. S’agissant de l’indication du mauvais plafond, je rappelle que le plafond applicable à la taxation proportionnelle ne requiert aucune précision dans la délibération. Il se déduit simplement du tarif le plus élevé que vous avez adopté. Des exemples figurant dans le dernier guide pratique permettent de détailler la méthode de calcul. La mauvaise indication de plafond est d’autant plus regrettable qu’elle ajoutera une ambiguïté juridique, alors que la loi a prévu le plafond applicable. S’il est encore difficile de savoir quel sera le tarif maximum perçu par personne et par nuitée, je vous invite à consulter le guide pratique. Vous pourrez également vous rapprocher de la préfecture ou de la DGCA.

Le deuxième cas d’irrégularité concerne les hébergements prévus dans le barème tarifaire, lorsque la délibération prévoit un tarif inexact. Nous avons rencontré principalement trois cas. Le premier concerne les emplacements dans les aires de camping-car. Le tarif plafond a été revu à la baisse le 1er janvier 2019 et les délibérations n’ont pas forcément été adaptées. La correction devra être apportée. Le deuxième cas concerne les chambres d’hôte : à la différence des autres hébergements prévus dans le barème, elles ne bénéficient pas d’un classement en étoiles. Néanmoins, certaines délibérations tiennent compte du classement de labels commerciaux et adoptent différents tarifs suivant le standing des chambres d’hôtes. Le dernier cas est la création d’un forfait annuel pour les mobil-homes implantés dans les campings. Ce cas, qui se rencontre de plus en plus fréquemment, n’est pas autorisé par la loi.

S’agissant des deux premiers cas, la règle est que si l’hébergement est prévu dans le barème, on fixe alors un tarif par catégorie d’hébergement. Cela revient à établir un tarif par ligne du tableau figurant dans la loi. Sinon, la collectivité doit adopter un taux unique compris entre 1 et 5 %.

Le troisième cas pose davantage un problème de présentation des délibérations que d’adoption des tarifs. Il concerne la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour. La commune ou le groupement de communes doivent adopter la part communale de la taxe de séjour, et donc fixer les tarifs applicables au territoire concerné. Le département peut ensuite s’il le souhaite instituer la part additionnelle. Cela signifie que dans les délibérations des communes, il n’est pas nécessaire de prévoir la part additionnelle de 10 %. Lorsqu’on la prévoit, cela peut générer deux types d’erreur. Le premier est le report du tarif total tel quel dans l’application Occitan. En principe, les tarifs diffusés ne concernent que la part communale. Si le département a institué la part additionnelle, c’est une indication en plus dans le fichier. Il convient d’être attentif, car si vos tarifs incluent déjà la part additionnelle de 10 % et que le département a bien institué la taxe, on pourrait appliquer deux fois la part additionnelle.

Le deuxième cas problématique se présente lorsque le taux adopté par la taxation proportionnelle inclut les 10 % de la taxe départementale. Nous avons fréquemment observé un raccourci qui visait à taxer les hébergements non classés à hauteur de 5,5 %, c’est-à-dire le taux plafond pour la commune, qui est de 5 %, plus 10 % de ce taux. Un problème se pose dès que l’on atteint le plafond tarifaire de 2,30 euros. Cela revient à plafonner la part départementale qui n’est pas plafonnée par les textes.

En somme, si vous souhaitez continuer à afficher la taxe additionnelle – et cela est tout à fait légitime dans une information communiquée aux touristes – vous pouvez parfaitement le faire, mais cette information doit demeurer complémentaire. Dans Occitan, les tarifs renseignés ne doivent concerner que la part communale. Enfin, s’agissant de la taxation proportionnelle, vous pouvez privilégier une mention de type « +10 % du tarif obtenu ».

Le dernier cas concerne les exonérations. Elles sont soit non prévues par la loi soit mal appliquées. La règle en vigueur depuis 2015 prévoit quatre cas d’exonération, tous applicables uniquement à la taxation au réel. Cela signifie que tous les cas d’exonération abrogés en 2015 ou d’exemption spécifique, pour les randonneurs par exemple, doivent être supprimés de vos actes.

En conclusion, je rappelle l’importance du bon renseignement de l’application Occitan, puisque c’est sur cette base que s’effectuera la collecte de la taxe de séjour par les opérateurs sur vos territoires. Lors de chaque changement de vos actes, vous devrez bien veiller à modifier les informations qui y figurent. Enfin, je rappelle que les préfectures et la DGCL restent à votre écoute cas de difficulté dans l’élaboration de vos délibérations.

Frédéric BERETTA

Merci pour cette présentation très complète. Monsieur le Député, je sais que vous êtes très engagé sur les questions financières. En votre qualité d’ancien maire, quel regard portez-vous sur la situation financière des communes touristiques aujourd’hui ?

###### Témoignages d’élus

### Xavier ROSEREN

#### Député de la Haute-Savoie

Depuis 2012, la baisse des dotations drastique de plus de 20 %, conjuguée à l’augmentation du FPIC, a entraîné dans les communes et les intercommunalités des situations budgétaires compliquées. Toutes les communes sont parvenues à stabiliser la situation. Certes, on observe encore dans certaines communes des effets de FPIC qui diminuent encore, mais globalement, depuis 2018, les dotations aux collectivités sont en légère augmentation.

Les communes ont effectué toutes les économies possibles. Néanmoins, elles doivent continuer à investir, car toute commune touristique qui arrête d’investir voit son économie s’écrouler. Lorsque vous êtes commune touristique, comptant comme ici 9 000 habitants à l’année et 100 000 habitants durant les pics de fréquentation, vous supportez des charges et des infrastructures complémentaires obligatoires. Or, les calculs de dotations ne prévoient pas ces charges complémentaires. En ce qui concerne la notion de FPIC, les calculs sont assez défavorables aux stations.

Je souhaiterais réagir sur trois points exposés durant les interventions précédentes. Premièrement, la taxe de séjour est la seule taxe qui demeure dynamique. Depuis 2015, on ne cesse de modifier cette taxe. On est en train de se stabiliser. De bonnes initiatives ont été prises, notamment vis-à-vis des hébergements non classés, pour lesquels la situation est en train d’être régularisée. Certaines anomalies devront être corrigées sur la programmation Loi de Finances 2020. Des hébergements non classés sont pénalisés par le système actuel, notamment les centres de vacances qui risquent de payer beaucoup plus cher.

Un deuxième point, positif, concerne tout ce qui a été fait sur les plateformes. Je regrette, pour ma commune, que les plateformes aient réagi avec un peu de retard. Airbnb, par exemple, n’a pas appliqué immédiatement ce qui a été voté le 1er janvier 2019. J’ai entendu que la situation serait corrigée et je m’en réjouis, car la récolte par les plateformes de la taxe de séjour générera un rendement bien meilleur. Nous avions jusqu’à présent des difficultés à récolter cette taxe dans les hébergements non professionnels. La démarche était compliquée et de nombreux hébergements nous échappaient. J’attends avec impatience le détail des adresses et du montant versé afin que nous puissions le comparer avec l’ensemble des listes dont nous disposons.

Par ailleurs, nous devons tenir compte de nos populations touristiques dans les règles de la dotation et surtout dans les règles du FPIC. Ce travail important devra être mené par l’ensemble des parlementaires, car nous sommes réellement pénalisés. Je le répète : même si le FPIC et les dotations demeurent dans la même enveloppe, ce n’est pas la réalité que nous vivons dans nos communes touristiques, à cause des règles de calcul classiques.

Enfin, mon dernier commentaire s’adresse à l’ANETT, son président et sa directrice. Face à l’arrivée imminente de la réforme de la fiscalité, il serait intéressant que l’ANETT crée un groupe de travail afin de partager auprès de l’ensemble des élus liés au tourisme les évolutions en cours, relatives à la taxe de séjour, les dotations et les fonds de péréquation.

Frédéric BERETTA

Merci pour ces éclairages, Monsieur le Député. La parole est à la salle.

Jean-Pierre BERTHIER

Monsieur le Député, vous parliez tout à l’heure du numéro d’enregistrement : est-ce la même chose que le numéro d’agrément, dont on se sert afin de contrôler les taxes de séjour ? J’ai demandé il y a près d’un an à la préfecture le numéro d’agrément de façon à bloquer les personnes qui ne voulaient pas payer la taxe de séjour. Je n’ai toujours pas reçu de réponse. Le numéro d’agrément est donné à chaque loueur pour les communes de plus de 100 000 habitants. Avec mes 215 habitants, vous imaginez bien que je n’en fais pas partie. Une autorisation du préfet est par conséquent requise. Je l’attends. Que pourrais-je faire afin d’obtenir enfin ce numéro d’agrément ? Il me permettrait de régulariser les locations.

Xavier ROSEREN

La DGC n’est pas vraiment experte sur le sujet des numéros d’enregistrement, ceux-ci relevant plutôt de la compétence de la DGE. Peut-être pourrait-elle apporter une réponse sur ce point.

Un intervenant (Frédéric BATTISTELLA ?)

C’est un autre service de la sous-direction du tourisme qui traite de ces sujets. Je vous invite à nous adresser une demande par mail. Je vous donnerai mes coordonnées si vous le souhaitez et je transfèrerai votre mail à mes collègues.

Xavier ROSEREN

Je vous confirme en tout état de cause que le numéro d’agrément et le numéro d’enregistrement sont bien la même chose. Il s’agit du numéro prévu par la loi Elan.

Jean SIEFERT, Directeur de l’Office de Tourisme de Néris-les-Bains

La station de Néris-les-Bains compte 2 700 habitants. Cela représente 100 000 euros de taxe de séjour et 8 000 euros de curistes. Je ne partage pas la vision très positive de la recette de taxe de séjour après modification, notamment la mise en place du taux proportionnel. Nous avions voté avant le 1er octobre un taux à 4 %. Nous observons aujourd’hui sur le terrain que les hébergeurs non classés ne s’embêtent pas avec des calculs qui leur semblent trop compliqués. Ils ne déclarent tout simplement plus leur taxe de séjour. Depuis le début de la saison, nous avons déjà constaté une baisse sensible de la collecte. Comme vous le pensez, un montant de 100 000 euros représente une part très importante du budget de 400 000 euros d’un EPIC. Nous craignons de voir diminuer le montant de la taxe de séjour. C’est ce qui arrive pour le moment.

En ce qui concerne les plateformes, la saisie a bien été effectuée sur Occitan. Néanmoins, là où nous avons des tarifs de 0,80 euro, la plateforme collecte 0,33 euro et c’est à l’hébergeur de collecter la part « différentielle ». Autant vous dire que les hébergeurs n’accueillent pas bien cette annonce. J’espère que vous aurez raison en fin d’année, Monsieur HEITZ, mais je crains que pour l’instant, nous ne prenions pas ce chemin.

Xavier ROSEREN

Je souhaite préciser pourquoi nous avons proposé un choix de pourcentage compris entre 1 et 5 % pour le non classé, au lieu de rester au fixe, qui se situait autour de 0,70 euro. Nous comptions de nombreux hébergements non classés, qui étaient plutôt des hébergements très haut de gamme. Ceux-ci passaient à côté de la taxe et payaient l’équivalent d’un non classé à 0,70 euro. Cette anomalie devait être corrigée. J’entends que ce choix soit difficile à appliquer dans certaines communes. Nous comptons également aujourd’hui des gîtes qui seraient amenés à payer plus cher, alors qu’ils sont non classés. Nous devrons corriger cette situation. Le problème de collecte sur la partie plateforme sera corrigé.

Élie HEITZ

Le petit nombre de simulations que nous avons effectuées sur le sujet montre une hausse de la taxe de séjour. Vous évoquez un cas de non-application de la règle. Il n’est pas possible qu’il devienne la norme. En outre, vous pouvez désormais prendre des sanctions beaucoup plus importantes. La procédure de taxation d’office devrait faire l’objet de mesures règlementaires. Cela faciliterait largement la taxation par les collectivités. J’ai parlé seulement des plateformes les plus importantes, mais les plateformes se multiplient et il en existe bien plus que trois ou quatre. Toutes les plateformes doivent répondre aux obligations légales, et pas seulement les plus grosses. De petites plateformes parviennent très bien à mettre en place la taxation proportionnelle. On ne peut rester dans un système où on n’applique pas la règle parce qu’elle est trop compliquée et voir prises des sanctions de 12 500 euros pour une erreur ou une omission. Cela finira par coûter très cher aux hébergeurs récalcitrants.

La loi a été votée. Monsieur le Député a expliqué ses raisons. Je pense que d’ici trois ans, appliquer un pourcentage ne sera pas aussi compliqué qu’on l’imaginait début 2019. Pratiquement depuis que la taxe de séjour existe, vous appliquez un tarif fixe. Il est normal que la transition n’aille pas de soi. Cela se fait très bien pour la TVA. L’application de la mesure prendra un peu de temps. Ce sera à vous de choisir, sur votre territoire, si vous souhaitez aller au contentieux dès 2019 vis-à-vis des hébergeurs récalcitrants. Pour notre part, nous préconisons la discussion et l’accompagnement de cette modification.

Après simulation, le taux moyen est de 3,5 % au niveau national. Il rapportera bien plus que 80 centimes sur les hébergements non classés. Dès le début de l’année 2018, la collecte par les plateformes a permis de récupérer davantage d’argent.

André PERRILLAT, Maire du Grand-Bornand

Je vous remercie pour la qualité des présentations effectuées. Je souhaite toutefois rappeler les problèmes que pose cette réforme sur le terrain, bien qu’elle soit nécessaire. Tout d’abord, s’agissant du calendrier, mettre en place une telle réforme au 1er janvier 2019 pour les stations de montagne, dont la saison d’hiver est la saison essentielle, est vraiment le choix le plus compliqué qui pouvait être imposé aux hébergeurs et à la clientèle. Les stations ont demandé une application au moins anticipée par rapport à la saison d’hiver. Tout se passe comme si on avait voulu mettre en place la réforme le 14 juillet pour les stations balnéaires. Une partie serait mise en place avant le 14 juillet selon une certaine taxation et une autre partie selon une taxation différente. Ce point doit être pris en compte.

En ce qui concerne la collecte par les plateformes, vous nous conseillez d’attendre la fin de l’année. Je rappelle que pour nous, la taxe de séjour est la seule taxe dynamique. Comment pourrons-nous gérer le trou induit par ce changement dans nos finances publiques ? J’ai qu’il existe une possibilité de recours, mais l’État nous aidera-t-il dans la conduite de ces recours ? Je crois en la volonté des plateformes de faire appliquer la loi comme elle doit être appliquée, mais comme vous l’avez dit, elles ne se limitent pas à trois ou quatre et elles seront de plus en plus nombreuses. Si on observe en fin d’année que les choses ont été faites n’importe comment, les communes pourraient mettre plus de trois ans pour récupérer leur dû. Or, vous l’avez dit vous-même, sans investissement, il n’y a pas de croissance.

Enfin, s’agissant de la qualité de l’hébergement et des tarifs pratiqués, la taxation proportionnelle n’est pas simple à gérer. Le choix de 1 à 5 % est un argument pour ceux qui ne veulent pas faire classer. Je peux vous assurer que toutes les communes de montagne que je connais ont retenu le taux de 5 % afin d’être dissuasives. Il n’est pas normal qu’on ne puisse bénéficier de systèmes de classement pour les hébergements collectifs et les chambres d’hôte.

Élie HEITZ

Je conviens qu’inciter au classement est une bonne chose. Vous dites que la collecte n’aura pas lieu dans les hébergements en 2019 et que cela entraînera un trou dans les finances des collectivités. Jusqu’en 2019, nous entendions que s'agissant des hébergements non classés de loueurs non professionnels qui ne se déclarent pas, la taxe de séjour était nulle ou presque. En tous les cas, il était très difficile pour une collectivité de dire à ces hébergeurs qu’ils lui devaient la taxe de séjour. Il est difficile aux loueurs non professionnels de comprendre le fonctionnement de la taxe de séjour et d’aller eux-mêmes collecter pour reverser à la collectivité. Jusqu’à présent, la majorité des hébergeurs non professionnels ne le faisaient pas ; d’où la réforme et le projet de centraliser en faisant effectuer par les plateformes la collecte à la place des hébergeurs non professionnels. Un reversement unique peut ensuite être effectué aux collectivités une fois par an.

Je ne peux évidemment vous garantir qu’il n’y aura pas de trou dans vos finances, car je ne dispose pas d’une expertise suffisante de votre territoire. Quoi qu’il en soit, l’objectif de la réforme est d’appliquer la taxe de séjour là où elle ne s’appliquait pas jusqu’à présent. A priori, sauf si vous connaissiez très bien vos hébergeurs non professionnels et leurs plateformes de rattachement, la taxe de séjour sera collectée demain là où elle ne l’était pas auparavant. Il devrait en résulter une amélioration. On nous dit que la collecte ne devrait pas avoir lieu, mais elle s’est toujours effectuée et elle fonctionne dans la majorité des hébergements et des hôtels. Le problème se pose dans les hébergements non classés et en particulier auprès des loueurs professionnels, qui ne généraient pratiquement aucune collecte. Sans nouvelle collecte demain, vous vous trouverez simplement au même niveau qu’auparavant. En revanche, vous serez dans une meilleure situation si la collecte est effectuée par les plateformes.

En ce qui concerne le calendrier, un nombre d’amendements important a été proposé afin de reporter la réforme de six mois, et de trois mois pour les stations de montagne. Ces amendements n’ont pas été adoptés. Il est très difficile de viser l’adoption d’une loi au 1er janvier et de dire aux plateformes qui s’y sont préparées qu’elles devront opérer plus tard pour certaines communes. Je vous invite à vous rappeler du contexte de la fin de l’année 2018 : des courriers étaient envoyés par la majorité des plateformes et de leurs représentants demandant le report de cette réforme, qui était jugée inapplicable. Le Parlement a tenu bon, mais il n’était pas possible d’annoncer un échelonnement des dates de mise en œuvre. J’ai conscience que cette situation n’était pas idéale, notamment pour les personnes qui occupaient un logement entre la fin du mois de décembre et le début du mois de janvier. Elles devaient alors payer deux taxes de séjour différentes. Il était difficile de défendre des traitements différenciés. Le Parlement n’a pas donné suite.

Gaëtan EVEILLARD, Directeur de l’Office de Tourisme de l’agglomération de Pornic

Notre Office de Tourisme représente 25 ETP et un budget de 3,5 millions d’euros. Le produit de taxe de séjour s’élève à 900 000 euros. Je souhaite corroborer ce qui a été dit ce matin des taux proportionnels, car ils nous mettent en grande difficulté. Pornic est une station classée, l’agglomération représente 14 communes. Sur ce nombre, deux communes sont stations classées aujourd’hui. Le retard est important dans les autres communes, avec de nombreux hébergeurs non classés. Le taux proportionnel est aujourd’hui le montant hors taxe de la nuitée, en fonction du nombre de personnes. Nos hébergeurs jugent ce dispositif trop compliqué et ne l’appliquent pas parce qu’ils y voient une usine à gaz.

D’une part, nous devons faire face à une grande agressivité de nos hébergeurs. Les collaborateurs qui sont en relation avec eux en pâtissent depuis le début de l’année. D’autre part, les plateformes numériques ne respectent pas les taux renseignés dans Occitan. De notre côté, la collectivité a fait le nécessaire, nous avons respecté toutes les dates. Dans certaines plateformes, la collecte n’est pas effectuée au taux légal. La règle sur l’exonération des mineurs n’est pas non plus appliquée. Des hébergeurs nous disent qu’ils ont été prélevés sur quatre personnes alors qu’ils ne comptent que deux personnes majeures. Nous avons de grandes difficultés à faire appliquer le dispositif. Vous nous dites que cela devrait rentrer dans l’ordre. J’en doute et les impacts sont énormes pour nous aujourd’hui. Ils représentent 26 % de mon budget global. La taxe avait crû de 600 000 à 900 000 euros en trois ans. La collectivité nous a confié la mission de nous en occuper au quotidien.

Face aux problèmes de financement, la collectivité souhaiterait progressivement réduire sa participation à l’Office grâce à l’optimisation de la taxe de séjour. C’est pourquoi nous nous demandons quel est l’avenir de cette taxe. Nous entendons évoquer la possibilité de mutualiser ou de généraliser ces taux un peu « particuliers ». Enfin, qu’en est-il du projet de contribution au financement des monuments patrimoniaux ? Je me trouve dans un EPIC, donc 100 % de la taxe est aujourd’hui reversée dans ma structure.

Élie HEITZ

Je crains de me répéter quelque peu, mais vos questions sont légitimes. Je souhaite rapporter ici les propos tenus par les représentants de la plus importante plateforme. Ils ont indiqué que la collecte de la taxe de séjour est pleinement effective au bon taux depuis le 1er avril pour leurs cent plus gros clients. En d’autres termes, l’ajustement a pris trois mois, mais la taxe de séjour a toujours été collectée avant cette date. À partir du 1er avril 2019, cinquante collectivités étaient intégrées dans la base de la plateforme tous les deux jours et la collecte était mise en place. Entre le 1er juin et le 1er juillet, la quasi-totalité du territoire sera couvert par la collecte de la taxe de séjour au bon taux et au bon tarif, fixés dans Occitan. Votre collectivité ne bénéficie pas encore d’une collecte pleinement effective.

Je suis là pour rappeler la loi. Celle-ci indique que la collecte devait être mise en place au 1er janvier 2019. Nous avons répété ce message lorsque nous avons rencontré les plateformes. Leurs représentants ont conscience que le risque juridique est important pour les premiers mois de l’année. Certains sont prêts à l’assumer et à verser le différentiel qui n’aura pas été collecté au début de l’année.

Le taux proportionnel est compliqué. Il ne concerne pas tous les hébergements qui se trouvent sur votre territoire. La majorité se compose d’hébergements non classés, voire non professionnels, qui recourent à des plateformes. Souvent, ce n’est pas à eux de collecter. Lorsque tel est le cas, la situation est compliquée et requiert des développements. Néanmoins, il est préférable de conduire ces développements, au lieu d’être agressifs et de refuser d’appliquer la loi. Si elle n’est toujours pas appliquée l’année prochaine, vous disposez de moyens de sanction et le juge sera du côté des collectivités.

Un intervenant (Xavier ROSEREN ?)

Je souhaite ajouter deux commentaires. Premièrement, la date du 1er janvier n’est certes pas la meilleure pour les stations touristiques, surtout en montagne, mais il faut arrêter de voter les lois pour les reporter indéfiniment. Si le dispositif n’est pas mis en place durant quelques mois, tant pis. Dans tous les cas, l’ancien système continue à fonctionner. À partir du mois de juillet, pour notre communauté de communes, je vérifierai que les plateformes récoltent comme il faut. Je proposerai à mon maire que des courriers soient envoyés pour ceux qui ne respectent pas leurs obligations. Ils savent comment procéder et ont eu suffisamment de temps pour cela.

Pour répondre à votre interrogation sur l’avenir de la taxe, j’espère qu’avec la réforme de la fiscalité, nous disposerons d’un dispositif beaucoup plus simple, avec une base peut-être un peu plus large pour la taxe de séjour, qui doit selon moi rester dynamique. Aujourd’hui, de nombreux offices de tourisme espèrent ce financement et cette augmentation. Étant donné que les collectivités n’ont pas octroyé de fortes augmentations de subventions à leurs offices de tourisme, nous sommes contents de recevoir un surplus lié à la taxe de séjour. Les maires l’ont bien compris, puisqu’ils ont demandé à leurs offices de tourisme de s’en occuper.

Par ailleurs, plusieurs stations et communes ont offert la possibilité aux non meublés de payer la taxe par carte bleue, ce qui a entraîné des rendements satisfaisants. À l’avenir, les communautés de communes disposeront d’informations qu’elles pourront recouper. Je pense qu’elles doivent les utiliser pour améliorer la taxe. J’espèce que nous bénéficierons d’un dispositif plus simple durant les prochaines années avec la modification de la fiscalité. Néanmoins, vue de Paris, la situation est très compliquée à faire évoluer. Je ne fais donc aucune promesse en ce sens. Dans l’immédiat, veillons à ce que le dispositif mis en place fonctionne bien.

Jean-Henri MIR, Marie de Saint-Lary, Hautes-Pyrénées

Bonjour. Je fais partie des communes qui ont bénéficié des versements des plateformes en 2018. Parmi les questions posées aux plateformes et laissées sans réponse, nous n’avons pu connaître les critères de détermination des montants qu’elles ont versés. Je précise que deux plateformes seulement ont effectué un versement. Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi est en soit très positive, car on visait depuis trente ans le recouvrement de la taxe de séjour sans trouver de solution. En dépit des problèmes rencontrés aujourd’hui, on peut espérer à terme une nette amélioration du rendement de la taxe.

En revanche, il est important d’obtenir un certain nombre d’informations que vos services peuvent fournir. Par exemple, comment les tarifications adoptées par les communes sont-elles répercutées sur les plateformes ? La question concerne l’ensemble des établissements classés, qui peuvent afficher des tarifs différents. Il faudrait pouvoir en tenir compte dans le recouvrement.

Ma deuxième question concerne les dotations DGF. Nous demandons depuis de nombreuses années le calcul de la population DGF. Les communes touristiques bénéficiant d’un habitant par résidence secondaire ont toujours revendiqué une représentation plus élevée. Je sais que la demande de 1,5 à 2 habitants par résidence secondaire est à l’ordre du jour. Des commissions ont peut-être déjà abordé ces sujets. Je souhaiterais savoir si la réforme sera appliquée aux bénéficiaires de calcul.

Xavier ROSEREN

Nous avions déposé avec plusieurs collègues parlementaires cet amendement, mais il a été rejeté, car il induisait un grand déséquilibre. Néanmoins, je vous garantis que nous continuerons à insister, car nous avons besoin qu’il soit tenu compte de nos populations touristiques dans le calcul des dotations. De manière générale, au niveau national, les stations de tourisme ont bien plus souffert que les autres par leurs richesses naturelles. Nous devons parvenir à modifier cette situation. Par conséquent, nous continuerons à déposer des amendements et à travailler en amont. Plus personne ne souhaite modifier les critères d’attribution des dotations, car ils sont d’une complexité incroyable. Dès que l’on change quelque chose, tout est remis en cause. Quoi qu’il en soit, nous continuerons à faire valoir ce droit.

En 2018, un certain nombre de plateformes ont versé. De nombreuses stations ont reçu des sommes dont elles étaient plutôt contentes. Néanmoins, il était impossible de les vérifier, car on ne savait pas à qui l’argent avait été prélevé, ni à combien de personnes. Les personnes de moins de 18 ans n’étaient pas prises en compte, car les plateformes ne savaient pas faire. Cette situation est régularisée et nous aurons désormais la possibilité de vérifier ce que versent les plateformes. Nous pourrons apprécier que le dispositif fonctionne avec nos hébergeurs.

Élie HEITZ

Effectivement, certaines plateformes ont décidé de collecter dès 2018, alors qu’elles n’étaient pas obligées de le faire. La collecte n’est obligatoire que depuis le 1er janvier 2019. Les plateformes ayant reversé en 2018 souhaitaient souvent effectuer un test de collecte. Airbnb disposait d’un agrément qui ne l’obligeait pas à transmettre certaines informations sur son état déclaratif. Tout cela est supprimé et complété par la loi entrée en vigueur le 1er janvier. Comme je l’ai dit, l’état déclaratif transmis en fin d’année sera désormais complet : vous connaîtrez la date des séjours, les montants appliqués, l’adresse et le montant de la nuitée.

S’agissant de l’exonération des mineurs, quelques difficultés de traitement subsistent au niveau des plateformes. Je dois avouer que nous ne sommes pas optimistes face à ce type de problème. Après avoir interrogé toutes les plateformes que nous avons rencontrées, nous ne comprenons pas pourquoi sur les plateformes de droit international, les mineurs sont les personnes âgées de moins de 12 ans. Nous n’avons pas reçu de réponse satisfaisante. Quelques plateformes sont en train d’améliorer leur système et tentent de mettre en place un seuil à 18 ans. Quoi qu’il en soit, ce mode de fonctionnement demeure opaque et compliqué, à la fois pour les touristes et pour les collectivités. Par exemple, si un mineur de 12 ans vient dans un hébergement et paie la taxe de séjour par Airbnb, il est considéré comme un adulte. Il n’existe pas de solution sur ce point pour le moment. Nous avons vivement incité les plateformes à recaler le seuil de la majorité à 18 ans. Cela simplifiera la vie de chacun. L’exonération des mineurs demeure un point problématique, même si nous avons reçu peu de gens venant se plaindre d’une taxe de séjour de 80 centimes qui portait sur un mineur.

Frédéric BERETTA

Merci. Je souhaiterais maintenant que nous évoquions d’autres opportunités de financement. Monsieur le Maire de Perros-Guirec, votre station est classée et jouit d’une renommée internationale. J’imagine que vous investissez régulièrement pour faire face à la concurrence internationale féroce. Quels sont les leviers de financement auxquels vous avez recours, au-delà du produit de la taxe de séjour ?

### Erven LÉON

#### Maire de Perros-Guirec (22)

S’agissant de la taxe de séjour, nous sommes confrontés à un imbroglio : Airbnb a versé la taxe de séjour à l’agglomération. Notre office de tourisme a conservé la perception de la taxe de séjour et notre commune ne l’a pas reçue. Après cinq à six échanges de mails avec le siège européen d’Airbnb en Irlande, je doute que la plateforme soit réellement disposée à résoudre ce problème. Nos interlocuteurs sont incapables de nous dire si la taxe de séjour a été versée à l’agglomération.

Xavier ROSEREN

Il s’agit sans aucun doute d’une mauvaise pratique de la part d’Airbnb. Ils nous ont indiqué qu’ils travaillaient à améliorer ce point. Ils devront intégrer les codes postaux dans leur application et effectuer les bons raccordements. Le lien avec Occitan était compliqué, mais la situation sera régularisée en 2019 ou au plus tard en 2020. Les évolutions apportées à Occitan permettront aux plateformes d’effectuer le reversement aux bons destinataires.

Erven LÉON

En ce qui concerne les autres leviers de ressources, compte tenu de la baisse des dotations, nous avons veillé au sein des communes à maîtriser les charges, à défaut de les diminuer. Il convenait bien entendu de s’interroger sur les moyens d’obtenir de nouvelles ressources. Je pense qu’une commune touristique dispose de leviers plus importants que les autres communes. Afin de les enclencher, il faut d’abord gagner la confiance des investisseurs. Ils doivent avoir confiance dans la dynamique de la station, dans les conditions créées par les communes et la ville pour les accueillir, et surtout dans les services de la préfecture.

Dans le cadre de la déconcentration, le Président de la République a indiqué que les Français avaient confiance en leurs élus locaux. J’ai envie d’ajouter que les services de la préfecture devraient également avoir confiance en leurs élus locaux. Je citerai un exemple précis. Ploumanac’h a été élu « village préféré » des Français en 2015. Pour faire face aux flux annoncés, nous avons créé un parking que nous avons décidé de rendre payant. Nous avons également rendu payant l’autre parking qui se trouve à proximité du site naturel. La démarche était vertueuse, puisque nous recherchions de nouvelles ressources. Or, nous avons subi un référé, car la trésorerie considérait que nous devions être assujettis à la TVA. L’affaire a duré trois ans, au terme desquels il nous a été donné raison. Voilà un cas dans lequel une commune s’engage, met en place une nouvelle source de financement, et voit son initiative mise en cause par l’administration, qui ne la juge pas complètement vertueuse.

Je donnerai un autre exemple : dans le réseau Sensation Bretagne, qui regroupe 25 stations littorales, nous avons lancé une grande étude portant sur les résidences secondaires. Les résultats doivent pouvoir être exploitables en 2020. Nous avons approché la DDFIP afin d’obtenir le fichier des résidences secondaires. Un problème de requête s’est posé dans l’analyse du fichier : nous avons reçu la liste des logements vacants, mais pas celle des résidences secondaires. Or, comme l’opération ne peut s’effectuer que tous les trois mois, nous ne recevrons la liste que début août. L’administration devrait accompagner les communes dans ces démarches afin qu’elles puissent construire leur politique et rechercher de nouvelles ressources. Nous observons dans ce domaine un certain manque de réactivité et de souplesse.

Un autre élément important est l’investissement privé. Aujourd’hui, si l’on considère les fonds affectés à l’industrie et à l’innovation, le tourisme n’est pas vraiment considéré comme une économie significative. Or, il est générateur de valeur. Nous attendons un soutien plus important en termes d’investissements privés. Nous savons bien que le temps des investissements directs de l’État est révolu. Il est donc nécessaire de mettre en place des leviers facilitant l’investissement privé. Les dispositifs proposés aujourd’hui ne sont pas suffisants.

Frédéric BERETTA

Hugues SARTRE, vous accompagnez les collectivités locales dans leurs travaux de rénovation et vous suivez les dossiers de financement de ces travaux. Vous vous qualifiez d’opérateur de la transition énergétique. Vous avez décidé de relever un défi majeur, qui est de construire l’« écoperformance ». Pouvez-vous nous en dire plus ?

### Hugues SARTRE

#### Directeur Exécutif chez GEO PLC qui accompagne les collectivités locales dans les travaux de rénovation et les dossiers de financement des travaux

Notre métier est très simple, puisqu’il consiste à distribuer de l’argent alors que nous ne recevons rien en retour. Nous agissons dans le cadre des certificats d’économie d’énergie. Nous en sommes un acteur historique, puisque nous y participons depuis 2008. Nous travaillons en partenariat avec les collectivités pour la détection des gisements d’économie d’énergie. Par exemple, on dépense une quantité d’énergie très importante pour chauffer toutes les piscines du territoire. Une grande partie de cette eau est rejetée en eaux grises. Il suffit de récupérer la chaleur de ces eaux grises afin de la réinjecter dans le système. Cela permettra de réduire de façon drastique la consommation de gaz. Ces équipements sont financés de 50 à 60 % par les certificats d’économie d’énergie. En d’autres termes, sur le montant total de la facture, il reste 40 à 50 % à votre charge.

La réfection de l’éclairage public est financée à environ 30 % par les certificats d’économie d’énergie. Une fois les travaux effectués, vous pourrez réduire votre consommation d’énergie d’environ 60 % chaque année. Le retour sur investissement est inférieur à dix ans et vous aurez fait évoluer votre parc en éclairage LED. Nous avons travaillé avec le pays Cœur d’Hérault sur un programme intitulé « territoire énergie positive pour la croissance verte ». Notre société a versé au titre de ce projet un montant de 1,7 million d’euros, qui a permis de financer diverses actions : des changements de fenêtre, l’isolation des locaux de la mairie ou des gymnases notamment.

Nous demandons à des fournisseurs d’énergie de financer des actions d’économie d’énergie. Nous accompagnons tous les consommateurs d’énergie, dont les collectivités, afin de les aider à réduire leur consommation en utilisant ce levier. Nous associons aux travaux à effectuer toutes les compétences techniques requises : le bureau d’études, la maîtrise d’ouvrage, le suivi de la consommation. En somme, notre métier consiste à convaincre les personnes qui consomment de l’énergie d’en consommer moins en finançant les travaux nécessaires à cette réduction.

Frédéric BERETTA

Vincent BOURSIER, la Banque des Territoires accompagne les élus dans l’ingénierie touristique. Les élus peuvent néanmoins se poser une question : comment savoir si un projet est viable et suffisamment structurant ? Quels sont vos critères de sélection des projets accompagnés ?

### Vincent BOURSIER

#### Responsable de l’appui au développement commercial à la CDC Banque des Territoires

Bonjour à toutes et à tous. La Banque des Territoires, bien connue des élus, est à la fois une institution publique et un investisseur intervenant dans des logiques similaires à celles des partenaires privés. Elle accompagne les investisseurs privés dans les projets auxquels elle participe.

Dans le domaine touristique, les projets que nous décidons d’accompagner peuvent nous être présentés tant par les collectivités que par les acteurs du monde privé, exploitants ou investisseurs. Dans les deux cas, la première question qui se pose est celle de la logique territoriale du projet : le projet répond-il à une politique publique et à la volonté des collectivités directement concernées ? Il est évidemment plus facile d’y répondre lorsque le projet nous est présenté par une collectivité. Deuxièmement, le projet vise-t-il un potentiel de développement sur le territoire ? Un troisième critère important que nous examinons est la qualité des partenaires, et notamment des exploitants. Nous portons une attention particulière au professionnalisme des exploitants. Nous intervenons principalement dans l’investissement immobilier, mais nous pouvons également intervenir dans l’exploitation de villages de vacances, de stations thermales ou de ports de plaisance. Nous examinons la qualité de notre co-investisseur et la qualité de l’exploitant, qui est le principal gisement de valeur du projet. C’est par la bonne conduite de son activité qu’il pourra assurera la pérennité des investissements effectués.

Outre l’équilibre économique de l’exploitation, nous examinons l’équilibre économique du montage. Nous vérifions la solidité financière de nos partenaires afin de nous assurer qu’ils peuvent faire face à des années moins favorables. Ils doivent également être capables de réinvestir de façon régulière, car c’est un vecteur d’attractivité des équipements que nous finançons.

Étant donné que dans la plupart des cas, nous portons un risque de propriétaire des murs et de l’équipement touristique, nous sommes particulièrement vigilants vis-à-vis des collectivités. Nous effectuons notamment des analyses préalables auprès des porteurs de projet. Une fois la décision prise de cofinancer ces projets, l’enjeu est de les adapter à la réalité des territoires, tout en vérifiant la crédibilité financière des partenaires.

Frédéric BERETTA

Vous parlez de coinvestissement. Cela signifie-t-il qu’il existe une prise de risque en fonds propres ?

Vincent BOURSIER

En effet. Au cœur de ses activités historiques, outre le prêt, la Caisse des Dépôts mène une activité d’investisseur d’intérêt général. Cela signifie qu’elle peut viser un retour sur investissement à long terme ou des conditions de rentabilité qui ne soient pas les mêmes que pour des acteurs purement privés. Dès lors que nous intervenons dans les dispositifs « cœur de ville », nombreux sur tous les territoires et en particulier en Occitanie, nous pouvons devenir l’investisseur majoritaire pour faire effet de levier et attirer des intervenants aussi bien exploitants qu’investisseurs. Cela permet d’augmenter l’attractivité, notamment dans le domaine du tourisme.

Frédéric BERETTA

Monsieur le Maire des Angles, vous êtes en train de diversifier votre offre par la construction d’un centre aqua-ludique. Votre démarche vise-t-elle à prévoir l’allongement des saisons en anticipant le réchauffement climatique ? Cette nouvelle réalisation est-elle une nouvelle opportunité de financement ?

### Michel POUDADE

#### Maire des Angles (66) : la diversification de la station de ski avec la construction d’un centre aqua ludique en lien avec la Caisse d’Epargne Languedoc-Roussillon

Je tiens d’abord à rappeler que l’attractivité des stations de ski est soutenue par les communes depuis une soixantaine d’années. L’objectif était dès l’origine de maintenir les populations en montagne. Nos prédécesseurs avaient décidé de bâtir et de développer des stations de ski avec l’argent public. Ces communes se sont trouvées rapidement très endettées, car les stations de ski requièrent bien entendu des investissements coûteux. Une tendance consiste aujourd’hui à changer de modèle et à évoluer des stations de ski aux stations de montagne. Si l’activité de ski demeure très importante, nous devons nous diversifier. Cela se fait depuis un certain temps dans les stations, notamment avec la randonnée, car nous avons la chance de vivre dans un milieu naturel remarquable.

Aux Angles, nous avons décidé d’aménager un espace aqua bien-être, car il nous semblait nécessaire de traiter l’« après ski ». Dans un monde concurrentiel, nous devons proposer le catalogue le plus large possible afin d’attirer les touristes. Durant nos recherches de financement, nous n’avons pas pu intéresser des investisseurs privés. Tous convenaient que notre commune de 740 habitants pouvait attirer de 380 000 à 400 000 personnes en hiver et qu’elle accueillait une fréquentation élevée en été, avec 12 000 à 20 000 lits. Ils jugeaient néanmoins ce bassin de clientèle insuffisant pour investir.

Afin de maintenir les 90 commerces que je compte aux Angles, j’ai devais financer l’espace aqua ludique, qui représente un investissement de 6 millions d’euros environ. Dans cette situation, le département, la région et l’État doivent venir nous aider, d’autant que pour la commune des Angles, les études montrent 60 millions d’euros de retombées économiques. Or, ces montants ne sont pas récupérés par la mairie, mais par l’État au travers de la TVA. J’ajoute que plusieurs stations de ski affichent des taux de chômage qui feraient plaisir à tous les hommes politiques. Le taux de chômage moyen sur l’année se situe autour de 3 % aux Angles. Je suis un maire heureux sur ce point, j’ai la possibilité d’offrir de l’emploi, ce qui représente une grande chance.

Quoi qu’il en soit, nous avions besoin de subventions pour financer l’espace aqua bien-être, car nous ne sommes pas en mesure de le bâtir par nos propres moyens. Le projet pouvait être financé à 64 % par des subventions, soit un peu plus de 4 millions d’euros. Et il nous a été très difficile d’obtenir les 2 millions d’euros manquants. J’entends l’optimisme exprimé concernant la taxe de séjour, j’entends également que la Caisse des Dépôts intervient quelquefois en appui à des projets. Néanmoins, je vous assure que nous sommes parfois bien seuls pour financer nos projets. Il nous aura fallu un an pour obtenir deux millions d’euros et mettre six banquiers autour de la table. Certes, les stations de ski sont endettées, mais il faut également prendre en compte tout ce qu’elles apportent au territoire.

Je souhaite répondre à la Caisse des Dépôts qui se dit la Banque des Territoires. Si nous n’avions pas eu autour de nous les quelques banques qui nous ont toujours accompagnés dès le départ, et qui sont endettées à des hauteurs importantes pour la station de ski, ce projet n’aurait pas été possible. Ces banques ont été les premières à revenir autour de la table, car elles sont réellement des banques de territoire. Elles comptent mes commerçants parmi leurs clients. La Caisse des Dépôts n’était pas partie prenante dès le départ. Elle s’est jointe à l’opération par la suite, mais son adhésion a été très difficile. Je dois dire que j’attendais un appui de la Caisse des Dépôts dès le départ, en tant que Banque des Territoires. Elle devrait être le moteur de ce regroupement et agréger autour d’elle d’autres banquiers. C’est ce que j’attends de la banque publique que vous représentez.

Aujourd’hui, les chiffres nous donnent raison et justifient notre projet. L’espace s’est bien développé et obtient un chiffre d’affaires supérieur à ce qui a été prévu dans les comptes prévisionnels. Il s’agit d’un bon produit « après ski » que je recommande.

Frédéric BERETTA

Christopher JONES, vous êtes responsable du département Relations Institutionnelles de la Française des Jeux. Cette entreprise est partie prenante de l’attractivité des territoires, notamment à travers la mission Patrimoine. Peut-on dresser un premier bilan de cette mission ?

### Christopher JONES

#### Délégué aux Affaires Territoriales de la FDJ qui est partie prenante de l’attractivité des territoires au travers de la Mission Patrimoine

Oui. Je suis un peu dans la situation de Monsieur Sartre. Mon métier est merveilleux, puisqu’il consiste à redistribuer de l’argent. Il n’est pas distribué directement aux collectivités, mais à la Fondation du Patrimoine, qui finance des projets sélectionnés par un jury dans le cadre de la mission Patrimoine.

Je rappelle que la mission Patrimoine a été confiée il y a moins d’un an par le Président de la République à Stéphane BERN. Elle comptait trois objectifs principaux : recenser les sites en péril, identifier de nouvelles formes de financement et faire du patrimoine une grande cause populaire.

De notre point de vue, la mission est pour le moment une grande réussite. Le bilan révèle quatre succès. Le premier succès est populaire : les Français se sont massivement mobilisés afin de faire connaître les sites en péril auprès des DRAC et du Ministère de la Culture, ou bien auprès de la Fondation du Patrimoine et de la mission Bern. Plus de 2 000 sites ont été identifiés en quelques semaines. Ce nombre est si important que pour la deuxième année de la mission, il a été décidé de limiter à quatre semaines le délai de remontée des sites menacés. Le nombre d’informations transmises a été si important que la Fondation du Patrimoine était incapable de tout traiter et d’instruire les dossiers. Au total, quatre millions de Français ont joué au jeu du patrimoine. Nous avons également mené une enquête afin de savoir comment la mission était perçue. 86 % des Français avaient entendu parler de la mission Patrimoine. 80 % d’entre eux étaient prêts à rejouer au jeu proposé par la Française des Jeux. 75 % des Français considéraient qu’il constituait un excellent moyen de financement pour le patrimoine en péril.

Le deuxième succès que nous avons rencontré est d’ordre commercial. Le jeu a été le troisième plus grand lancement effectué par la Française des Jeux. Le loto du 14 septembre 2018 a obtenu une hausse de mise de 30 % par rapport aux tirages habituels. Près de 200 millions d’euros ont été collectés, dont pratiquement 180 millions d’euros pour les seuls jeux de grattage. Sur 12 millions de tickets imprimés, un tiers de ceux-ci avait été vendu en deux semaines.

Le troisième succès de la démarche est financier. La Française des Jeux a été sollicitée par le Ministère de la Culture, Stéphane Bern et le chef de l’État. Nous avions établi une fourchette de 15 à 20 millions d’euros collectés à destination de la Fondation du Patrimoine. En définitive, nous avons collecté 22 millions d’euros. Grâce à la communication effectuée par Stéphane Bern d’une part, et à la polémique autour des prélèvements d’État liés au jeu de la mission Patrimoine, le ministère de la Culture a ajouté un montant de 21 millions d’euros. Enfin, 5 millions d’euros ont été collectés sous forme de dons par la Fondation du Patrimoine. Tout cela représente un montant total proche de 50 millions d’euros. Rapportée au budget de restauration du patrimoine du Ministère de la Culture, qui est d’environ 320 millions d’euros, cette somme est très significative.

Enfin, l’opération a été un immense succès d’image pour la mission. Chacun a reconnu l’intérêt et le sérieux de la sélection. Elle a été également un succès d’image pour la Française des Jeux. Certains se sont d’abord demandé ce que venait faire cette entreprise dans le patrimoine. J’ai participé au congrès de l’association nationale des ADF et des architectes en chef des monuments historiques en décembre 2018. Ils appuient la Française des Jeux et la mission et ils sont très heureux des subsides mobilisés pour le patrimoine en péril.

Frédéric BERETTA

Je souhaiterais continuer sur le thème du patrimoine. Ludovic PERO, pourquoi l’entreprise Primagaz s’intéresse-t-elle au patrimoine, aux côtés des collectivités ?

### Ludovic PERO

#### Directeur des affaires publiques, Primagaz France

Nous sommes un acteur historique du gaz, présent dans les territoires et principalement dans les 27 000 communes de France qui ne sont pas raccordées au réseau. On a donc un passé et un destin commun avec les territoires. Notre conviction est qu’afin de préserver l’attractivité des territoires, et notamment leur attractivité touristique, il convient de préserver la qualité du cadre de vie. Or, le patrimoine est un élément essentiel de cette qualité. Dans notre trajectoire d’entreprise, baptisée « Primagaz Next », nous nous engageons, d’une part, à distribuer 100 % d’énergie renouvelable en 2040, et d’autre part, à contribuer à la vitalité des territoires. Dans ce cadre, nous avons conclu un partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Frédéric BERETTA

Comment travaillez-vous ensemble ?

Ludovic PERROT

Nous sommes un mécène. Chaque année, la Fondation du Patrimoine nous propose une sélection de projets portés par des communes ou par des parcs naturels régionaux. Ces projets ont généralement une portée éducative et pédagogique. Lors de la convention annuelle de Primagaz, les projets sont soumis au vote de nos collaborateurs, qui choisissent les projets à soutenir pour l’année en cours. Il s’agit d’une démarche d’entreprise portée par l’ensemble de nos collaborateurs. Ils ont décidé cette année de soutenir la rénovation de la maison d’André Breton à Saint-Cirq-Lapopie dans le Lot et la rénovation du pont Vauban à Pierre-Perthuis dans le département de l’Yonne. Concomitamment, nous soutenons une dizaine de projets de préservation du patrimoine naturel partout en France, car le patrimoine naturel est également un élément essentiel à l’attractivité des territoires.

Frédéric BERETTA

Défendez-vous également le patrimoine immatériel ?

Ludovic PERROT

Oui.

Frédéric BERETTA

Comment les maires et les élus des collectivités territoriales peuvent-ils solliciter votre soutien ?

Ludovic PERROT

Tout simplement en passant par le réseau de la Fondation du Patrimoine. Étant très structurée, avec un réseau de 600 bénévoles, elle peut être contactée au niveau local, dans les délégations régionales ou départementales. La Fondation du Patrimoine vous adressera des propositions de projets à financer. J’insiste sur le fait que nous apportons un financement complémentaire. Nous n’avons pas vocation à financer 100 % d’un projet. Nous apportons la part de financement indispensable, sans laquelle le projet ne pourrait être conduit. Une fois les demandes déposées, les projets sont sélectionnés comme je l’ai indiqué par nos collaborateurs lors de la convention annuelle.

Frédéric BERETTA

Je vous remercie. Claire PLACES, Edenred opère dans trois domaines de compétences. Vous intervenez d’abord sur le pouvoir d’achat. Vous êtes un outil d’animation et d’attractivité pour les territoires.

### Claire PLACES,

#### Edenred

Notre métier consiste à développer des solutions de services transactionnels qui permettent d’accompagner les collectivités locales. Nous intervenons en effet dans trois champs de compétences. Le premier est celui des ressources humaines, pour lequel la solution la plus plébiscitée est le titre repas, sous la marque Ticket Restaurant. Cette solution, exonérée de charges, génère une attractivité intéressante sur les territoires. Une étude a révélé un effet multiplicateur : une participation patronale d’un euro représente 2,55 euros versés localement. Le titre repas représente plus de 160 000 emplois directs et une dynamisation des centres-ville. En second lieu, nous contribuons aux politiques sociales auprès des collectivités en difficulté, notamment dans le cas d’aides versées par les centres communaux d’action sociale. Nous intervenons enfin dans les solutions de mobilité professionnelle. Nous proposons un système de carte carburant qui s’utilise à la fois dans la grande distribution et dans les stations pétrolières.

L’objectif de ces solutions est l’optimisation des dépenses de fonctionnement. Elles permettent de soutenir l’attractivité sur un réseau d’affiliés, qui représente en France 380 000 commerçants. Les solutions proposées sont utilisées par plus de 6 millions d’utilisateurs.

Frédéric BERETTA

Selon quels critères engagez-vous une réflexion sur l’attractivité de l’emploi dans les territoires ?

Claire PLACES

Les critères sont généralement fonction des objectifs établis par la collectivité en amont. Nous sommes souvent face à des élus qui luttent contre la désertification des centres-villes. Ils tentent de maintenir une activité continue au-delà de la saison touristique. Ils souhaitent également maintenir l’emploi qui ne peut être délocalisé. Les principaux critères sont déterminés par rapport aux objectifs politiques définis.

Frédéric BERETTA

Comment peut-on vous contacter ? Quelle organisation territoriale proposez-vous aux élus qui souhaiteraient bénéficier de vos services ?

Claire PLACES

Notre entreprise compte une organisation dédiée au secteur public, une équipe de trente personnes présentes sur toute la France. Nous sommes organisés de manière régionale. Des interlocuteurs régionaux sont à disposition des collectivités pour les accompagner dans leurs projets et rencontrer toutes les parties prenantes : les représentants des commerçants, les instances représentatives du personnel et les directions opérationnelles des collectivités.

Frédéric BERETTA

Merci. Si vous n’avez plus de question à poser, je remercie les intervenants de cette matinée pour leur présence.

## Clôture du congrès

*Un court-métrage est diffusé à la salle.*

### Stéphan ROSSIGNOL

#### Maire de la Grande-Motte

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher Philippe, je suis ravi de vous avoir accueilli durant ces trois jours avec mon équipe municipale et notre office du tourisme pour ce 89ème congrès. Si vous souhaitez garder des souvenirs de la Grande-Motte, vous pourrez regarder Un si grand soleil, diffusé tous les soirs sur France 2 à 20 heures 40. Le feuilleton est notamment tourné à la Grande-Motte.

Je remercie encore l’ANETT de nous avoir choisis pour accueillir cette rencontre. Je souhaite féliciter la personne qui a animé les débats depuis deux jours. Je salue la qualité des interventions et des échanges entre les personnes qui ont participé aux tables rondes et la salle. Je crois que nous avons abordé des sujets importants qui intéressent chacun d’entre nous. Par ailleurs, nous avons eu le plaisir d’apprendre hier par notre Secrétaire d’État Jean-Baptiste LEMOYNE que l’ANETT ferait désormais partie du Comité Interministériel du Tourisme. Je vous souhaite une bonne fin de séjour à la Grande-Motte et n’hésitez pas à revenir.

### Philippe SUEUR

#### Président de l’ANETT

Un congrès est toujours un moment de travail, de rencontre et de retrouvailles. Celui-ci est vraiment très réussi. Nous avons travaillé hier sur l’attractivité, sur les nouveaux outils technologiques, sur l’hébergement et sur l’or bleu. Nous avons travaillé ce matin sur l’environnement règlementaire, sut les financements croisés et sur les partenariats public-privé. Un congrès est un lieu d’information, de propositions et d’expression, parfois vive. Les mécontentements formulés ont révélé des tensions et des attentes légitimes. Face à celles-ci, nous devons demeurer mobilisés. L’ANETT joue ce rôle.

La structure, presque séculaire et créée en 1930, s’affirme aujourd’hui comme un pôle de ressources que vous savez utiliser, comme une plateforme d’appui, comme une cellule de veille juridique. L’ANETT est également une force de proposition et un relais face aux autorités publiques et notamment gouvernementales. Nous avons mené depuis le début de l’année cinq auditions à l’Assemblée Nationale ou en comité d’évaluation, auprès de ministres. Deux sont encore programmées, fin mai et au mois de juin. Elles seront l’occasion de communiquer certaines observations et réflexions exprimées durant ces deux journées.

Nous avons appris hier que l’ANETT siègera désormais au Comité Interministériel du Tourisme. Elle pourra y défendre la représentation des communes touristiques de France. Nous l’avons dit, le tourisme est à la fois un enjeu national, économique, culturel et identitaire. Il est la première économie nationale. L’enjeu identitaire est en constante évolution, sous la pression de nouvelles attentes et de nouveaux modes de vie. Ces derniers pourraient conduire à un tourisme nouveau : le tourisme du bien-être et le tourisme de santé, par exemple. Le stand Aquae organisera durant l’automne à Enghien-les-Bains deux journées professionnelles ouvertes à tous les publics et à tous les partenaires. Ce sont bien entendu de comportements nouveaux, des outils nouveaux. Ce sont surtout des concurrences étrangères.

Nous devons être conscients que chacun contribue, de la commune de 200 habitants à la ville de Paris, à innover en matière de tourisme. Comme vous le savez bien, le devoir d’un élu est d’anticiper. Nous devrons anticiper, former davantage, différemment, et adapter nos infrastructures. Pour y parvenir, nous devons mener un grand débat sur ces questions, des véritables assises du tourisme avec les partenaires et l’ensemble des acteurs publics. Si l’État ne peut plus jouer le rôle de grand aménageur comme il a pu le faire il y a cinquante ans avec la Grande-Motte notamment - une illustration parfaitement réussie de ce qu’il pouvait alors entreprendre - il a le pouvoir de catalyser et il a le devoir de proposer un programme, une grande loi d’orientation qui nous semble absolument nécessaire. Nous l’appelons de nos vœux.

Ces rencontres ne peuvent avoir lieu sans celles et ceux qui les ont organisées et nourries. Je remercie tout d’abord Géraldine et l’équipe de l’ANETT, qui se trouve à mes côtés aujourd’hui. C’est une équipe de cinq personnes extrêmement agiles et polyvalentes que j’apprécie. Je suis fier d’avoir leur confiance. Je remercie également les participants, et notamment Annie PORCHERON, Frédéric BATTISTELLA et Élie HEITZ pour leur fidélité, la clarté de leurs propos et le courage de leurs réponses. Vous avez soutenu les positions que vous devez défendre, mais j’ai compris que vous prêtiez une oreille très attentive aux problèmes exposés et que vous en ferez état. Enfin, j’adresse mes plus vifs remerciements à Stéfan ROSSIGNOL, qui a proposé dès l’année dernière d’accueillir l’ANETT à la Grande-Motte. Merci, Stéfan, rien n’aurait pu se faire sans toi et nous sommes ravis d’avoir découvert la Grande-Motte qui est, plus qu’un lieu, une histoire. On parle de Pierre Racine, de Philippe Lamour et l’architecte exceptionnel Jean Balladur, que tu nous as présenté avec affection et admiration. Ce poète et philosophe est devenu un architecte qui a imaginé au fond la cité idéale du bien-être. C’est cela, la Grande Motte, une sorte de Brasilia du tourisme. Nous voyons ici le génie d’architectes qui s’inspirent dans leurs travaux des relations humaines et sociétales. Au fond, il n’y a pas d’architecture si l’on n’est pas humaniste. Il est possible de proposer une autre manière de vivre et un autre rapport à la nature.

Au-delà de la réalisation, il importe de faire vivre le lieu. Une volonté politique est nécessaire pour rendre un lieu attractif. Il doit proposer un tourisme marin, un tourisme de sport, un tourisme culturel et un tourisme d’affaires. Tout cela forme la dynamique du tourisme français et la Grande Motte en est l’incarnation. Elle est pour nous une référence nationale. Stéfan ROSSIGNOL, nous te remercions très chaleureusement.

Géraldine LEDUC, Directrice Générale de l’ANETT

Je tiens à remercier le président, qui nous a fait confiance aussi, et qui après Marc FRANCINA, a pris toute la mesure de nos projets. Nous travaillons avec lui suivant une dynamique porteuse. Merci du fond du cœur.

**INDEX**

*Nous tenons à vous informer que nous n’avons pas pu vérifier l’orthographe du terme suivant :*

Track-it, 46